

février 1991 **24**

Jean LE COZ

SOCIALISME ET LOCALITÉ
LE DEUXIÈME CYCLE AGRAIRE DE LA CHINE ET DE L'ALGÉRIE

DEUXIÈME PARTIE

L'ALGÉRIE
DÉCENNIE 1980 :
LES ETAPES DE LA DÉSOCIALISATION

Jean LE COZ



SOCIALISME ET LOCALITÉ
LE DEUXIÈME CYCLE AGRAIRE DE LA CHINE ET DE L'ALGÉRIE

DEUXIÈME PARTIE

L'ALGÉRIE
DÉCENNIE 1980 :
LES ÉTAPES DE LA DÉSOCIALISATION

Avant-propos
INTERFACE 1990

Au moment (fin 1983) où nous entreprenions cette étude comparée des systèmes agraires algérien et chinois, nous n'imaginions pas que la partie algérienne nous retiendrait jusqu'à cette année 1991.

Si nous avons été conduit à décaler la publication du deuxième volet du diptyque, c'est que les circonstances nous ont amené à attendre que se confirme la validité de notre approche et que la phase de décollectivisation fût menée assez loin pour que la comparaison avec le cas chinois fût justifiée.

Il est vrai que Chine et Algérie ont connu des rythmes d'évolution à deux temps, avec une période de montée doctrinale et de mutation en profondeur et, après la disparition du leader charismatique, Mao-Zedong et Houari Boumediène, une période de décompression révolutionnaire et de remodelage structurel, appelée réajustement en Chine, restructuration en Algérie. Mais tandis qu'en Chine ce stade avait conduit rapidement à la restauration de l'exploitation individuelle, en Algérie la « restructuration » se réduisit pour l'essentiel à un réaménagement cadastral des exploitations socialistes avant que, en 1987, fût lancée la réorganisation, opération introduisant avec les E.A.C. (Exploitations Agricoles Collectives) de grands bouleversements, mais qui n'allèrent pas jusqu'à l'instauration officielle de la propriété individuelle.

Les événements tragiques dont ont été les théâtres les rues d'Alger en octobre 1988, la place Tien-an-Men en mai 1989, apportent témoignage de la confusion et des incertitudes dans lesquelles se maintiennent les régimes politiques algérien et chinois. Au cours du dernier hiver, les craquements perceptibles depuis longtemps dans le bloc socialiste ont conduit à son rapide et étonnant effondrement.

A travers ces péripéties, entre autres problèmes s'est posé celui de la relation de l'Etat socialiste et de ses technostructures avec les communautés rurales et l'agriculture.

Il est facile, maintenant, après coup, de dénoncer les erreurs, les excès ou les carences des systèmes périmés, d'autant plus que le secteur agricole est l'un de ceux où l'échec est le plus évident. Cependant nous n'oublions pas qu'en divers domaines des actions positives ont été menées : scolarisation, équipement de santé, aménagement rural, industrialisation.

Dans les jugements que nous serons amené à porter sur le modèle socialiste algérien, à travers ses réalisations agraires, c'est l'ensemble de la stratégie du développement que nous devons considérer, en fonction de son efficacité économique et de sa capacité à assurer la libération des individus.

Un biais pédagogique commode, par lequel les traits communs et les spécificités de chaque cas national peuvent être mis en évidence, consiste dans la prise en compte des divers systèmes agro-territoriaux avec leurs niveaux d'organisation emboîtés. La comparaison entre les systèmes chinois et algérien montre que, tandis que, dans le premier cas, le renversement de situation est total entre ères pendant et après Mao, avec le rétablissement du niveau I, celui de l'exploitation individuelle, dans le deuxième on n'est pas parvenu à l'étape finale de la dissolution du collectivisme foncier. Les enquêtes que nous avons menées sur le terrain en juin 1990 nous induisent d'ailleurs à penser que ce dénouement ne saurait tarder.

Cet ouvrage prolonge et reprend en partie diverses publications que nous avons consacrées à l'évolution du système agricole algérien (cf. bibliographie in fine).

Il s'agit pour nous moins de dresser un tableau complet de cette évolution que de dresser le bilan de l'expérience que nous avons vécue, soit directement sur le terrain, soit à travers les publications des étudiants dont nous avons dirigé les travaux, spécialement dans le cadre d'une convention conclue entre les Universités de Montpellier III et de Constantine.

Nous avons contracté une lourde dette à l'égard de nombreuses personnes qui nous ont aidé en Algérie : collègues, étudiants, agronomes, administrateurs. Nous ne pouvons les citer tous. Qu'ils reçoivent en bloc l'expression de notre gratitude.

Tableau 1
LES MAILLAGES AGRO-TERRITORIAUX EN CHINE ET EN ALGÉRIE

A. Chine				
Référence France		Période maoïste		Période post-maoïste
Exploit. indiv.	Niv. 1	Equipe Brigade Commune populaire		Exploitation individuelle
Groupe	Niv. 2			Coopérative
Commune	Niv. 3			Village
Petite région	Niv. 4			Canton
Département	Niv. 5			District
Région	Niv. 6			Province
Etat	Niv. 7			Etat

B. Algérie (secteur socialiste)					
Référence France		Après Révolution agraire (1972-1983)		Après restructuration (1983-1987)	Après réorganisation (1987-...)
		Autogestion	Coopérative		
Exploit. indiv.	Niv. 1	Domaine	C.A.P.R.A. Village socialiste	D.A.S.	} E.A.C. (Coopérative)
Groupe	Niv. 2				
Commune	Niv. 2b				
Petite région	Niv. 3	Commune (C.A.P.C.S.)		S.D.A.	Commune
Département	Niv. 4	Daïra			
Région	Niv. 5	W i l a y a			
Etat	Niv. 6	E T A T			
	Niv. 7				

SOMMAIRE

Introduction	9
I	
L'HÉRITAGE DE L'ÈRE BOUMEDIENNE	
LA DIFFICILE DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT	
I.1. LA LÉGITIMATION POLITIQUE ETAT TERRITORIAL ET TRIALISME AGRAIRE	11
I.1.1. Un socialisme populiste plus que révolutionnaire	11
I.1.2. Le double secteur socialiste (1962-1972-1978)	15
I.2. CONTRADICTIONS ET MÉCOMPTE DU SOCIALISME AGRAIRE	17
I.2.1. Une assiette foncière incohérente	17
I.2.2. La disparité des situations du personnel	18
I.2.3. Les comportements individualistes des membres des coopératives	18
I.2.4. La subordination du technique au financier	19
I.3. DES EXPÉRIENCES CONTRADICTOIRES DE RÉNOVATION ET DE RELANCE AGRICOLE	20
I.3.1. Vers l'agro-industrie : le secteur de production de la tomate dans la plaine d'Annaba	21
I.3.2. Une tentative avortée de renforcement technocratique : les agro-combinats de la région de Guelma	21
I.4. UN CONSTAT D'ÉCHEC	22
I.4.1. L'élargissement du déficit alimentaire national	22
I.4.2. La bataille perdue de la gestion : « les fellahs produisent, les structures gaspillent »	25
II	
LA « RESTRUCTURATION »	
UN SIMPLE « RÉAJUSTEMENT »	
II.1. UN PROJET AMBITIEUX : LA PRISE EN COMPTE DU « ZONAGE »	27
II.2. 1980-1984 : LA MISE EN PLACE HÉSITANTE DU NOUVEAU MAILLAGE AGRO-TERRITORIAL	29
II.2. 1. Solution ouvriériste ou solution paysanne ?	31
II.2. 2. Les procédures : les deux niveaux d'intervention, D.A.S. et S.D.A.	31
II.2. 3. La difficile définition du « domaine agricole socialiste »	34
II.2. 4. Le Secteur de développement agricole, une structure de gestion-aménagement	36
II.2. 5. Deux mesures significatives : la création de la B.A.D.R., la suppression de la C.A.P.C.S.	36
II.3. DES EXEMPLES DE REFORTE STRUCTURELLE	39
II.4. LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME AGRO-TERRITORIAL	41
II.4.1. Des structures internes inégalement améliorées	41
II.4.2. Les niveaux d'organisation et l'exercice du pouvoir	44
II.4.3. Les bilans économiques : D.A.S. bénéficiaires et déficitaires	46
II.5. RELANCE DU SECTEUR PRIVÉ ET « ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE AGRICOLE » (A.P.F.)	49

III		
1986-1988		
LA « RÉORGANISATION », UNE SEMI-RUPTURE		53
III.1. 1986, « L'ANNÉE TOURNANTE » : RENOUVEAU DU DÉBAT IDÉOLOGIQUE VERS UNE AUTRE CONCEPTION DU DÉVELOPPEMENT		53
III.2. UNE MISE EN PLACE CHAOTIQUE		55
III.2.1. La phase préparatoire (été 1987)		55
III.2.2. L'expérimentation débordée (automne 1987)		55
III.2.3. Régularisation et généralisation (hiver 1987-1988)		55
III.2.4. Les procédures		55
III.3. UNE SOLUTION INTERMÉDIAIRE : UN ATELIER AGRICOLE EN INDIVISION		56
III.3.1. Un nouveau droit foncier		58
III.3.2. Les E.A.C. : des mini-collectifs d'indivisaires		58
III.4. LES AMBIGUITÉS DU SYSTÈME		59
III.4.1. Un « niveau 2 » mal intégré au système agro-territorial		59
III.4.2. Des conditions de démarrage difficiles		59
III.4.3. La très inégale réussite : du projet agro-scientifique à la « clochardisation »		62
III.4.3.1. Une E.A.C. à double réorganisation		62
III.4.3.2. Une E.A.C. en tête-à-tête avec la banque		62
III.4.3.3. L'E.A.C. des ingénieurs		63
III.4.3.4. Une E.A.C. en délabrement		64
III.5. LE CAS PARTICULIER DE LA STEPPE : ARIDITÉ ET ETHNICITÉ		64
III.5.1. Trois expériences manquées (1968-1984)		65
III.5.2. La nouvelle organisation ethno-territoriale : du Haut-Commissariat à la Steppe aux Unités pastorales de base		66
IV		
LE GRAND DÉSARROI		
SOCIALISME ET POLITIQUE AGRAIRE, LA TRIPLE ILLUSION		71
IV.1. L'ILLUSION PRODUCTIVISTE : LE FORT HANDICAP ÉCOLOGIQUE		71
IV.2. L'ILLUSION STRUCTURALISTE : LE COLLECTIF DES TRAVAILLEURS FACE A LA RÉSISTANCE PAYSANNE ET FAMILIALE		76
IV.3. L'ILLUSION DIRIGISTE : PATRIMONIALITÉ ET TERRITORIALITÉ		80
CONCLUSION		85
Glossaire		89
Liste des figures		90
Liste des tableaux		91
Bibliographie		92

Durant presque une double décennie (1962-1972-1980), l'Algérie a vécu une phase de réelle continuité dans sa politique agraire. Il s'est agi, au-delà de la simple décolonisation et du transfert de pouvoir qu'elle représentait, de définir des structures manifestant dans les campagnes l'option socialiste du nouvel Etat. Deux temps forts marquèrent cette volonté créatrice : 1962-1963 l'installation des domaines autogérés, 1971-1973 la publication de la Charte de la Révolution agraire et la mise en place des coopératives agricoles de production (C.A.P.R.A.).

La disparition du président Boumediène en décembre 1978, comme celle du président Mao pour la Chine, marqua un net coup d'arrêt dans le cheminement du socialisme doctrinal. Mais malgré les orientations plus pragmatiques affirmées dès les débuts du régime du président Bendjedid, il fallut attendre encore près de dix ans pour que les choix libéraux se manifestent réellement dans les structures de production.

Et encore la levée de l'hypothèque de l'ère Boumediène est-elle loin d'être totale en ce début de la décennie 1990. La combinaison des deux régimes aboutit ainsi actuellement à entretenir une véritable situation de désarroi, et pour en expliquer les tenants et aboutissants un rapide rappel des fondements historiques du socialisme algérien est nécessaire.

I

L'HÉRITAGE DE L'ÈRE BOUMEDIÈNE

LA DIFFICILE DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT

Les choix fondamentaux des dirigeants algériens ont été faits autant par adaptation aux circonstances de l'histoire que par la volonté de suivre les préceptes d'une doctrine arrêtée. Pas de « Petit livre rouge » ici, mais une série de « programmes », parfois pompeusement appelés « chartes », pour jalonner les principaux stades d'adaptation de l'idéologie à la réalité. Ainsi le **Programme de Tripoli**, élaboré juste avant l'indépendance, en 1962, avait prévu que la planification socialiste devait conduire à « la transformation radicale des structures de la vie rurale et l'industrialisation », la mobilisation du surplus agricole assurant le démarrage de l'économie : en quelque sorte on était résolu à « marcher sur les deux jambes ». Les péripéties de la décolonisation devaient en décider autrement et reléguer le secteur agricole à un rôle second.

I.1

LA LÉGITIMATION POLITIQUE

ETAT TERRITORIAL ET TRIALISME AGRAIRE

Dans sa doctrine qui récuse la lutte des classes, dans sa pratique qui admet, au sein d'une société composite, le maintien des formes du double passé tribal et capitaliste, dans son extension spatiale laissant à part un large secteur privé (plus de la moitié de la superficie agricole), le socialisme algérien, en sa première phase, marque fortement ses différences avec le modèle maoïste. Cependant, malgré des cheminements diversifiés, ces deux formes de socialisme ont en commun la volonté d'affirmer la toute-puissance de l'Etat à travers les mécanismes de la centralisation bureaucratique.

Tout se passe comme si l'on avait voulu, en Algérie, compenser les faiblesses d'un système à la doctrine incertaine et à l'aire d'intervention directe réduite (le secteur public) par la vigueur de la grille de pouvoir, support de la légitimation politique.

I.1.1. Un socialisme populiste plus que révolutionnaire

La Charte de la Révolution agraire, rédigée en

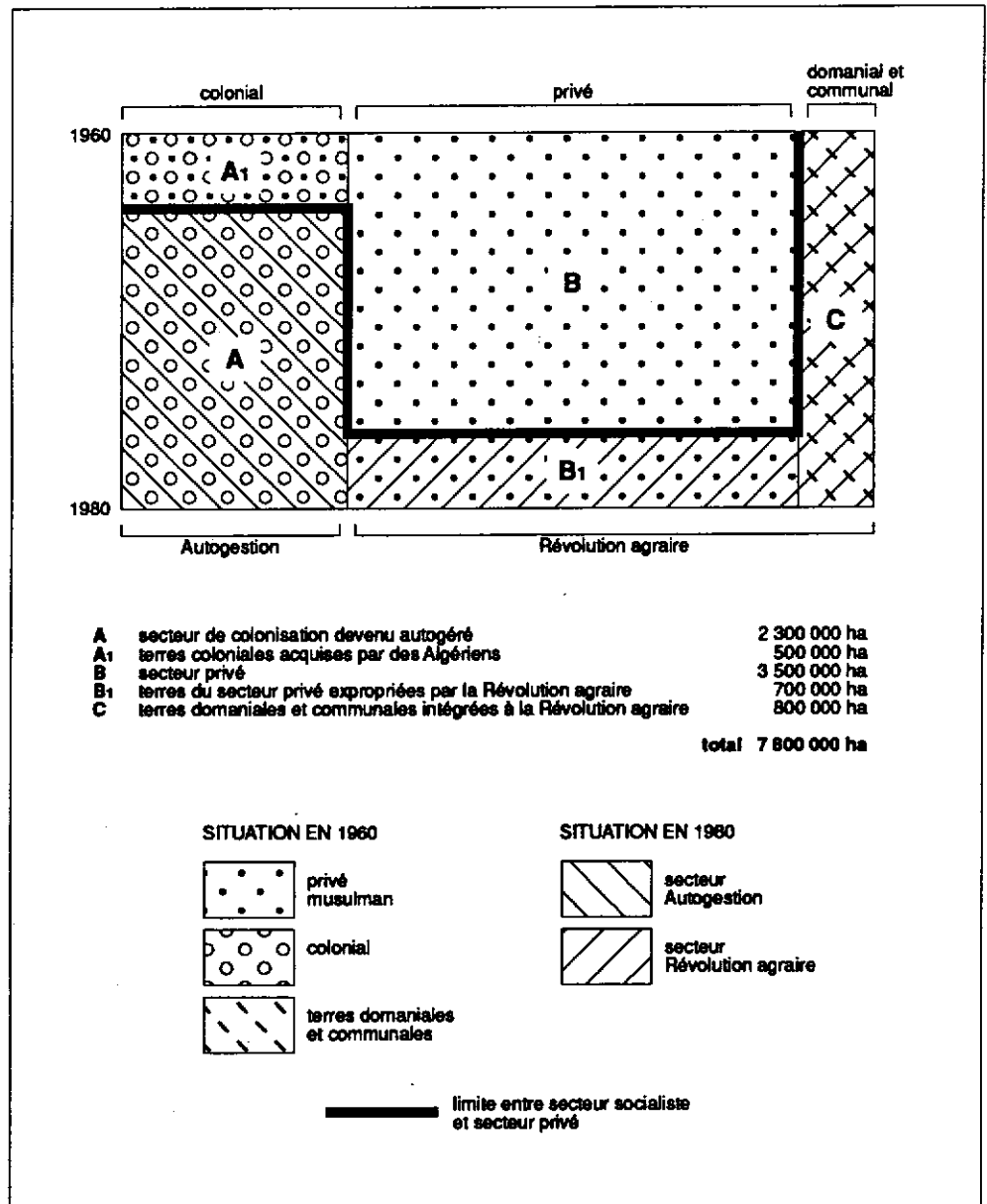
1971 à l'occasion du lancement de la deuxième phase de refonte structurelle des campagnes, éclaire sur les ambiguïtés du socialisme algérien.

L'insistance mise par les Algériens à conférer la dénomination de « révolution agraire » à l'ensemble des transformations à réaliser illustre la volonté des responsables de donner une réelle ampleur aux mutations en cours, appelées à fournir les cadres adéquats à la nouvelle société. Avec la « révolution industrielle » et la « révolution culturelle », la « révolution agraire » a pour mission d'engager le pays dans la voie du socialisme.

Mais on relèvera qu'en fait cette mobilisation révolutionnaire ne concernera au total que quelque 800 000 hectares de propriété privée qui furent expropriés : ce transfert de propriété entre dans la catégorie des « réformes agraires partielles » plus que dans celle des « révolutions agraires ».

D'autre part, au regard d'une certaine orthodoxie révolutionnaire, le modèle algérien peut donner une

Figure 1
LES SECTEURS AGRAIRES EN ALGÉRIE
(Evolution 1960-1980)



LA CHARTE NATIONALE

(juin 1976, extraits)

LES PRINCIPES : LE SOCIALISME EN ALGÉRIE

Le socialisme, en Algérie, ne procède d'aucune métaphysique matérialiste et ne se rattache à aucune conception dogmatique étrangère à notre génie national. Son édification s'identifie avec l'épanouissement des valeurs islamiques qui sont un élément constitutif fondamental de la personnalité du peuple algérien.

Le socialisme, en Algérie, traduit les aspirations profondes du peuple travailleur et s'enrichit des apports de l'expérience socialiste mondiale. Son approche des problèmes de notre société et de notre développement s'inspire de l'esprit scientifique, et participe à la promotion de l'humanité vers le progrès (...)

Le socialisme n'est pas une religion, c'est une arme théorique et stratégique qui tient compte de la réalité de chaque peuple et implique par là même le rejet de tout dogmatisme (...)

Le socialisme, en Algérie, n'est ni une option arbitraire, ni un système importé qu'on aurait plaqué de l'extérieur sur le corps inerte de la Nation, mais un processus vivant qui plonge ses racines dans la lutte de libération nationale, un processus intimement lié à la Nation renaissante et à son devenir (...)

L'ETAT, LA SOCIÉTÉ ET LA PROPRIÉTÉ

Le contenu social de l'Etat socialiste est fondé sur la propriété collective des moyens de production qui constitue la base sur laquelle se développe le système socialiste. Son objectif est la transformation radicale de la société, afin d'effectuer le passage général des principes légués par l'organisation sociale antérieure aux principes de l'organisation socialiste...

L'existence d'un secteur privé national n'est pas contradictoire avec l'étape historique actuelle où le secteur socialiste occupe une place prédominante.

L'Etat socialiste organise la production et la répartition du produit national et s'affirme ainsi comme l'agent principal de la refonte de l'économie et de l'ensemble des rapports sociaux...

LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

L'idée maîtresse sur laquelle repose la politique de développement de l'Algérie est que ce développement est conçu comme un tout, c'est-à-dire comme un ensemble d'actions touchant à tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle et ayant entre elles des liens qui les intègrent les uns aux autres et en font les composantes d'un seul et même mouvement, dans sa démarche comme dans sa finalité (...).

Le développement, en Algérie, c'est d'abord, essentiellement, la mise en œuvre de manière cohérente et dans le cadre d'une politique planifiée, des actions nécessaires pour parvenir à concrétiser les objectifs historiques que le socialisme en Algérie se propose d'atteindre (...)

Un développement intégral et harmonieux sur la base d'une planification scientifique dans sa conception, démocratique dans son élaboration et impérative dans son application (...)

La décentralisation doit conférer aux wilayates et aux communes la pleine compétence sur tous les problèmes d'intérêt local ou régional qu'elles peuvent assumer. Elle doit s'étendre à tous les domaines économique, social et culturel (...)

La politique d'équilibre régional s'appuie sur des programmes spéciaux élaborés en liaison avec les masses populaires elles-mêmes. Cette politique qui doit se poursuivre par les programmes communaux et d'autres moyens encore, marque la volonté de maîtriser le processus de développement et non de le subir.

LA RÉVOLUTION AGRAIRE

La Révolution agraire ne pouvait se borner à une simple redistribution des terres sans permettre à l'ensemble des paysans d'accéder à des conditions de vie et de travail conformes à l'éthique socialiste et aux exigences du progrès (...)

La Révolution agraire inscrit dans ses objectifs :

- une transformation des rapports sociaux par la mise en place de nouvelles formes de gestion et la création de villages socialistes ;
- une organisation de services liés à la production grâce, notamment, à une politique de commercialisation et à des prix assurant une rémunération adéquate du fruit du travail ;
- la modernisation des méthodes et techniques de production grâce à l'affinement de nouveaux modes de gestion reposant sur une participation effective des travailleurs et la lutte contre le morcellement.

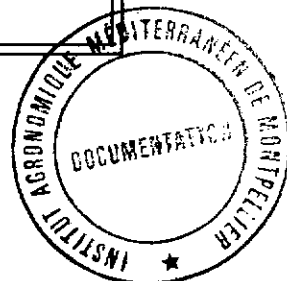


image édulcorée du socialisme : le principe de la lutte des classes y est récusé, la socialisation du moyen de production qu'est la terre n'est pas affirmée.

Si la charte de la Révolution agraire ne met pas en avant le principe de la lutte des classes, c'est d'abord parce que l'impact des « classes exploiteuses » sur le milieu rural était moins fort que dans d'autres pays. L'éradication de la colonisation étrangère avait du même coup anéanti le principal du système latifundiaire.

Vers 1970, la décomposition des classes sociales en milieu rural faisait apparaître les catégories suivantes (en pourcentage par rapport à la population agricole) :

Tableau 2
LA SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE VERS 1960

Paysans sans terre	27 %	(75 % de prolétaires ou semi-prolétaires)
Salariés permanents	18 %	
Petits exploit. pauvres	30 %	
Petits exploit. en autosuffisance	13 %	(25 % de non-prolétaires)
Moyenne et grande bourgeoisie (rurale et citadine)	12 %	

Mais ce tableau doit être nuancé : la distribution en classes est moins tranchée qu'en d'autres lieux : « dans une même famille toutes les classes sont souvent représentées, on assiste fréquemment dans la vie d'une même personne, au passage d'une classe à une autre ». Les solidarités familiales et ethniques entraînent des comportements en contradiction avec les oppositions de classes.

Seule la bourgeoisie citadine, absentéiste, pouvait constituer, théoriquement, un danger « d'ennemis de classe ». En fait repérée, surveillée, incapable d'exprimer une véritable idéologie, elle était très vulnérable et sera la première victime de la Révolution agraire.

Les clivages sociaux n'étaient donc pas suffisamment ressentis pour provoquer de véritables mobilisations de masses. Le prolétariat algérien était fait « de révoltés plus que de révolutionnaires » (M. CASTILLO).

Un autre facteur intervient encore pour contenir les velléités de révoltes catégorielles : le sentiment de communauté nationale et ses corollaires, la délégation de pouvoir aux autorités, la confiance en l'Etat, appelé à jouer le rôle de grand régulateur social.

Cette solidarité inter-classes est manifestée par la nature même du Parti, le *Front de libération nationale*, constitué par des éléments venus des diverses catégories sociales et pour lesquels la conquête de l'éco-

nomie est la suite logique du premier combat mené pour la conquête de l'indépendance politique.

Le fondement du socialisme algérien n'est donc pas à chercher dans un strict concept idéologique. Il est plutôt une sorte de morale du développement entraînant la mobilisation pacifique d'une nation.

« Dans notre pays, la révolution agraire est une œuvre de solidarité nationale et non la manifestation d'une lutte de classes... Il est de fait que, dans la plupart des régions où ont été accomplies de véritables réformes agraires, l'événement a été l'occasion de grands troubles, de grandes divisions, de combats acharnés et parfois sanglants, issus d'affrontements entre des couches sociales dont les contradictions étaient poussées à l'extrême... Sans aucun doute, il s'agit là d'une expression parfaitement originale de la philosophie de la révolution algérienne, qui n'est pas sans rapport, au demeurant, avec les racines arabo-islamiques dans notre civilisation »¹.

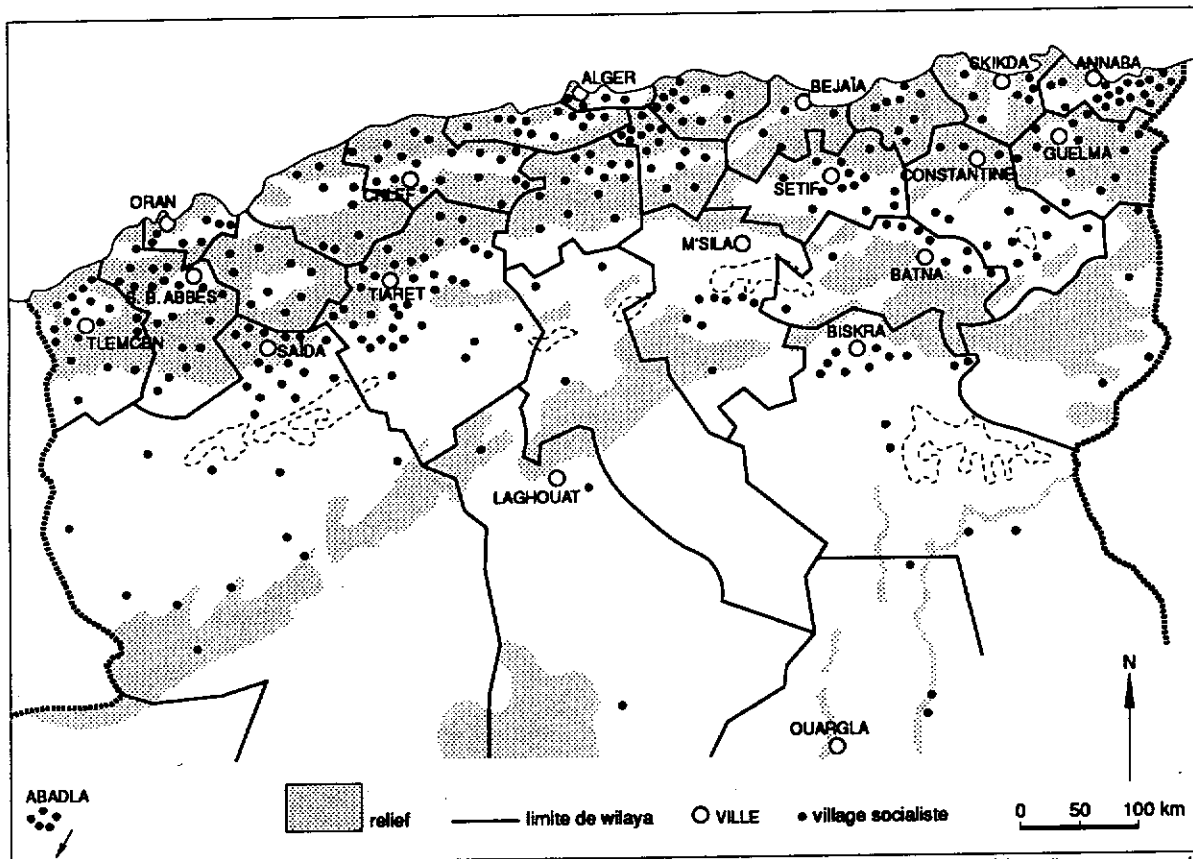
La voie algérienne est donc celle d'un pays qui affirme sa volonté de créer sur son sol des structures socialistes, mais dont, cependant, l'économie reste, pour l'essentiel, dans le cadre d'échanges du monde capitaliste.

Cette ambivalence se traduit d'une part par la répétition d'actions de dégagement vis-à-vis de la tutelle extérieure ou des héritages internes, d'autre part par l'obligation d'accepter, malgré tout, certaines contraintes du système capitaliste.

Dans cette situation confuse et diffuse une seule force réelle se dégage, celle de l'Etat, confondu avec le Parti, et dont le pouvoir s'exprime à travers celui d'une technocratie plus ou moins coupée du reste de la nation, jusqu'à constituer une catégorie à part, celle de la « bourgeoisie d'Etat ».

L'analyse que développait A. PRENANT en 1967 est restée valable pendant plus de vingt ans : « *Le monolithisme de la vie politique s'explique par l'indifférenciation de la société ; non que les stratifications soient inexistantes, au contraire, l'inégalité entre les forces sociales est extrêmement forte : mais les clivages sociaux ne se traduisent pas en clivages politiques, car le peuple, tout entier uni, attend de l'Etat national tout ce que l'Etat colonial lui a refusé. Animée dans sa majorité d'une volonté sincère de socialisme, mais affligée d'un comportement conservateur, la classe qui occupe les fonctions de l'Etat se trouve prise dans des contradictions telles qu'elle ne peut entamer le dialogue avec les*

Figure 2
LES VILLAGES SOCIALISTES EN ALGÉRIE



Source : M. COTE, 1988, L'Algérie ou l'espace retourné.

tions telles qu'elle ne peut entamer le dialogue avec les autres secteurs de l'opinion désireux également de bénéficier de la modernisation. Aussi maintient-elle l'écart fréquemment décrit dans le Tiers Monde, entre une élite «moderniste» et une masse prétendument «traditionnelle».

I.1.2. Le double secteur socialiste (1962-1972-1978)

On sait dans quelles conditions fut instituée, en 1962-1963, la fiction d'un système d'autogestion : aux 2 800 000 hectares de la colonisation européenne, partagés entre 22 000 domaines (moyenne 125 ha), se substituèrent 2 190 domaines autogérés, sur 2 300 000 hectares (500 000 passés au secteur privé), soit 1 110 hectares par domaine. Bien que ne représentant qu'un tiers de la S.A.U. et n'utilisant, vers 1970, que 135 000 permanents et 50 000 saisonniers, soit 15 % du total des actifs agricoles, le secteur autogéré fournit 60 % du revenu brut de l'agriculture (de 90 % pour les agrumes à 20 % pour la production animale).

La « révolution agraire » de 1972-1973 concerna en principe 1 500 000 hectares, dont 800 000 hectares de terres publiques et 700 000 hectares de terres expropriées (après limitation de la propriété privée à quelque 30 ha) ; en fait seulement 1 000 000 d'hectares furent attribués et organisés en « unités agricoles à taille humaine » de 200 à 500 hectares en moyenne, les C.A.P.R.A. (Coopératives Agricoles de la Révolution Agraire). Deux institutions complétèrent le système et donnèrent leur sens à cette « révolution agraire » :

- les C.A.P.C.S. (Coopératives Agricoles Polyvalentes Communales de Service), articulation fondamentale avec l'organisation territoriale englobante, à cause de la diversité de ses fonctions (approvisionnement en consommations intermédiaires : matériel, engrais, ... ; commercialisation de la production ; assistance technique : tracteurs, moissonneuses-batteuses ; vulgarisation de méthodes nouvelles ; animation), ainsi que des catégories d'adhérents, des secteurs socialiste ou privé ;

Tableau 3
LE TRIALISME AGRAIRE
A LA FIN DE LA DÉCENNIE 1970

A. Le trialisme agraire, situation fin 1975 (en ha de SAU)

Les 3 secteurs		Le secteur de la Révolution agraire		
			récupérés	attribués
Privé	4 000 000	1 ^e phase (domaniaux et communaux)	800 000	310 000
Autogéré	2 300 000	2 ^e phase (privé exproprié)	700 000	610 000
Révolution agraire	1 500 000			
Total	7 800 000 (dont 3 000 000 en jachère)	Total	1 500 000	920 000

B. Le Secteur socialiste à la veille de la restructuration

	Secteur autogéré Domaines + CAPAM	Secteur Réforme agraire (CAPRA)
Nombre d'exploitations	2 077	5 048
Superficie (SAU)	2 040 280 ha	896 420 ha
Superficie moyenne d'exploitation	982 ha	177 ha

Source : B.N.E.D.E.R.

C. Les grandes productions de l'agriculture algérienne (campagne 1977-1978)

	Surface totale (ha)	Production totale (ha)	Secteur socialiste		Révolution agraire		Secteur privé	
			% surface totale	% product. totale	% surface totale	% product. totale	% surface totale	% product. totale
SAU	7 922 220	—	27	—	13	—	60	—
Jachère	3 660 450	—	16	—	11	—	73	—
Surface irriguée	313 340	—	44	—	13	—	43	—
Céréales	2 623 170	15 359 020	32	42	16	14	52	44
Fourrages artificiels	296 430	—	62	—	16	—	22	—
Cultures industrielles	34 070	1 493 960	73	67	9	15	18	18
Cultures légumières	141 030	10 339 860	35	32	10	8	55	60
Vigne à vin	190 260	1 840 000	83	88	4	4	13	8
Agrumes	49 850	4 475 060	83	86	7	5	10	9
Autres fruits	49 680	934 980	49	50	8	6	43	44

Source : J.C. Brulé, J. Fontaine, 1986, L'Algérie ...

- les villages agricoles socialistes créés non seulement comme unités d'habitat au bénéfice prioritairement, mais non exclusivement, des membres des coopératives, instruments et reflets de l'élévation du niveau de

vie, mais encore médiateurs et signes de l'instauration de rapports sociaux nouveaux et comme creusets de la société socialiste à venir, et pièces maîtresses de l'aménagement du territoire (figure 2).

LA DYNAMIQUE DE L'AUTOGESTION

LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME (1962-63, 1966)

- Été 1962 : prise en charge des domaines par les ouvriers sous l'impulsion de l' A.L.N.
- Automne 1962 : création du Commissariat au Paysannat, des comités de gestion des entreprises agricoles vacantes.
- Décrets de mars 1963 : Office National de la Réforme Agraire (O.N.R.A.), déchéance du droit de propriété sur les domaines vacants, organisation de l'autogestion en un système cohérent.
- Automne 1963 : nationalisation des terres appartenant à des étrangers.
- Septembre 1966 : 300 000 hectares organisés en 250 C.A.M. (Coopératives d'Anciens Moujahidine).

PRINCIPALES MESURES COMPLÉMENTAIRES

- Dans le sens de la décentralisation :
 - Mars 1968 : dissolution de l'O.N.R.A.
 - Août 1968 : création des C.A.C.G. (Coopératives Agricoles de Comptabilité et de Gestion).
 - Février 1969 : réorganisation de la gestion des domaines, définition du collectif des travailleurs, personne morale.
 - Ordonnance du 6 juin 1975 : vers une plus grande autonomie (suppression du directeur, affirmation de mise en valeur librement des moyens de production).
- Renforcement de l'insertion dans les cadres locaux :
 - La contribution des domaines versée non à l'Etat mais aux collectivités locales.
 - L'exécutif de wilaya assiste les représentants du Ministère de l'Agriculture dans le contexte des exploitations.
 - Une relation privilégiée est nouée avec la commune : obligation au collectif d'adhérer à la C.A.P.C.S.

BILAN CHIFFRÉ (vers 1970)

- Territoire :
 - Colonisation européenne : 2 800 000 hectares, 21 700 exploitations (moy. : 125 ha).
 - Autogestion : 2 300 000 hectares, 2 190 domaines (moy. : 1 110 ha).
- Economie :
 - 30 % SAU : 60 % revenu brut production végétale, 20 % revenu brut production animale.
 - 90 % légumes, 87 % vigne et betterave à sucre, 58 % maraîchage, 37 % céréales.
 - 15 % actifs agricoles, 135 000 permanents, 50 000 saisonniers.

L2

CONTRADICTIONS ET MÉCOMPTES DU SOCIALISME AGRAIRE

Le dossier relatif aux insuffisances du système agraire socialiste est déjà très fourni. Il ne peut être question ici de l'ouvrir dans toutes ses composantes, mais seulement d'y apporter quelques pièces significatives.

L2.1. Une assiette foncière incohérente (figure 17)

Divers travaux ont souligné les méfaits de l'incohérence du parcellaire dans l'autogestion (cf. en particulier la thèse de G. MUTIN consacrée à la Mitidja). Les C.A.P.R.A., à cause de leur moindre taille (de leur

« dimension plus humaine ») ont réputation d'être moins marquées par ce défaut. L'exemple de la région de Mila atteste qu'il n'est pas toujours ainsi, comme le montrent les données ci-dessous :

- comme pour l'autogestion, indice de groupement et indice de structure laissent à désirer : sur 29 coopératives, seules 5 ont un indice de groupement satisfaisant, compris entre 2 et 3, 11 ont un indice médiocre entre 3 et 4, 4 un indice mauvais entre 4 et 5, 9 un indice très mauvais supérieur à 5 (maximum 9,6) ;

Tableau 4
EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES QUALIFICATIONS AU DOMAINE BOUCHIKHI (Mila)

	Personnel non affectable						Ouvriers affectables
	Encadrement	Administration	Atelier	Chauffeurs	Gardiens	Elevage	
1973	5	3	2	12	4	8	34
1977	5	4	2	14	4	8	35
1981	7	5	3	17	5	7	23

Source : N. BOUSSAÏD, 1983, Coopération agricole dans la région de Mila.

• en ce qui concerne la structure, seules trois coopératives ont un indice égal à 1, c'est-à-dire qu'elles sont composées d'un seul tenant ; cinq entre 1 et 1,5, sont formées d'un grand bloc et de 2 ou 3 petits îlots ; les autres présentent des parcelles très émiettés ; la plus mal lotie disperse ses 208 hectares entre 14 parcelles s'inscrivant dans un cercle de 5,6 km de diamètre.

Au total, on peut estimer que près de la moitié des coopératives (13 sur 29) offrent des indices fonciers (somme des deux précédents) très critiques.

Cette incohérence découle des conditions dans lesquelles le système a été mis en place. La quasi totalité des C.A.P.R.A. fut constituée par un assemblage de parcelles, résultat d'un « travail en chambre », effectué par des commissions de daïra dans l'empirisme le plus total, à partir des listes des propriétaires nationalisables, avec les superficies correspondantes, et celles des bénéficiaires de la Révolution agraire. Cette confusion au départ constitua un handicap structurel que beaucoup de coopératives ne parvinrent pas à surmonter.

I.2.2. La disparité des situations du personnel

Dans l'autogestion, la disparité dans la situation des travailleurs relève d'une part de leur statut juridique (permanents, saisonniers), d'autre part de leur qualification, traduite par leur « affectabilité », mais également de leur mode d'intégration dans la société englobante.

Les saisonniers ont vu progressivement leur statut s'améliorer : ils peuvent devenir permanents s'ils fournissent 200 jours de travail au cours d'une campagne agricole (160 dans les domaines réputés à monoculture). Mais les permanents ont claire conscience de leur privilège et manifestent un « comportement patronal » ; la pratique est courante de débaucher le saisonnier au moment où il peut en arriver à faire valoir ses droits au statut de permanent. Dans les décomptes de journées de travail, les saisonniers interviennent généralement pour 30 à 40 %, mais en fait leur participation aux travaux les

plus productifs est supérieure à ce chiffre. Compte tenu du fait que la proportion des tâches non directement liées à la production (encadrement, administration, gardiennage) atteint environ 25 %, c'est souvent la moitié du travail aux champs qui est le fait des saisonniers.

Cette proportion a tendu à croître dans les dernières années car la structure des qualifications évoluait elle-même au sein des domaines : la catégorie des « affectables », ouvriers sans qualification auxquels on pouvait donc attribuer divers postes de travail banal, voyait le nombre de ses membres diminuer, alors qu'augmentait celui des « non-affectables », aux tâches spécialisées. Le cas du domaine Bouchikhi est à cet égard très expressif (tableau 4).

Les clivages sont donc multiples dans la masse des travailleurs des domaines, aboutissant à une cascade de conflits entre permanents et saisonniers, entre affectables et non affectables, entre détenteurs d'autorité (technique ou élective), le tout recoupé par des alliances ou des antagonismes de clans familiaux. Les tensions au sein du groupe social lui enlevant toute cohésion ne pouvaient pas ne pas retentir sur l'efficacité de l'unité de production.

I.2.3. Les comportements individualistes des membres des coopératives

Les réticences des coopérateurs se manifestèrent dès le départ vis-à-vis du système de rémunération qui leur était imposé avec la pratique des avances plafonnées à un niveau très bas (170 DA par mois jusqu'en 1975), la répartition des bénéfices à des taux généralement modestes, et parfois des délais de versement de plusieurs années, selon des règles laissées à l'arbitraire de la Banque nationale, ce qui donnait aux travailleurs l'impression que les bureaucrates les grugeaient.

Quand les salaires de l'autogestion furent alignés sur le SMAG (salaire minimum agricole garanti), le décalage entre les deux secteurs socialistes devint choquant.

Tableau 5
EVOLUTION DES SALAIRES DE BASE
(en DA/jour)

	SMAG de l'autogestion	Avances sur revenus des CAPRA
1977-78	20	15
1978-79	24	15
1979-80	28,50	18,30
1980-81	31,20	18,30

Source : Ministère de l'Agriculture.

sous-rémunérés par rapport aux autres secteurs, les ouvriers des coopératives eurent l'impression d'être les sacrifiés du système socialiste. Abandonnant tout esprit de communauté, les coopérateurs en arrivèrent donc à des comportements individualistes, plus ou moins en marge de la légalité, et qui purent altérer en profondeur le fonctionnement du système. Ainsi la surveillance des récoltes en certaines exploitations a révélé des déficits parfois considérables entre la production réelle et celle qui était officiellement commercialisée. Ces déperditions lorsqu'elles sont repérées, sont comptabilisées sous la rubrique « autoconsommation ». En fait les destinations des produits détournés sont diverses : alimentation des familles certes, mais également nourriture du bétail, voire vente à fin de se procurer des ressources complémentaires.

Le volume des prélèvements illicites varie d'une CAPRA à l'autre, mais leur signification diffère également selon les catégories sociales. D'un côté apparaissent les paysans prolétariés, sans terre, qui n'ont jamais eu d'autres ressources que la vente de leur force de travail et sont donc entièrement engagés dans la coopérative dont ils attendent leur pain quotidien. De l'autre se distinguent ceux qui appartiennent à des familles de possédants, même si leur bien est modeste ; ils participent d'un clan qui joue sur deux tableaux et utilisent les ressources de la coopérative comme complément du revenu principal tiré de l'exploitation privée. Cette double activité et ces prélèvements sur les biens de la coopérative permettent une certaine accumulation du capital. Il est banal que le matériel de la coopérative soit utilisé pour les labours et la moisson des terres privées. Plus choquantes sont certaines pratiques. Dans telle CAPRA de la région de Mila paît un troupeau privé de 80 brebis et 14 vaches ; dans une autre un groupe de coopérateurs a converti une partie des terres irriguées en jardin familial

et les produits maraîchers et fruitiers de ces lopins sont vendus individuellement ; dans un troisième, le président, possesseur d'un troupeau de 40 brebis et quelques vaches, achète toute la production de foin presque à moitié prix de sa valeur marchande réelle (25 DA la botte au lieu de 48).

Ces exemples illustrent le processus de formation d'une véritable classe sociale de koulaks au sein du système coopératif algérien.

Ces clivages n'ont pas de signification seulement par les inégalités qu'ils introduisent entre les travailleurs, ces altérations retentissent sur les principes mêmes du fonctionnement du système coopératif.

Ainsi la gestion des plans de culture est fondée sur d'autres principes que ceux de la recherche de la plus forte rentabilité. Dans une coopérative comportant deux types de terroirs contrastés, ceux du nord à sols profonds aptes à produire blé tendre et lentilles, ceux du sud convenant plutôt aux espèces rustiques (orge), le souci de maintenir une certaine égalité entre les travailleurs, distribués entre deux *mechtas* éloignées l'une de l'autre, fait que la totalité des spéculations est pratiquée sur l'un et l'autre terroirs de façon que chaque groupe bénéficie à la fois des prélèvements sur l'ensemble des cultures et de la possibilité d'utiliser les jachères pour l'élevage.

Dans certains cas, la non-adhésion des travailleurs au plan de production conduit à un apparent sabotage : à l'occasion de la réalisation d'un programme arboricole, les jeunes plants ne sont ni arrosés, ni soignés.

L.2.4. La subordination du technique au financier

Les défauts nés de la carence de l'encadrement technique se trouvent aggravés du fait que se substitue à celui-ci un pouvoir financier très pesant.

La Banque nationale d'Algérie (B.N.A.), créée en 1966, avait pour rôle de veiller à la conformité et à l'opportunité des programmes économiques proposés par l'exploitation. L'institution, à l'échelle wilaya, d'une Coopérative agricole de comptabilité et de gestion (C.A.C.G.), chargée de tenir la comptabilité des domaines et d'analyser leur gestion, mit à la disposition des financiers un remarquable instrument de travail. Des fiches techniques furent élaborées, indiquant les dépenses à l'hectare pour chaque spéculation et dans une même « zone homogène ». Le recoupement de ces fiches avec le plan de culture permit de déterminer le plan indicatif de financement de chaque domaine, c'est-à-

ches avec le plan de culture permit de déterminer le **plan indicatif de financement** de chaque domaine, c'est-à-dire le volume des dépenses prévisionnelles, décomposées par tranche trimestrielle en deux rubriques : main-d'œuvre, autres frais.

Jusqu'en 1974, la distribution des crédits de campagne découla de l'application rigide de ce plan prévisionnel de financement, lequel prit donc valeur de plan de production. La notion de respect de la discipline financière s'éleva en doctrine économique.

La ventilation des objectifs entre niveau central et daïra peut se faire en souplesse : il s'agit d'un simple jeu de technocratie. La relation daïra-domaine soulève par contre de nombreuses difficultés.

La première provient de l'impossibilité dans laquelle on se trouve de fixer de façon rationnelle les normes de production propres à chaque domaine. Rares sont les exploitations qui détiennent un plan de leur parcellaire. Faute d'une connaissance suffisante des terroirs au niveau des unités de production, on en vint à définir des zones homogènes englobant des aires trop vastes pour tenir compte du détail du terrain. Les objectifs ne sont donc pas conformes au potentiel matériel et humain. Le programme annuel étant fixé pour une bonne part de l'extérieur, il ne repose pas sur l'adhésion des travailleurs.

Devant les aberrations découlant de ce système, certains assouplissements furent introduits à partir de 1974, avec participation des producteurs à l'élaboration du plan de financement annuel, l'utilisation des normes techniques à titre purement indicatif, l'instauration d'un dialogue direct entre les producteurs et la banque, report a posteriori du contrôle de la banque.

Mais au niveau des engagements à moyen et long termes, il est avéré que les responsables des domaines et certains services techniques éprouvent une certaine difficulté à élaborer des programmes d'investissements cohérents. Faute de définir des priorités d'action et de

répartir l'enveloppe de crédit selon des critères d'efficacité économique, les organismes de production ont dû laisser s'imposer la tendance à distribuer les crédits selon les règles bancaires et les objectifs de la B.N.A.

Les excès du dirigisme, les lenteurs du système conduisent les responsables des domaines à réduire leurs propositions d'investissement au simple renouvellement du capital productif. Cette politique s'est soldée par une dégradation générale de l'équipement d'infrastructure existant. Et comme par ailleurs la B.N.A. refuse de financer les travaux de création de nouvelles infrastructures : alimentation en eau, électricité, voirie, logement, qui, s'ils ne contribuent pas directement à la production, ne sont pas moins indispensables, leur absence a un effet fortement démobilisateur sur les travailleurs.

Les modifications dans les procédures des plans annuels ont incontestablement amélioré le fonctionnement de la trame d'encadrement des domaines. Les producteurs le reconnaissent. Il n'en demeure pas moins que le pouvoir financier reste facteur déterminant du système dit de l'autogestion ; il a même renforcé sa position vis-à-vis des services techniques de l'Agriculture aux niveaux wilaya, daïra, commune.

Cette domination de la finance n'est pas bien acceptée par les travailleurs. La Fédération nationale des travailleurs de la terre estimait que : « Compte tenu de cette tendance à la substitution du financier au technicien, la dualité B.N.A.-M.A.R.A. apparaît plus comme le reflet d'un antagonisme que d'une collaboration... L'ingérence du banquier ne peut que nuire à l'économie agricole, car de par sa nature la banque n'est pas à même d'aborder la gestion sous l'angle de la production et de la productivité ».

Les inconvénients du système furent enfin reconnus en haut lieu. La création d'une Banque agricole et du Développement rural (B.A.D.R.), en 1981, pouvait-elle suffire à résoudre le problème ?

L3

DES EXPÉRIENCES CONTRADICTOIRES DE RÉNOVATION ET DE RELANCE AGRICOLES

Dès 1975 le président Boumediène lançait un sévère avertissement, notant qu'« un tiers des ressources pétrolières était consacré à l'achat de denrées alimentaires ».

Des corrections et des palliatifs à cette situation furent recherchés dans diverses directions, soit sur le plan technique et par l'ouverture sur le marché, soit sur

le plan organique et par le renforcement de l'encadrement étatique.

Deux de ces expériences de relance agricole, celle de l'organisation de la production de la tomate dans la plaine d'Annaba et celle des agro-combinats dans la wilaya de Guelma sont révélatrices des divers ordres de difficultés que les tentatives de rénovation de ce type rencontrèrent dans le pays.

I.3.1 - Vers l'agro-industrie : le secteur de production de la tomate dans la plaine d'Annaba'

La forme d'organisation et de promotion en milieu agricole fournie par l'aire de production de tomate de la région d'Annaba est très expressive des aspects du passage à l'agro-industrie ; le secteur produisait en effet à peu près la moitié des besoins du pays en concentrés : 9 à 10 000 t. Ce jus concentré résultait lui-même d'une production de l'ordre de 50 000 t de tomates, dont 44 % en provenance des domaines autogérés, 34 % des coopératives de la Révolution agraire et 22 % du privé. Au cours des campagnes entre 1975 et 1980 des améliorations sensibles de la production en quantité et en qualité furent obtenues grâce à l'adoption de recettes diverses : multiplication des variétés et allongement de la saison de repiquage (mars-avril), la récolte se prolongeant jusqu'en juillet, régularité dans les traitements phytosanitaires. Les rendements de tomate industrielle, en sec, qui étaient en moyenne de 50 qx-ha quelques années auparavant, ont atteint, pour 1977, 80 qx en sec, et en irrigué 150 qx. Un des éléments déterminants de la réussite a été également la taxation des prix à un niveau élevé : 75 DA le quintal. Six unités de traitement, dont trois de statut privé, assurèrent la transformation du produit. La commercialisation fut effectuée par la C.A.P.C.S. d'Annaba, pour laquelle cette culture spécialisée apporta 34 % du chiffre d'affaires total en 1976 (46 millions DA), lui permettant de dégager un excédent financier et d'assurer à ses membres une ristourne de 20 DA par quintal en 1975, 17 en 1976.

L'essor de la production est ralenti par les préoccupations relatives à la main-d'œuvre. Le cycle de la tomate coïncide avec la période des travaux accaparants en emploi pour d'autres produits, maraîchage, arbres fruitiers, produits industriels (betterave à sucre et tabac), céréales, agrumes. Ainsi a-t-on pu, pour certaines campagnes, estimer à un tiers le déficit de main-d'œuvre en ce secteur d'agriculture riche, en situation suburbaine,

dans laquelle la concurrence de l'emploi industriel (avec départ de population ou ramassage des ouvriers) est très vive. Et l'on en arrive à ce paradoxe que, dans ce pays où le chômage total ou partiel est considéré comme une plaie, il fut envisagé de passer à la récolte mécanique, pour pallier l'insuffisance de main-d'œuvre.

I.3.2 - Une tentative avortée de renforcement technocratique : les agro-combinats de la région de Guelma*

Par ses dimensions (75 000 hectares en trois unités) et son organisation interne (aggravant les défauts de la structure de l'autogestion), le système de l'agro-combinat, tel qu'il fut mis en place au cours de l'expérience pilote de Guelma, peut apparaître comme l'une des expressions extrêmes de la technocratie en matière agraire.

L'encadrement fut assuré par 146 ingénieurs agronomes et 253 techniciens de haut niveau, entourés de techniciens moyens et agissant en collaboration avec un conseil composé de responsables des unités de production. Cette concentration des moyens techniques (machines) et des hommes (techniciens et paysans) se donna comme « premier objectif » la création d'une structure de coordination entre les unités situées dans une même zone géographique, l'application du système permettant également de fournir une aide technique et des conseils utiles pour mieux harmoniser la gestion autonome des exploitations concernées.

Sur le plan juridique, l'agro-combinat prit la forme d'une union d'exploitations autogérées, constituée en un groupement de droit privé, dotée de la personnalité civile et reconnue d'utilité publique.

Fonctionnellement il se présenta comme une organisation à trois degrés, chaque agro-combinat divisé en unions, comprenant chacune un certain nombre d'unités de production. Compte tenu de l'environnement et du groupe local, la wilaya de Guelma fut divisée en trois agro-combinats, ayant chacun leur spécialisation agricole : cultures intensives, céréaliculture, cultures extensives (tableau 6).

L'Union devait être administrée par une assemblée générale des présidents des exploitations concernées et élisant parmi eux le président de l'Union par un conseil exécutif comprenant le président (élu), le secrétaire général (nommé), les directeurs de C.A.P.C.S. du ressort, des représentants des unités de production, un secrétaire général nommé par le Ministère de l'Agriculture.

Tableau 6
RÉPARTITION DES AGRO-COMBINATS (A.C.) DANS LA WILAYA DE GUELMA

	A.C. 1	A.C. 2	A.C. 3	Total
Localisation (Daïra)	Guelma	O. Zenati	Sedrata	
Nombre d'Unions	3	2	2	7
Nombre d'U.P.	31	13	16	60
Surface totale (ha)	26 284	29 382	19 975	75 641
S.A.U. (ha)	20 330	24 478	19 042	63 850

Source : M. MALEK, *Le secteur agricole socialiste dans la région de Guelma.*

Installé en juin 1977 et concernant 60 et 84 domaines autogérés de la wilaya, le système des agro-combinats avortera rapidement. Pour M. Malek, l'échec de cette expérience s'explique par diverses raisons :

- la lourdeur de la superstructure technocratique à deux degrés englobant les domaines,
- l'effet de superposition d'une structure de gestion technique, de statut semi-privé (l'agro-combinat) et ses composantes et d'une structure administrative étatique (wilaya, daïra, commune),

- l'hétérogénéité territoriale : une union comporte de 13 à 31 domaines, s'étend sur 2 ou 6 communes ; sur les 84 domaines autogérés de la wilaya, 24 sont restés en dehors.

Si courte et si décevante que fût cette expérience, elle méritait d'être relatée, car elle témoigne de la force de la tentation de la macro-entreprise qui ne cessera de hanter l'esprit de certains responsables, même après la disparition du président Boumediène.

I.4

UN CONSTAT D'ÉCHEC

Fin 1978, l'échec de la politique agraire poursuivie depuis trois lustres était patent sur deux plans : celui de la production, seulement 18 000 000 quintaux de céréales, celui des structures, le déficit des exploitations socialistes ne semblait pas pouvoir être résorbé.

I.4.1. L'élargissement du déficit alimentaire national (figures 3 et 4)

En combinant la valeur des importations et celle des exportations, on peut estimer que l'Algérie était en 1954 dans une situation voisine de l'équilibre alimentaire. Depuis lors, le croît démographique considérable (+ 3,2 % par an), la stagnation de la production et l'élévation du niveau de vie ont entraîné un déficit de plus en plus lourd de la balance commerciale.

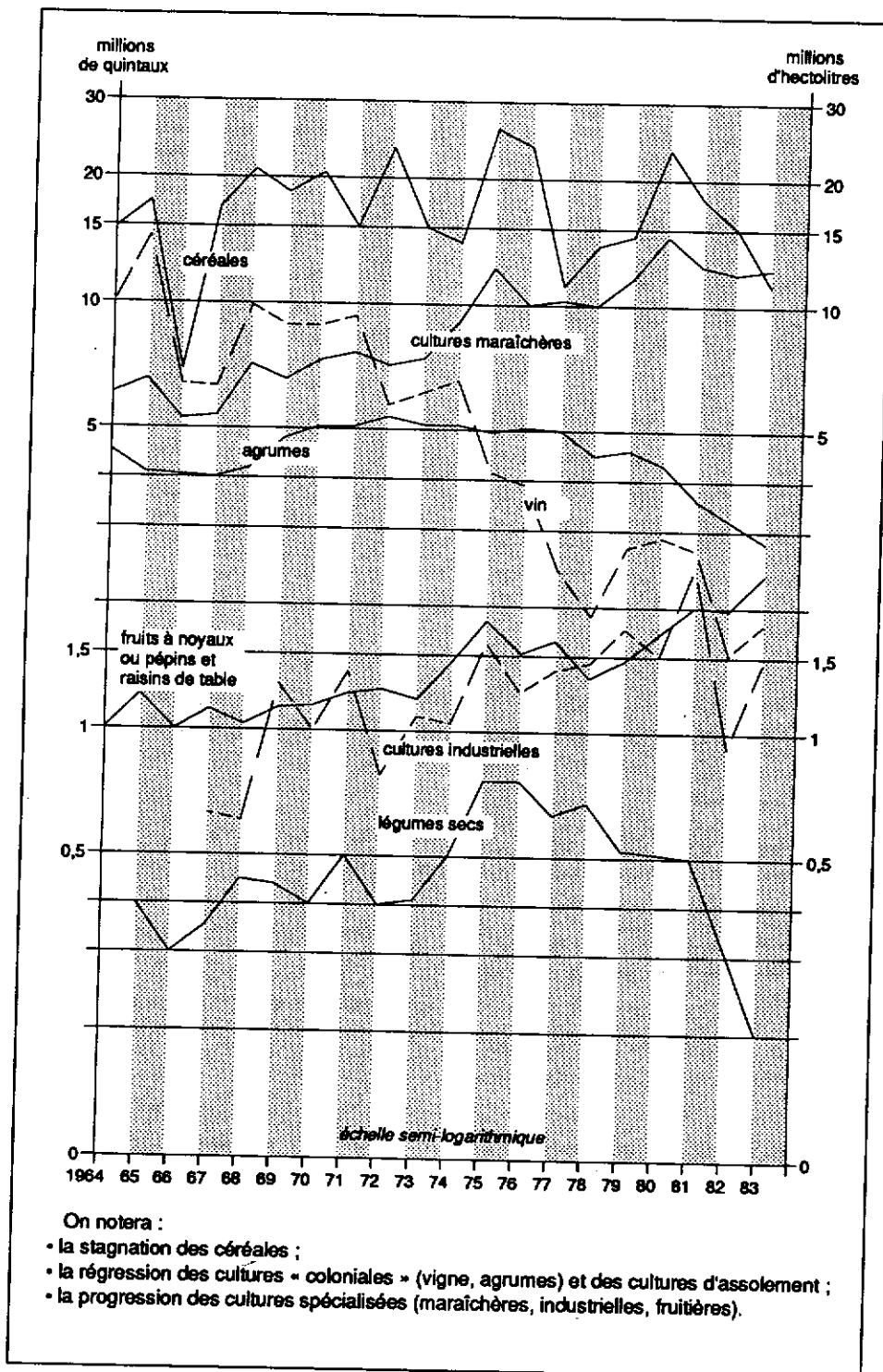
En s'en tenant au seul secteur des céréales, le plus significatif, on constatait, en 1965, un déficit de 3,5 Mqx (production 16,5, consommation 20). Le 1^{er} Plan quadriennal 1970-1973 prévoyait la résorption progressive de ce déficit et son élimination dès 1980, grâce à une augmentation de 80 % de la production.

De fait, dans le cadre de la planification, le secteur

socialiste bénéficia d'une série de mesures positives : large reconstitution du capital de production (parc mécanique, arboriculture...), extension des pratiques du dry farming, effort de fertilisation (consommation d'engrais triplée), diffusion des semences sélectionnées, spécialement les variétés à haut rendement (cf : « l'aventure du blé mexicain » : 1963 : 9 000 ha ; 1973 : 400 000 ha) ; la formation des ingénieurs s'effectua au rythme de 350 par an, le nombre des techniciens quintupla.

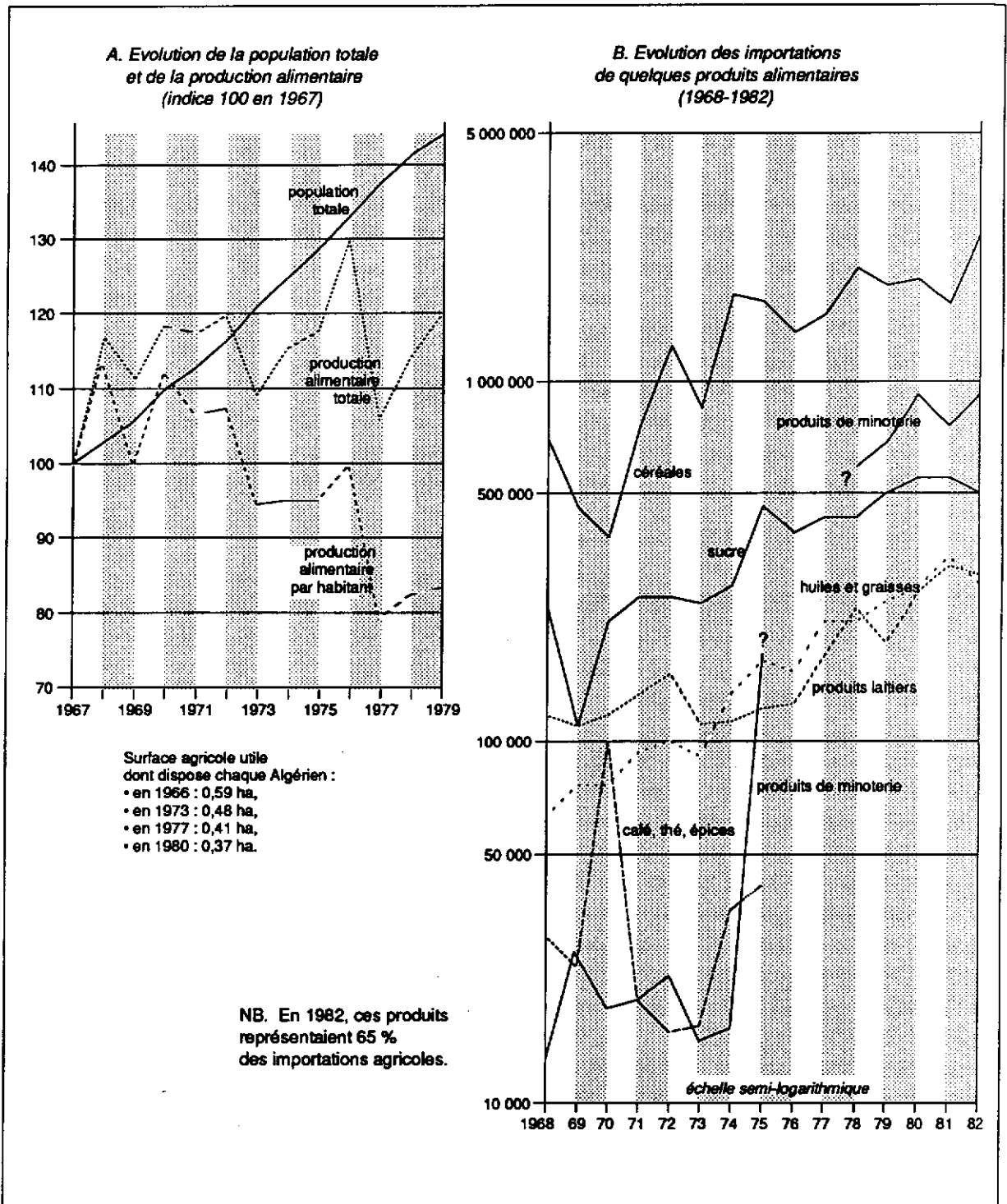
La préparation du 2^e Plan (1974-1977) se développa parallèlement à la mise en place de la Révolution agraire et suscita un immense espoir : il était prévu une production céréalière de 27 000 000 qx en 1977 (soit une augmentation de 36 % en quatre ans). L'investissement en agriculture atteignit 12 milliards de dinars, soit quatre fois plus que dans le 1^{er} Plan. Diverses actions d'intensification furent menées, en particulier par suppression de la jachère. Les interventions devaient déborder l'aire autogérée pour toucher les CAPRA (630 000 ha) et même une partie du secteur privé (600 000 ha) qui bénéficia de la distribution de semences sélectionnées et de l'appoint des tracteurs des CAPCS pour les labours.

Figure 3
EVOLUTION DE QUELQUES PRODUCTIONS AGRICOLES
DE 1963-64 A 1982-83



Source : BRULÉ J.C., FONTAINE J., l'Algérie.

Figure 4
LE CONSTAT D'ÉCHEC



Source : MARS (statistiques agricoles) & BRULÉ J.C., FONTAINE (Algérie)

Tableau 7
LE CONSTAT D'ECHEC

A. Production de céréales objectifs planifiés et réalisations (1967-1984) (millions qx)				
	1967-69	1970-73	1974-77	1980-84
Objectifs planifiés	20,0	24,3	24,0	30,0
Objectifs réalisés	18,6	19,2	18,9	17,3
Ecart	-1,4	-5,1	-5,1	-12,7

B. Evolution du taux de couverture de la consommation par la production nationale de céréales (%)	
	Taux de couverture
1969	88
1979	52
1984	20

C. Evolution des importations de céréales (moyenne annuelle) (millions qx)	
	Quantités importées
1967-69	6,2
1970-73	7,8
1974-77	17,3
1979-83	26,0

Source : O. BESSAOUD, 1985, Evolution de l'ensemble productif agricole

Au regard de ces efforts, les résultats restèrent décevants : en 1977, la production céréalière se maintint à 18 000 000 quintaux. Et si le début de la décennie 1980 marqua un léger mieux (22 000 000 en 1980 et 1981), on retomba aux 17 000 000 en 1982.

Le taux de couverture des besoins par la production nationale tendait à devenir en moyenne inférieur à 50 % (et même à approcher les 40 %).

Force était de constater que la politique d'intensification à base de mécanisation avait échoué et que l'espoir de réaliser l'autosuffisance alimentaire s'éloignait d'année en année.

I.4.2. La bataille perdue de la gestion : « les fellahs produisent, les structures gaspillent »

La distance entre, d'une part, les objectifs définis par la Charte de la Révolution agraire en 1972, puis par la Charte nationale en 1976, d'autre part, la réalité concrète traduite par les déficits des unités de production comme de la balance des paiements, fut relevée, sans complaisance, par le président Boumediène lui-même, dans le bilan critique qu'il dressa à l'occasion d'un discours prononcé, le 11 juillet 1977, devant une assemblée de responsables ruraux comprenant les 31 walis (préfets) et les membres de la Commission nationale de la Révolution agraire.

Dans son exposé, le chef de l'Etat posa d'emblée le cadre et les bornes du problème. Il en écarta les tenants proprement politiques, rappelant que le pouvoir central est représenté dans les provinces par le wali et l'assemblée, élue, de wilaya, et insistant avec force sur le fait que : « les responsables locaux constituent une direction de la Révolution agraire au niveau de la wilaya et il n'est au pouvoir de personne de s'immiscer dans ses décisions, car l'option des orientations du pouvoir est claire et conforme à la hiérarchie ».

Toute déviation par rapport à la ligne politique choisie en 1965 étant écartée, le Président n'en est que plus à l'aise pour insister sur les insuffisances du fonctionnement du système économique qui la prolonge : « La question la plus importante pour la Révolution agraire reste aujourd'hui l'amélioration de la gestion de la production et de la productivité, tant sur le plan de la qualité que de la quantité ».

C'est ce problème qu'exprime *El Moujahid* (15 août 1977) par deux formules qui prennent valeur de slogans : il faut gagner « la bataille de la gestion et de la production », afin de mettre fin à une situation dans laquelle « les fellahs produisent, les structures de production gaspillent ». La formule est sévère, mais ne fait qu'exprimer, sous une forme lapidaire, un malaise et une inquiétude largement ressentis dans le pays.

Ainsi, vers la fin de l'ère Boumediène, étaient affirmés à la fois la ferme volonté de maintenir le centralisme socialiste (la « hiérarchie ») et le doute sur la gestion des structures de production (gaspillage, inefficacité).

NOTES

1. Nous avons défini ces systèmes agro-territoriaux dans la 1^{re} Partie, méthodologique, de l'ouvrage *Espaces méditerranéens et dynamiques agraires* (cf. bibliographie).
2. M. CASTILLO, *Problèmes actuels de l'agriculture algérienne*.
3. *El Moudjahid*, 12 septembre 1972. Cité par B. Etienne : *Le socialisme algérien*, in *Introduction à l'Afrique du Nord*, C.N.R.S., 1975
4. A. PRENANT, L'Algérie, *Encyclopedia Universalis*.
5. Nous résumons ici, en quelques lignes, des faits bien connus, et que nous avons développés : pour l'autogestion, dans l'ouvrage *Réformes agraires*, pour la Révolution agraire, dans l'article *Agriculture, développement et organisations spatiales*.
6. N. BOUSSAÏD (1983), *Les coopératives agricoles. Le cas de la région de Mila*.
7. Indice de groupement $\frac{R}{r}$ dans lequel R = rayon réel correspondant à la distance du centre d'exploitation à la parcelle la plus éloignée, r = rayon du cercle fictif correspondant à la superficie de l'exploitation.
Indice de structure $\frac{St}{SI \cdot 0,1 \times n}$ (cf. Thèse de G. MUTIN, *La Mitidja*) dans lequel St = superficie totale de l'exploitation, SI = superficie de la parcelle la plus vaste, n = nombre de parcelles.
8. Cf. infra, chapitre IV.1 : *L'illusion collectiviste*.
9. M. CHERRAD, *Le périmètre irrigué de la Bou Namoussa*.
10. Renseignements fournis par M. MALEK, dans le cadre de sa recherche sur *Le secteur agricole socialiste dans la région de Guelma*.

On se reportera à la bibliographie générale *in fine*, ainsi qu'au glossaire.

II LA « RESTRUCTURATION » : UN SIMPLE « RÉAJUSTEMENT »

Les mots, comme chacun sait, prennent souvent le sens que l'on veut bien leur donner. Dans la hiérarchie des « transformations », il est incontestable que « restructuration » sonne plus fort à l'esprit que « réajustement ». Or c'est ce deuxième terme qui est employé en Chine pour désigner la mutation en profondeur de l'ère post-maoïste, tandis que le premier concerne, en Algérie, une opération moins lourde de signification et qui a consisté essentiellement en une fusion et un « redimensionnement » des domaines socialistes, sans que leur fonctionnement ne subisse un véritable bouleversement. C'est donc en se fondant sur l'usage sémantique banal que l'on peut se demander si cette apparente remise en cause des « structures » ne fut pas simplement un « réajustement », une sorte de « rafistolage ».

Et pourtant, au départ, le projet de rénovation prenait, dans l'esprit des responsables politiques et techniques du Ministère de l'Agriculture, une certaine ampleur, puisqu'au projet d'amender le maillage agro-territorial se mêlait celui d'une meilleure prise en compte du zonage naturel du pays.

II.1 UN PROJET AMBITIEUX : LA PRISE EN COMPTE DU « ZONAGE »¹

Les considérations relatives à la nécessaire adaptation aux contraintes du milieu sont largement développées dans le rapport : *Réflexions sur les perspectives de l'agriculture en l'an 2000*, publié en mars 1983 par la Direction générale des études et de la planification du M.A.R.A. Cette brochure aborde de front le thème de l'adaptation du système cultural aux contraintes de l'environnement et fait de « *la redistribution des cultures pour une meilleure exploitation des conditions agro-pédo-climatiques compte tenu des priorités alimentaires* », un des fondements du progrès agricole dans la perspective de l'an 2000.

Il en découle la définition d'une vraie politique de zonage s'exprimant en une démarche en quatre étapes :

- 1. la reconnaissance du zonage géographique,
- 2. le relevé de la distribution actuelle des cultures par zones avec les rendements corrélatifs,

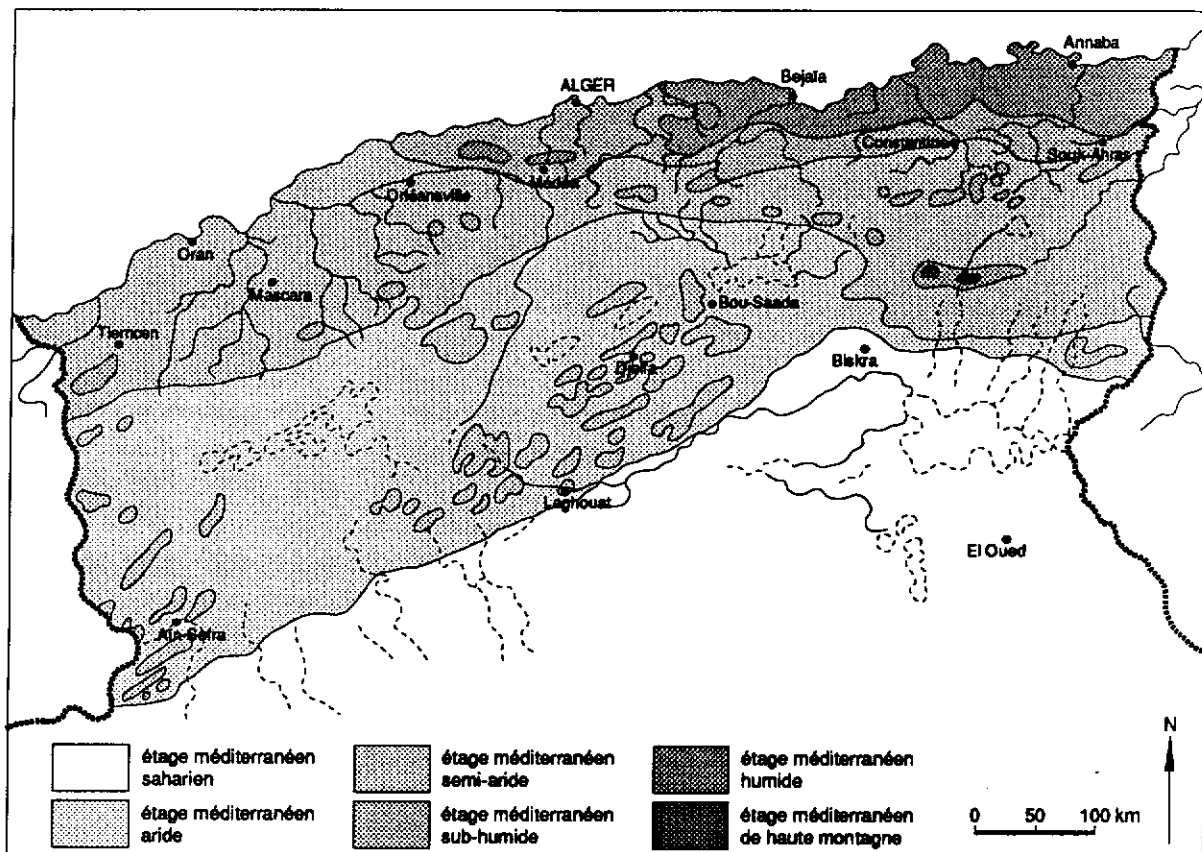
- 3. la détermination de choix agricoles,
- 4. la recherche de la distribution optimale à envisager pour l'an 2000 et la mesure de la marge de progrès à réaliser.

La présentation du zonage morpho-bio-climatique est un exercice banal pour le géographe. L'important ici est que le résultat soit pris en compte par les responsables de l'économie, preuve de la volonté de considérer la planification à travers les conceptions de l'ère agroscientifique.

Bien qu'il n'y ait pas concordance totale entre les aires définies ci-dessous et celles du zonage bio-climatique généralement reconnu, nous assimilerons la zone A à l'humide, B au sub-humide, C au semi-aride, D à l'aride, M à la montagne.

La démarche préconisée par les planificateurs du M.A.R.A., soucieux d'assurer l'intensification des cultures, consiste à établir une correspondance entre les

Figure 5
LE ZONAGE ÉCOLOGIQUE DE L'ALGÉRIE
LES ETAGES DE VÉGÉTATION (d'après L. Emberger)



Source : M. BENCHETRIT et Aliï, 1968, Géographie - l'Algérie

aires réelles de culture et leur zone optimale de croissance. Il s'agit d'un **programme d'affectation zonale des cultures**, réservant les secteurs très humides aux productions haut de gamme intensives et repoussant vers l'aride ce qui relève du semi-extensif ou de l'extensif. Ce projet de redéploiement de l'activité agricole par transfert zonal d'intensification apparaît à la fois raisonnable et ambitieux : raisonnable car la recherche d'une adéquation entre zonage biologique et zonage économique est de bon sens, ambitieux car les freins (voire les blocages) à ce mouvement sont puissants.

Un zonage agronomique ne se lit pas seulement à travers l'adéquation de données statistiques à une carte bio-climatique, il prend sa réalité au niveau du terroir, expression locale du zonage naturel. Et la rationalité de l'usage du terroir se décide au niveau de l'unité d'exploitation dont il dépend. Or la pratique des « plans de culture » au sein des cellules agraires socialistes a montré que la discordance était grande entre le programme

élaboré par les techniciens et l'application qui en était faite par les équipes de travailleurs.

Les agro-planificateurs n'ignorent pas ces difficultés : ils reconnaissent certaines erreurs commises dans le passé et préconisent d'emblée des choix par abandon des spéculations dont il a été démontré qu'elles s'intègrent mal dans le système algérien :

- suppression de la betterave sucrière et du soja, en raison des mauvaises performances réalisées, car « *quel que soit l'effort qui pourrait être consenti, l'effet sera marginal par rapport aux besoins nationaux ; en outre une éventuelle extension se ferait au détriment d'autres cultures à plus haut degré de priorité, telles que le maraîchage et le fourrage en vert* »,
- pour les oléagineux tels que le tournesol et le carthame, il est jugé nécessaire de revenir à une phase expérimentale afin de définir les meilleures conditions de leur développement.

Tableau 8
RÉPARTITION DE LA S.A.U.
SELON LES GRANDES « ZONES DE POTENTIALITÉS »

Zones (1)	Caractérist.	Pente (%)	Pluviométrie (m)	Superficie actuelle (ha)	Taux d'occupation
A		- 12	> 600	331 000	4,4
B		id	450-600	1 461 000	19,5
C		id	350-450	3 507 000	46,7
D		id	200-350	1 100 000	14,7
M		+ 12		820 000	11,0
Irrigué 1 (A + B)		id		152 000	2,0
Irrigué 2 (C)		id		67 000	0,9
Oasis		id		62 000	0,8

(1) Les zones A, B, C, D et M sont définies dans le texte.

Source : Ministère de l'Agriculture, Réflexions sur les perspectives de l'Agriculture en l'an 2000.

Ces réserves — significatives — étant faites, le programme suivant est présenté :

- **Zone A** : élimination des céréales, de la jachère et de la vigne ; priorité au maraîchage en sec, aux cultures fourragères, à l'arboriculture à noyaux-pépins, aux céréales d'été (maïs), aux légumineuses ; la distribution de l'arboriculture devra être reconsidérée ;
- **Zone B** : consacrée essentiellement aux céréales, aux légumes secs, aux fourrages, à l'arboriculture noyaux-pépins, avec suppression totale de la jachère ; éventuellement les oléagineux ;
- **Zone C** : le système céréales-jachère sera remplacé par un assolement triennal ou quadriennal associant les céréales aux légumes secs, aux cultures fourragères et à la jachère travaillée ; l'arboriculture rustique et la vigne seront implantées en zone de piémont ;
- **Zone D** : la céréaliculture aléatoire et dégradante pour les sols pratiquée actuellement sera remplacée par les parcours améliorés, dans le cadre d'un programme général de mise en valeur de la steppe, fondé sur l'organisation de l'élevage ovin ;
- **Zone M (montagne)** : suppression de la céréaliculture

au profit de l'arboriculture et des prairies naturelles, ainsi que de la vigne sur les pentes inférieures à 25 % ;

- **Zones irriguées** : devront passer de 270 000 en 1983 à 400 000 hectares, avec en particulier rajeunissement du verger d'agrumes (45 000 ha), suppression de l'olivier, arrêt de plantation des arbres à noyaux-pépins.

Cette action de redistribution géographique des cultures est évidemment accompagnée par des interventions concernant les rendements, dont il est attendu une augmentation rapide. Et il est affirmé que « dans ce cadre, les structures techniques d'appui auront un rôle essentiel à jouer pour l'adoption et la diffusion des techniques de production selon les conditions locales ».

Le programme de mise en adéquation plus serrée des facteurs de production agricole avec les potentialités du milieu ne prenait sa signification que si l'on s'appliquait à remodeler les unités de production pour les rendre plus aptes à appliquer les règles de la nouvelle agronomie : tout naturellement à la trame du zonage naturel devrait s'adapter la grille du maillage agro-territorial.

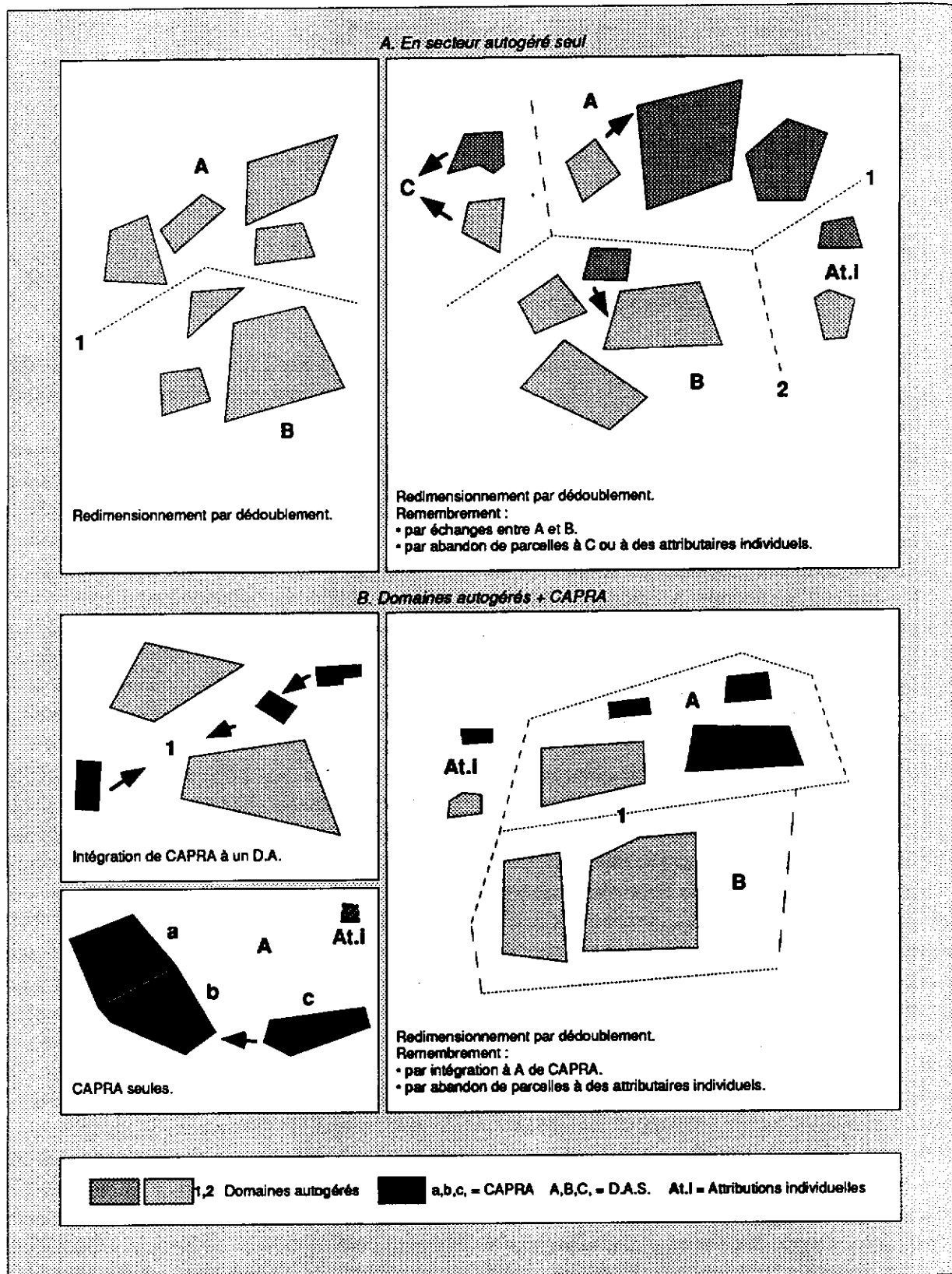
II.2

1980-1984 : LA MISE EN PLACE HÉSITANTE DU NOUVEAU MAILLAGE AGRO-TERRITORIAL

La disparition du président Houari Boumediène et son remplacement par Chadli Bendjedid furent interprétés comme l'entrée dans une ère de politique plus libérale. Il est vrai que les circonstances économiques générales inclinaient à plus de pragmatisme.

Dans le domaine industriel le temps des réalisations spectaculaires (Hassi-Messaoud, Arzew, El-Hadjjar...) était dépassé, comme celui des « batailles héroïques contre l'emprise impérialiste » ; par ailleurs les folles espérances nées de la brutale augmentation du prix du

Figure 6
LA « RESTRUCTURATION » - CAS TYPES



pétrole laissaient place à des perspectives plus réalistes.

A travers le pays les problèmes économiques et sociaux furent donc posés en termes nouveaux, dépassant le stade de la remise en cause de la simple gestion des institutions. Non point que les orientations socialistes du régime fussent contestées, mais le temps semblait venu où la légitimité du système politique était suffisamment assise pour que la validité de certaines structures socio-économiques pût faire l'objet de contestations.

Et il ne faut pas oublier que la continuité du régime était assurée par le maintien du Parti unique et de l'Assemblée nationale populaire.

La combinaison de la prise de conscience de la nécessité de réformes et de la permanence du pouvoir politique devait entraîner pendant la décennie une suite chaotique de décisions.

Notons encore que ces débats coïncidèrent avec le lancement du 1er Plan quinquennal (1980-1984).

II.2.1. Solution ouvriériste ou solution paysanne ?

Le maître-mot qui devait fleurir durant ce lustre fut celui de **restructuration**, le terme prenant valeur incantatoire, mais couvrant, en fait, bien des ambiguïtés et des hésitations. Dans les débats passionnés qui agitèrent les diverses instances de l'Etat et du Parti entre 1980 et 1984, la dissociation système-structure, politique-socio-économie se révéla très artificielle. Deux techniques d'intervention, mais aussi deux courants de pensée, s'opposèrent :

- une **tendance ouvriériste**, et aussi plus productiviste, plus collectiviste, dont l'idéal était celui de macro-entreprises fortement mécanisées et plus ou moins intégrées dans des organismes régulateurs ;
- une **tendance agrarienne** (paysanne) et aussi plus individualiste, prônant la mise en place de petites unités de production rattachées à un système de coopératives de services et ouvertes directement sur le marché, solution défendue particulièrement par les syndicalistes de l'U.N.P.A. (Union nationale des paysans algériens) et aussi par les « entrepreneurs ».

Il advint qu'aucune de ces thèses ne l'emporta, et de cette incertitude naquit un dispositif agraire mixte, dont il est clair qu'il essaya de concilier les aspirations des tenants du macro et du microfundium, de l'étatisme et du libéralisme.

En définitive, la « restructuration » consista dans la mise en place d'un dispositif à trois composantes :

- les **D.A.S., Domaines Agricoles Socialistes**, résultant du remodelage de l'ensemble du secteur socialiste ;
- les **S.D.A., Secteurs de Développement Agricole**, englobant un certain nombre de D.A.S. ;
- les **Ingénieurs gestionnaires** à la tête des D.A.S.

II.2.2. Les procédures : les deux niveaux d'intervention : D.A.S. et S.D.A.

L'instruction présidentielle n° 14 du 17 mars 1981 insiste sur l'urgence de la refonte du système de l'auto-gestion et définit les principes de l'opération, qui vise à assurer :

- le remembrement des domaines dans le cadre de la réorganisation foncière des terres agricoles du secteur public, de la mise en valeur des ressources agricoles nationales et de l'aménagement du milieu rural du secteur socialiste ;
- l'assainissement comptable et l'autonomie de gestion des exploitations, au sein d'unités qui auront complété le changement de leur assiette territoriale par le renouvellement des membres du collectif et des organes de gestion ;
- l'amélioration du fonctionnement technique et la recherche de l'équilibre social par le renforcement du rôle des cadres qui seront membres du collectif des travailleurs et serviront de trait d'union entre l'exploitation agricole et les organismes de recherche et d'expérimentation.

L'opération fut menée sous l'égide de **Comités de restructuration**, tant au niveau national qu'au niveau des wilayas.

Le **Comité National de Restructuration**, présidé par le ministre de l'Agriculture, comprenait, outre un délégué du Parti et de l'U.N.P.A., des représentants des ministères concernés : Intérieur, Planification, Hydraulique, Finances... Il était chargé de veiller au respect des orientations décidées par le gouvernement et de transmettre les directives opportunes aux Comités de wilaya, entre lesquels il assura la coordination.

Les **Comités de Restructuration de wilaya** étaient présidés par le wali et comprenaient les directeurs départementaux de l'Agriculture (ceux-ci vice-présidents rapporteurs), de l'Hydraulique, de l'Urbanisme et de l'Habitat, des Domaines et du Cadastre, les représentants de la Banque Nationale d'Algérie et de l'U.N.P.A.

Le Comité de wilaya prépare les dossiers en consti-

Figure 7
STRUCTURES FONCIÈRES DANS LA COMMUNE DE SIG

A. Avant « restructuration »

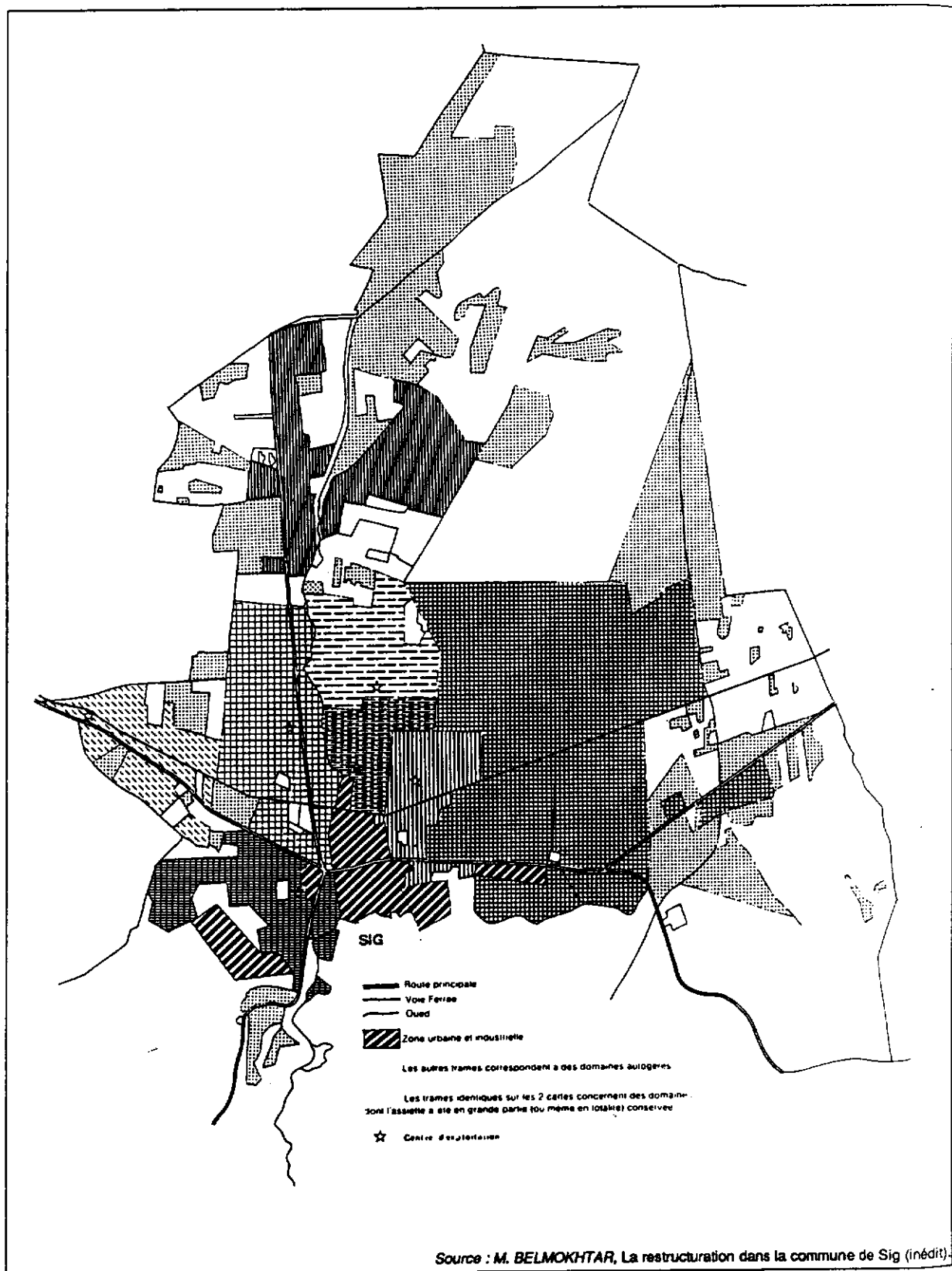


Figure 7
STRUCTURES FONCIÈRES DANS LA COMMUNE DE SIG

B. Après « restructuration »

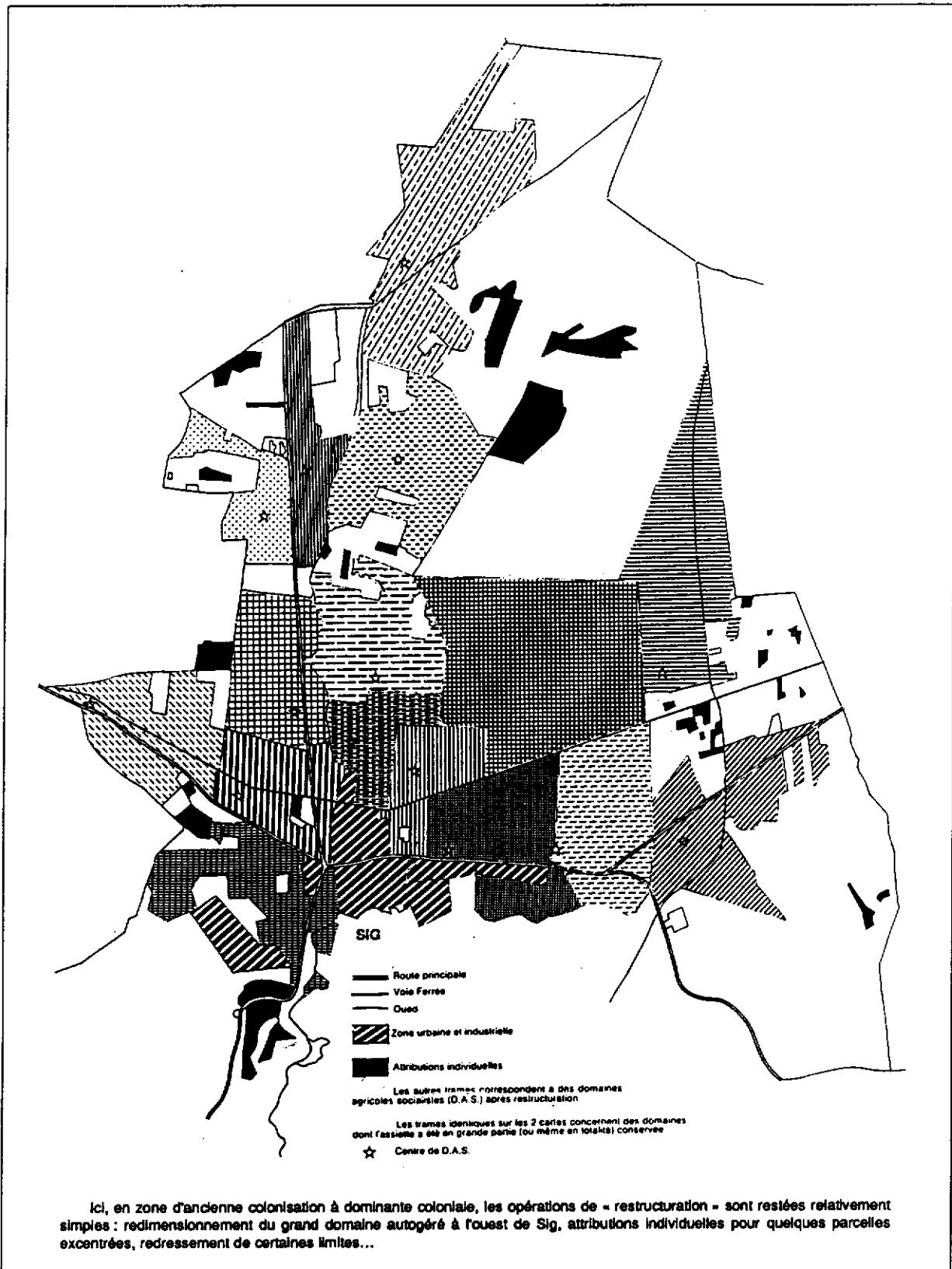


Tableau 9
LE SECTEUR AGRICOLE SOCIALISTE
AVANT ET APRÈS LA RESTRUCTURATION

A. Avant la restructuration			
Secteur autogéré		Secteur de la Révolution agraire (C.A.P.R.A.) (1)	
Nombre d'unités	Superficie (ha)	Nombre d'unités	Superficie (ha)
2 099	2 300 000 (moy. : 1 110 ha)	5 028	1 226 000 (moy. : 240 ha)

(1) Le secteur de la Révolution agraire comportait également :
 • 240 groupements de mise en valeur couvrant 23 000 ha.
 • 40 500 exploitation individuelles couvrant 157 000 ha.

B. Après la restructuration
3 415 D.A.S couvrant 2 800 000 ha (moyenne 820 ha) dont : • 3 048 D.A.S. constitués sur la base des domaines autogérés avec apport de terres de C.A.P.R.A., • 367 D.A.S. constitués à partir des C.A.P.R.A., cependant que 91 C.A.P.R.A. (13 000 ha) étaient dissoutes. 700 000 hectares attribués à titre individuel.

C. Fonctionnement du secteur socialiste
D.A.S. • organes de l'autogestion, • ingénieur gestionnaire remplaçant le directeur.
S.D.A. (secteur de développement agricole) : • avec un directeur et 5 départements techniques.

tuant des groupes de travail itinérants, chargés d'instruire les affaires sur place auprès des domaines.

Fait remarquable : l'échelon communal ne fut pas représenté officiellement dans ce dispositif.

II.2.3. La difficile définition du « domaine agricole socialiste »

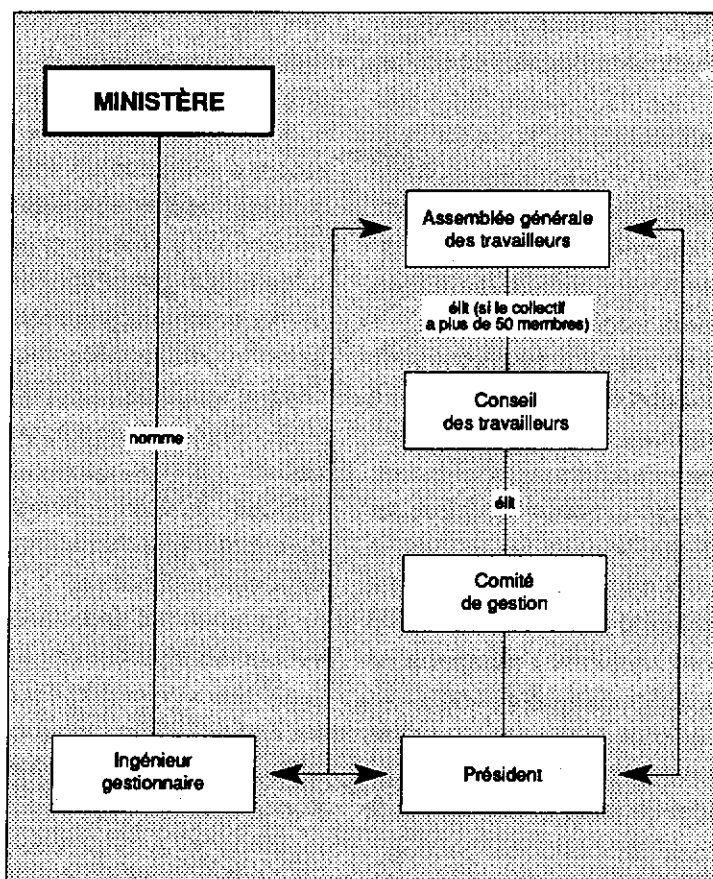
Les incertitudes dans la définition des nouvelles cellules de base sont attestées par la succession des mesures prises au cours des années 1981, 1982 et 1983, ces événements pouvant être regroupés en trois phases dont chacune correspondit au choix d'une certaine structure.

- **Fin 1981 : Unités de base et Périmètres d'intervention** - Dans un premier temps de prudente transition, il fut proposé de transformer l'assiette des domaines autogérés en les décomposant en un certain nombre

d'unités de base intégrées (de 2 à 4) dans des périmètres d'intervention. La terminologie est vague mais le projet laisse apparaître le souci de décomposer le domaine autogéré en deux niveaux de structures, celui d'une exploitation plus ou moins autonome, celui d'un organisme englobant de régulation.

- **1982 : les D.A.R. (Domaines Agricoles Restructurés)** - Sous diverses pressions, en particulier celle de l'U.N.P.A., il fut décidé d'aller plus loin en érigeant ces unités de base en entités juridiques disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale. A cet effet, furent créés, par une note ministérielle en date du 14 février 1982, des D.A.R., Domaines Agricoles Restructurés. A l'automne de la même année, le niveau supérieur était défini sous la forme de S.D.A. (Secteur de Développement Agricole).

Figure 8
LES ORGANES DE GESTION D'UN D.A.S.



Cependant dans les campagnes, l'opération se développa dans une certaine confusion. Les divers partenaires se trouvèrent d'accord pour définir les deux objectifs :

— le remembrement, ou suppression du morcellement, par la création d'« unités de base » d'un seul tenant et regroupement des terres autour du centre d'exploitation ;

— l'assainissement, sous forme de suppression des empiètements sur les terres ou d'occupations illégales de bâtiments d'exploitation et d'élimination des parasites des collectifs, résidents exerçant une autre profession ou inadaptés (invalides, vieux).

Mais lorsqu'il s'est agi de définir la taille et l'assiette des nouvelles exploitations, non seulement des conflits sérieux se développèrent entre les diverses catégories de travailleurs concernés, mais encore sur le terrain il apparut que la distribution de parcelles entre domaines et C.A.P.R.A. devenait aberrante et gênait la pratique de la restructuration.

- **1983 : les D.A.S. (Domaines Agricoles Socialistes)** - Devant la confusion qui marquait les opérations, il fut décidé (circulaire du 1er mars 1983) d'intégrer dans des unités homogènes les terres de l'ensemble du secteur socialiste, domaines autogérés et C.A.P.R.A. Et l'élargissement de l'aire d'application de la réforme fut entériné par le changement de dénomination de la nouvelle unité agraire (note ministérielle du 16 juin 1983), qui de domaine agricole restructuré (D.A.R.) devenait D.A.S. (domaine agricole socialiste).

En même temps que disparaissait le dualisme agraire du secteur socialiste créé dix années auparavant, était mis fin à l'emploi des termes « autogéré », « coopérative ». Dans les textes officiels la dénomination de « secteur public » remplaça même celle de « secteur socialiste ». Ces modifications de vocabulaire n'étaient évidemment pas neutres.

- **Avril 1984 : clôture officielle des opérations de restructuration.**

L'ingénieur gestionnaire chef de l'entreprise socialiste. La volonté de renouvellement, sinon du concept, du moins de la réalité de l'entreprise autogérée, incluse dans l'instruction présidentielle de mars 1981, se traduisait quelques mois plus tard (décision du ministre de l'Agriculture du 18 juillet 1981) par la création d'une fonction originale, celle d'ingénieur gestionnaire. Il faut relever que ce fut la seule innovation en la matière puisque les autres institutions héritées de l'autogestion : Assemblée générale des travailleurs, Conseil des travailleurs et Comité de gestion, furent reconduites en l'état.

Cette création vise à résoudre la contradiction entre les principes d'encadrement et de gestion, en mettant à la tête du domaine un ingénieur nommé par le ministre, membre de plein droit du collectif des travailleurs, avec voix délibérative, et chargé de mettre en œuvre les décisions des organes de gestion en conformité avec les orientations nationales. Au même titre que le président élu, il représente l'exploitation auprès des organismes avec lesquels elle est en rapport et l'engage par sa signature dans toute opération financière. Il établit les normes de références technico-économiques, propose un système d'évaluation du travail fourni, élabore les plans de production et de développement, en suit la réalisation.

Du fait qu'il incarne la technologie et est responsable en même temps de l'animation, l'ingénieur gestionnaire, intégré au collectif des travailleurs, assure la direction de l'exploitation autogérée, possède plus de pouvoir que l'ancien directeur, simple courroie de transmission des décisions centrales ; sa double fonction de représentant de l'exploitation et du ministère de l'Agriculture et sa qualité de technicien font de lui, en principe, un véritable chef d'entreprise.

II.2.4. Le Secteur de développement agricole, une structure de gestion-aménagement

La création à l'automne de 1982 (circulaires du 15 septembre et du 25 octobre) des Secteurs de Développement Agricole (S.D.A.) constitue la grande innovation de ces opérations de rénovation agraire et leur donne une signification nouvelle en ouvrant sur une conception de l'aménagement du territoire : « la réforme de l'environnement immédiat des nouvelles unités de production s'impose comme corollaire indispensable pouvant donner à la restructuration sa pleine mesure », affirme la circulaire du 15 septembre.

Le S.D.A. est défini comme une structure technico-économique, sous tutelle de la wilaya (Direction Départementale de l'Agriculture) qui intervient sur le territoire d'un nombre déterminé de communes, regroupant en moyenne un ensemble d'une trentaine de D.A.S.

Les missions des S.D.A. sont définies comme des actions d'assistance aux exploitations et sont réparties en cinq grands chapitres : planification et développement - gestion du personnel, organisation, vulgarisation et comptabilité - production (élaboration et suivi des plans de production) - approvisionnement, exploitation, entretien et maintenance des équipements agricoles - commercialisation.

Son organigramme comporte cinq départements spécialisés : direction, planification et gestion - production végétale - production animale - aménagement rural et hydraulique agricole - approvisionnement, commercialisation et machinisme.

Le personnel doit comporter : 1 directeur, agro-économiste de préférence, 3 ingénieurs et 2 techniciens supérieurs responsables des départements, 4 experts.

Le S.D.A. entretient des relations avec les Instituts techniques, les Offices et autres structures d'appui, les Fermes pilotes.

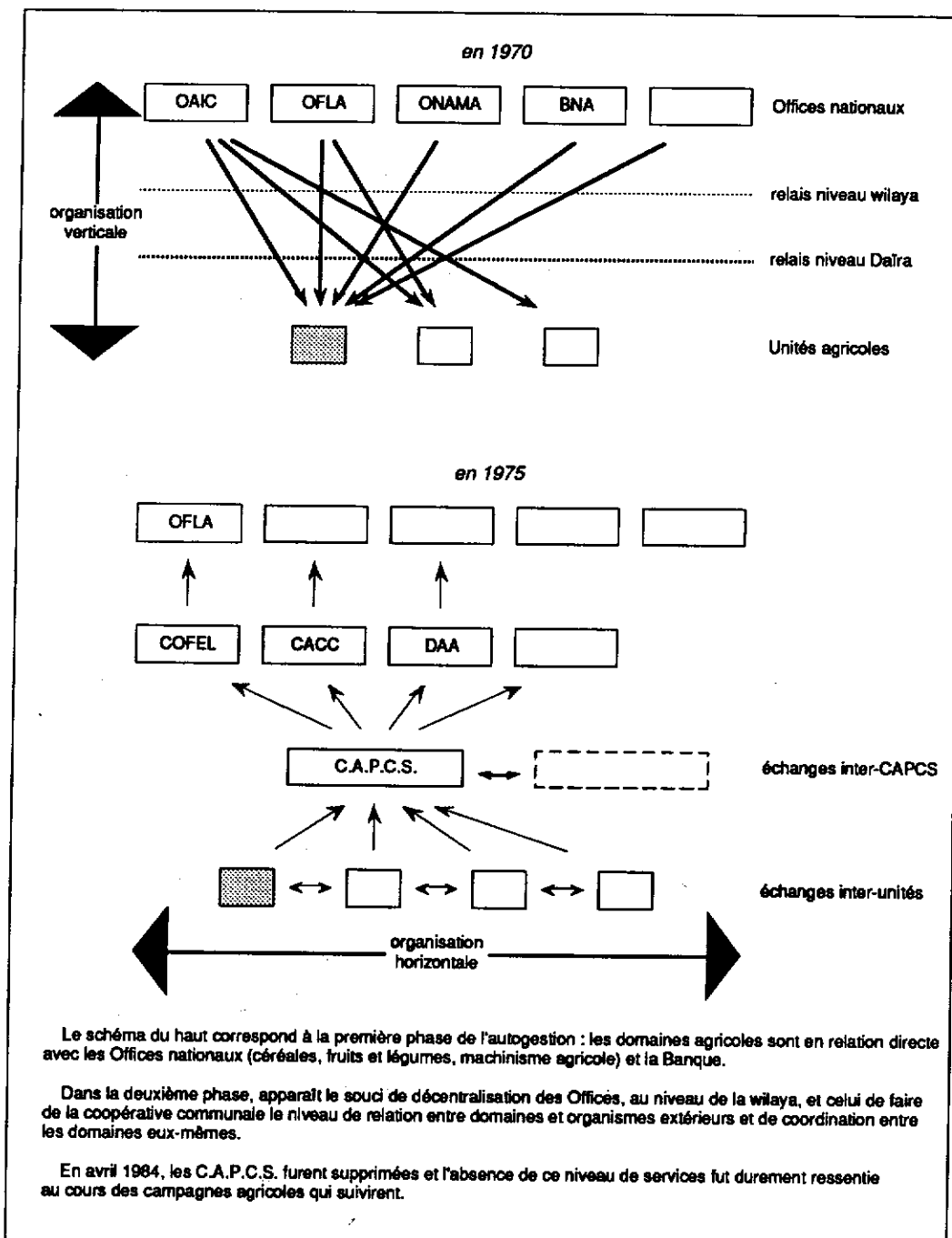
II.2.5. Deux mesures significatives : la création de la B.A.D.R., la suppression de la C.A.P.C.S.

Les contradictions au milieu desquelles s'effectua la « restructuration » sont révélées par deux mesures concomitantes prises par le gouvernement : la création, en 1982, de la B.A.D.R. (Banque de l'Agriculture et du Développement rural) qui prenait le relais de la B.N.A. (Banque nationale d'Algérie) et la suppression, en 1984, de la C.A.P.C.S., articulation fondamentale de la Révolution agraire.

Ainsi d'un côté la tendance collectiviste l'emporte avec le renforcement des domaines socialistes et de l'autre la tendance libérale s'exprime dans l'amélioration de l'organisme d'appui financier aux entreprises agricoles et dans l'effacement du niveau communal public d'assistance technique aux unités de production.

De la B.N.A. à la B.A.D.R. - La mise en place, en octobre 1982, d'une banque à vocation agricole spécifique répondait aux vœux unanimes des producteurs qui s'estimaient asservis par la B.N.A. à une réglementation mal adaptée à leurs problèmes. Le soin apporté dans la

Figure 9
LA C.A.P.C.S. DANS L'ORGANISATION AGRO-TERRITORIALE ALGÉRIENNE



Source : M. COTE, 1976, Révolution agraire et société rurale, le cas de l'Est algérien, Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie.

dénomination à associer « Agriculture » et « Développement rural » satisfaisait également ceux qui reconnaissaient qu'« il n'y a pas de solution purement agricole aux problèmes de l'agriculture » et que l'évolution de l'exploitation est inséparable de son « environnement ». Mais quel que fût le bien-fondé de cette orientation, dans la pratique courante les mécanismes afférents à la gestion du crédit s'appliquèrent avec une rigueur égale et la banque, dans son fonctionnement, continua à s'adapter avec difficulté aux conditions de vie du fellah.

La disparition de la C.A.P.C.S. et le court-circuitage du niveau communal - La coopérative communale avait, depuis sa mise en place dans le cadre de la Révolution agraire, subi toute sorte de déviations, mais ne pouvait-on y remédier ? Il était incontestable qu'elle devait faire l'objet d'un certain nombre de redressements, dont justement la « restructuration » pouvait donner l'occasion. Cette perspective était d'autant plus raisonnable que l'une des résolutions du 3^e Congrès du F.L.N. demandait « le renforcement des capacités de la C.A.P.C.S. afin d'assurer correctement leur mission de soutien à tous les producteurs, y compris les petits paysans ».

Créées en 1972, les Coopératives agricoles polyvalentes communales de service devaient, dans l'esprit de la Révolution agraire, constituer une articulation fondamentale du système, dans le cadre de la commune, à cause même de la diversité des services qu'elle était appelée à rendre et des catégories d'adhérents qu'elle touchait, puisqu'elle était théoriquement à la disposition des producteurs, tous secteurs confondus (cf. supra chapitre I-1)

Mais la polyvalence de l'institution a fait sa faiblesse ; faute de moyens en harmonie avec les projets de départ, l'institution a dû faire des choix et a connu diverses déviations.

Prise entre les insuffisances des circuits amont (stockage, moyens de transports...) et ceux de l'aval, les producteurs (incapacité d'évaluer leurs besoins, irrationalité de l'équipement...), la C.A.P.C.S. a dû élaborer sa propre formule de fonctionnement, se consacrant aux activités les plus immédiatement rentables (commercialisation des appareils ménagers...) au détriment d'autres (animation).

L'effacement des organes de gestion coopératifs au profit de la tutelle et de son représentant (le directeur) avait transformé l'image d'une société autogérée par ses

membres en celle d'une entreprise publique, prolongement de la Direction de l'Agriculture de la wilaya et de la Délégation de daïra, et échappant au contrôle à la fois des travailleurs et du pouvoir politique au niveau communal.

Ramenée au simple rôle de structure de distribution, elle fut de plus en plus boudée par le secteur socialiste qui eut recours directement aux filières de wilaya telles que CASSAP, OFLA. La C.A.P.C.S. s'écartait ainsi de sa mission première d'assistance aux exploitations du secteur socialiste pour ne plus s'intéresser qu'au secteur privé. « En 1980 la C.A.P.C.S. n'est plus qu'une structure moribonde » (M. Malek).

On ne se préoccupa nullement de la ranimer : la C.A.P.C.S. fut supprimée en avril 1984, c'est-à-dire juste au moment où était proclamé que l'opération « restructuration » était officiellement close.

Ce fut en fait une véritable « liquidation ». Le mot n'est pas trop fort : il fut donné un mois aux responsables pour régler la situation, c'est-à-dire rendre le matériel et les stocks, renvoyer le personnel ou le réaffecter sur d'autres postes, trouver une nouvelle affectation également aux bâtiments, apurer la situation financière. Cette dernière préoccupation (réaliser une « opération blanche ») prit d'ailleurs le pas sur les autres : l'administration n'attendait que le quitus des services financiers pour « tirer un trait » sur le problème des C.A.P.C.S.

Dans cette dissolution de l'organisme, il semblait que la dévolution du matériel pût poser problème. Il n'en fut rien. Une partie, surtout les tracteurs lourds, fut cédée aux Caisses d'approvisionnement (CASSAP), au niveau de la wilaya et aux S.D.A. (en gros au niveau de la daïra), le reste fut vendu aux enchères, au plus offrant. La concurrence fut âpre entre « privés », saisissant l'occasion de se procurer des machines aussi rares ! Tel petit tracteur valant 27 000 DA à l'achat et ayant été utilisé pendant trois campagnes atteignit, à Tiaret, la somme de 100 000 DA. Moissonneuses-batteuses et autres équipements spécifiques restèrent dans le circuit agricole, les engins de traction furent, dans la plus grande proportion, acquis par des entrepreneurs d'autres branches, principalement bâtiments et travaux publics.

Dès l'été de 1984 les conséquences de cette suppression apparurent. Les petits fellahs durent faire appel aux moissonneuses-batteuses du privé à des prix nettement moins avantageux, et dans certains endroits, faute de ce recours, des parties de récoltes furent perdues. Fait plus

grave : la politique de « réorganisation » amorcée trois années plus tard rendait encore plus utile l'assistance d'un centre de services local de type C.A.P.C.S.

Avec la C.A.P.C.S., c'est en fait toute une expé-

rience de développement rural, fondé sur une relation des services techniques de l'Etat avec le pouvoir local, à un niveau bas du système agro-territorial, celui de la commune, qui était condamnée.

II.3

DES EXEMPLES DE REFONTE STRUCTURELLE

Le tableau ci-joint dresse un bilan statistique des opérations, tel qu'il est présenté au bout de quatre années de discussions entre les responsables et de réalisations sur le terrain. Ce remodelage aboutit à remplacer les 2 099 domaines autogérés et les 5 428 CAPRA par 3 415 D.A.S. d'une superficie moyenne de 820 hectares et couvrant 2 800 000 hectares.

Les documents du ministère de l'Agriculture font état de deux phases de restructuration : la première correspondant pour l'essentiel à l'année 1982 et concernant presque exclusivement l'autogestion, consista en la mise en place du plus grand nombre de nouveaux domaines (plus des 3/4) ; sous la dénomination de D.A.R., la deuxième qui se déroula pour l'essentiel en 1983, s'étendit à l'ensemble des C.A.P.R.A. et le reste de l'autogestion et consista aussi parfois en un remodelage des D.A.R. ; le tout aboutit à la mise en place de plus de 3 000 D.A.S.

Le ministère de l'Agriculture se borna à définir les nouvelles unités comme « domaines autogérés économiquement viables, facilement exploitables et humainement maîtrisables ». Le ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire situa pour un collectif le seuil minimum à une dizaine de travailleurs, le maximum à une cinquantaine. La décision devait être prise au niveau de la daïra et de la wilaya.

L'un des principes qui guidèrent l'action des techniciens sur place fut de « redimensionner » l'unité agraire en fonction de sa spécificité en matière de production. Cette orientation se combina avec le souci de tenir compte des « normes » locales de superficie telles qu'elles avaient été définies lors de la mise en pratique de la Révolution agraire. Sur ces bases on vit se renforcer la typologie des domaines, par adaptation de leur surface à leur spécificité culturelle.

Trois grandes catégories se distinguèrent ainsi :

- les petits domaines à culture intensive, essentiellement maraîchage, autour de 100-150 hectares, et même

seulement 50 hectares pour la serriculture (« sur-intensivité ») ;

- les domaines moyens, à pratique semi-intensive, avec polyculture associant céréales, fourrages, cultures maraîchères, arboriculture, autour de 500-600 hectares ;
- les grands domaines à pratiques extensives associant céréales et élevage, autour de 2 000 hectares.

A côté de ces normes techniques générales des circonstances locales intervinrent dans les choix.

Ainsi la volonté des travailleurs pesa d'un poids décisif dans cette restructuration. Sous la pression de l'U.N.P.A., il fut admis que toute intervention devait être précédée par la consultation des collectifs. Sur place les ouvriers réagirent en des sens très divers : « patriotisme du domaine » conduisant à défendre le statu quo, demande d'intégration dans une unité plus vaste pour obtenir du matériel plus lourd, exigence du découpage en unités plus petites pour rapprocher les terres du lieu de résidence ou encore pour segmenter le collectif...

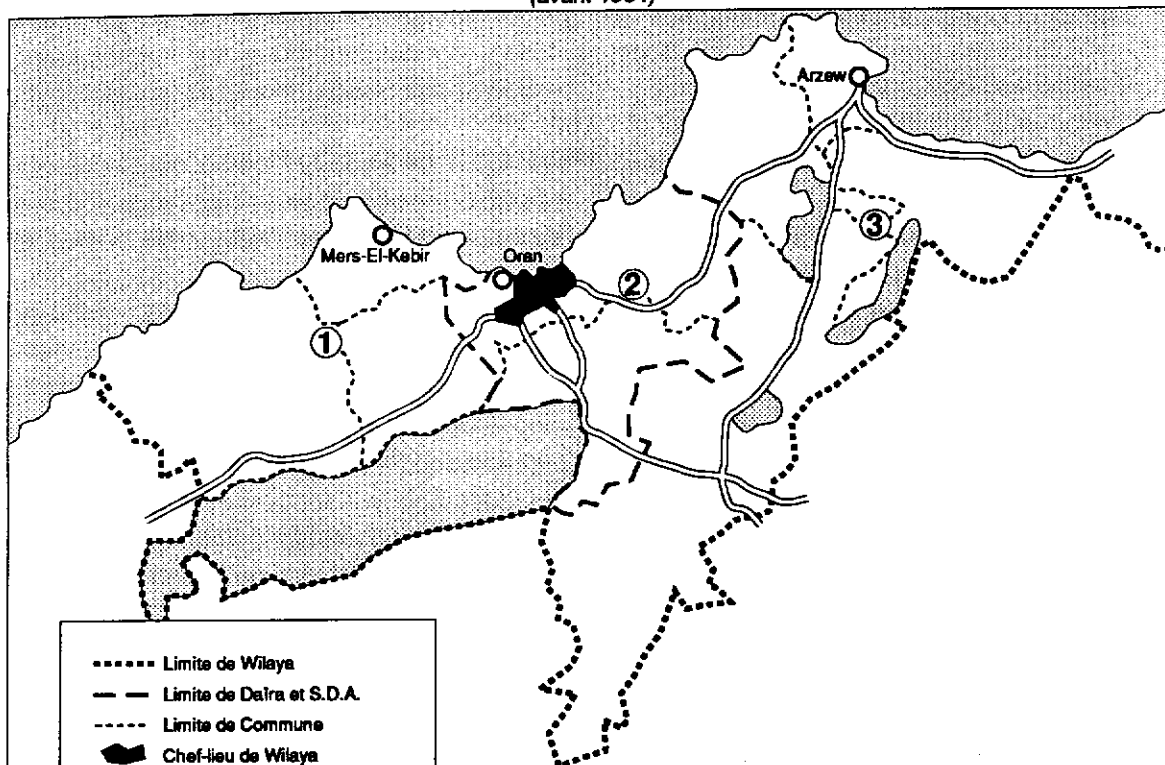
L'assiette des nouveaux domaines dépendit pour beaucoup du fait que souligne la chronologie ci-dessus rapportée : l'amalgame entre domaines autogérés et C.A.P.R.A. n'était pas prévu au départ : la décision de fusionner les deux catégories de terres a été prise plus d'une année après la création des D.A.R. et près de deux ans après que les premières opérations de découpage en « unités de base » se fussent déroulées.

Il faut encore relever que la réussite de ce remodelage dépendit parfois de l'action positive menée par les responsables de S.D.A. Certains de ces organismes créés à l'automne de 1982 eurent à leur tête des dirigeants de qualité, connaissant le terrain, jouissant d'un réel prestige sur le plan local et ils surent préparer des solutions raisonnables. Ainsi en fut-il particulièrement dans le Sersou (commune de Sidi el Hasni) et dans les environs de Constantine (El Kroub).

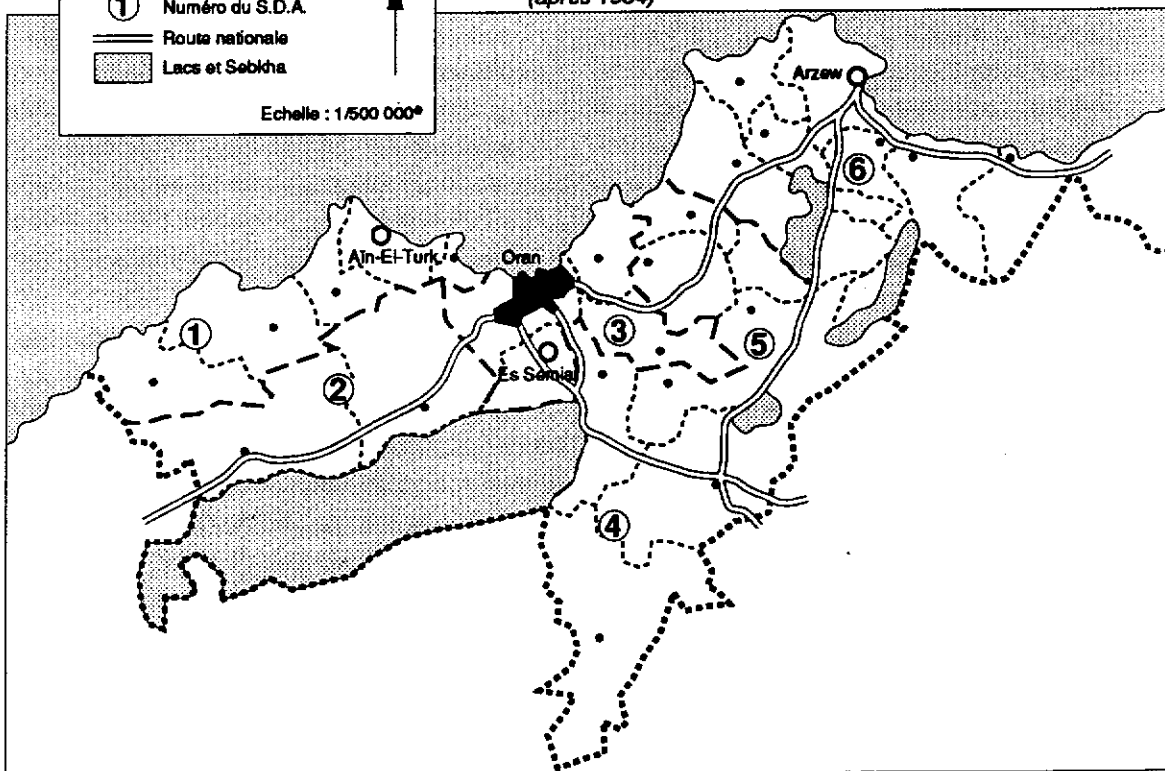
De la combinaison de ces divers facteurs résulta une grande diversité dans les situations locales, comme

Figure 10
LA DISTRIBUTION DES S.D.A. DANS LA WILAYA D'ORAN

A. Ancien découpage
(avant 1984)



B. Nouveau découpage
(après 1984)



Source : M. KESSEIRI, 1991, La wilaya d'Oran.

l'attestent certaines études de cas montrant les modalités de l'intégration entre D.A. (domaines autogérés) et C.A.P.R.A.

Dans le bassin de Guelma³ : à côté d'une colonisation européenne largement étalée, existait une importante structure latifundiaire, si bien que sur les 21 200 hectares objets de restructuration, les parts respectives des D.A. et des C.A.P.R.A. furent de 69,37 et 30,63 % et leur redistribution s'effectua comme suit :

- uniquement 1 ancien D.A. : 4 (il s'agissait de domaines monoblocs) ;
- 1 D.A. + parcelles d'autres domaines : 5 ;
- 1 D.A. + terres de C.A.P.R.A. : 4 ;
- 1 D.A. + parcelles d'autres domaines + terres de C.A.P.R.A. : 7 ;
- Uniquement terres de C.A.P.R.A. : 1.

Dans la plaine de Sig⁴, sur 19 D.A.S., 4 correspondirent à d'anciens D.A., 4 autres résultèrent du regroupement de C.A.P.R.A., 11 de fusions D.A.-C.A.P.R.A., tandis que 27 fellahs, anciens attributaires des C.A.P.R.A. ou nouveaux bénéficiaires de parcelles, se partagèrent 695 hectares, en provenance de C.A.P.R.A. ou de domaines, sous forme de lots individuels.

Compte tenu de ces diverses opérations, l'assiette foncière des nouveaux domaines apparaît comme meilleure par rapport à la situation antérieure, mais en définitive et en moyenne pas de façon très sensible, et dans le détail en proportions très variables.

Ainsi pour la région de Sig, M. Belmokhtar relève « en général des indices de regroupement assez bons (de 1,5 à 2,77) pour 14 D.A.S., assez mauvais pour 4 (de 3,06 à 4,7), très mauvais pour 1 ». En ce qui concerne l'indice de structure, il est optimum pour 4 domaines, satisfaisant (proche de 1,23 à 2,39) pour 12, mauvais (33,12 à 3,79) pour 3.

Dans la commune de Mila, la restructuration s'effectua en trois phases⁵ :

- *1^{re} phase : 1981-1982* - 10 domaines autogérés et C.A.P.A.M. fusionnent avec 9 C.A.P.R.A. pour constituer 7 D.A.R. ; la superficie moyenne des domaines passe de 602 à 1 022 hectares ; l'assiette parcellaire s'est notablement améliorée par rapport à la situation initiale, quelques échanges avec des propriétaires privés eurent même lieu.
- *2^e phase : 1982* - 2 800 hectares de parcelles non intégrées aux D.A.R. du fait de leur émiettement ou de leur éloignement furent répartis entre 160 attributaires à titre privé (17,5 en moyenne par lot).
- *3^e phase : Automne 1983* - 20 C.A.P.R.A. fusionnent pour constituer 4 D.A.S.

Ainsi à Mila la préoccupation majeure fut non de diminuer la taille des domaines — leur superficie moyenne augmenta même de 70 % ! — mais de créer des unités à très grands blocs de culture : sur 7 D.A.S., un fut d'un seul tenant (948 ha), quatre comportèrent 2 parcelles, deux 3 parcelles.

Dans la commune de Sidi el Hasni, située dans le Sersou, les opérations suivantes eurent lieu, sous l'égide du responsable du S.D.A.⁶ :

Assiette foncière :

- *Situation initiale* - 2 domaines : 3 939 hectares ; 2 CAPRA : 2 100 hectares ;
- *1^{re} phase de restructuration, été 1982* - Les 2 domaines + 1 226 hectares de CAPRA sont constitués en 4 D.A.S. ;
- *2^e phase, septembre 1983* - Dissolution du reste des CAPRA (environ 1 300 ha) ;
- *Décembre 1983* - Clôture de la restructuration.

II.4

LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME AGRO-TERRITORIAL

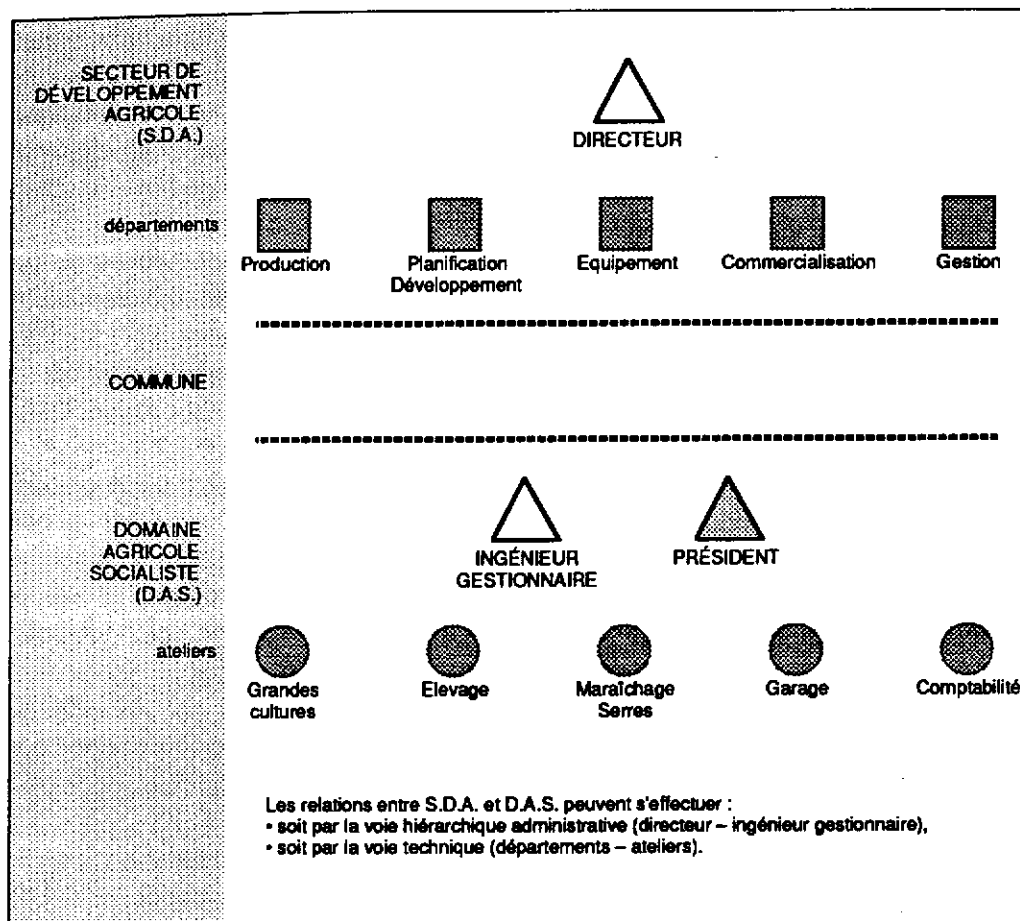
La grande originalité de la « restructuration » aura été d'ajouter aux correctifs apportés au fonctionnement des domaines eux-mêmes : réduction de leur taille moyenne, amélioration de l'assiette foncière, création du poste d'ingénieur gestionnaire, une intégration organique relativement forte à un niveau supérieur, le S.D.A. C'est donc à la fois au plan des unités de production

elles-mêmes et à celui de la structure englobante que doit porter l'analyse de ce nouveau système agro-territorial.

II.4.1. Des structures internes inégalement améliorées

En ce qui concerne le « redimensionnement » des domaines, le changement par rapport à l'autogestion

Figure 11
LES NIVEAUX DE RESTRUCTURATION
LE COMPLEXE AGRO-TERRITORIAL D.A.S.-S.D.A.



resta relativement modeste puisque la superficie moyenne diminua seulement de 26 %, passant de 1 100 à 820 hectares. C'est le « remembrement » combiné avec l'attribution de lots individuels pour les terres les plus excentrées qui contribua à l'amélioration la plus notable de l'assiette des unités de production.

En se fondant sur des expertises réalisées lors de la fixation des « plafonds » de possession déterminés pour les expropriations lors de la Révolution agraire, des normes de superficie furent déterminées, nous l'avons vu plus haut, à l'échelon national et sur le plan régional, opposant exploitations intensives, semi-intensives et extensives.

Pour ce qui est du matériel, la recherche d'une distribution rationnelle des engins, amorcée lors de sa répartition à l'occasion du partage de 1982, fut complétée par des attributions en 1983, 1984 et 1985, de façon à aboutir à un rééquilibrage entre les domaines.

Ajoutons qu'en 1985 furent distribués des crédits particuliers affectés à la rénovation des bâtiments des domaines, dont la plupart se trouvaient en état de dégradation avancée ; ces travaux furent effectués par les travailleurs (en excédent) des fermes, en régie, avec des devis deux fois moindres que ceux proposés par les entreprises privées ; ici encore les S.D.A. intervinrent pour organiser les travaux et utiliser à bon escient les reliquats de crédits.

Ainsi, dans ces diverses branches d'activité, on voit les S.D.A. jouer un rôle très positif de régulation suscitant et soutenant les initiatives locales, réalisant des actions de péréquations entre les unités de production.

Si le passage du domaine autogéré au domaine socialiste s'effectua parfois selon des critères agronomiques, de façon à conserver aux nouvelles unités un certain équilibre de production, le plus souvent c'est en fonction du personnel en place que se réalisèrent les

Tableau 10
RÉPARTITION DU PERSONNEL DES D.A.S.
PAR GROUPE D'ÂGE

	- 20 ans	20-30 ans	30-40 ans	40-50 ans	50-60 ans	+ 60 ans	Total
Effectif	5 385	29 643	39 909	41 878	29 502	9 037	155 354
%	3,47	19,08	25,69	26,95	19	5,81	100

Source : Fichier Domaines, 1984, M.A.P.

répartitions foncières : c'est la distribution des logements entre les anciennes fermes qui détermina pour l'essentiel le partage des terres.

Le recensement des populations révéla alors, dans de nombreux cas, l'ampleur du phénomène des « occupations illicites », soit que les fermes aient abrité des personnes qui ne participaient en rien au travail de l'exploitation, soit que des gourbis se fussent installés sur les terres du domaine.

Le recensement de ces « occupants indus » posa problème. On en dénombra 1 248 dans la wilaya de Tiaret, dont une bonne part au voisinage du chef-lieu, dans des amorces de bidonvilles. Les autorités se donnèrent un certain délai pour résorber ces excédents de populations, et l'affaire n'était pas entièrement réglée lorsque, dans l'hiver 1987-1988, eut lieu le démantèlement des D.A.S.

Cette attention portée au cadre de vie des travailleurs revêt une signification d'autant plus grande que, dans certains cas, le logement proprement dit ne constituait qu'un élément d'un cadre de vie individualisé comportant en particulier un jardin. Dans la wilaya de Tiaret on s'efforça d'attribuer à chaque travailleur : le logement soit à la ferme, soit dans une maison, avec 90 m² au sol, et une cour de 200 m², l'Etat assurant une subvention de 110 000 dinars par construction ; un jardin de 2 000 m², délimité soit autour de la demeure, soit en parcelle dans un lotissement à part.

D'un côté il y eut donc relance d'une politique de l'habitat en faveur des agriculteurs, attestée par l'importance du volume du crédit que l'Etat prend à sa charge ; de l'autre s'amorça une politique des lopins.

Il semble que l'on puisse voir dans ces procédures nouvelles les signes d'une évolution vers la reconnaissance de la personne du travailleur en tant que telle : les événements de l'année 1987 allaient donner une toute autre ampleur au phénomène.

Pour ce qui est du personnel, première surprise : l'opération de « dégraissage » de l'emploi dont la

« restructuration » devait être l'occasion ne s'est pas réalisée, au contraire même. Par rapport à la campagne 1980-1981, en 1983-1984 les statistiques officielles relèvent une augmentation de 10 % du nombre des permanents (155 000 contre 140 000) et de 45 % du nombre des saisonniers (184 000 contre 127 000). Mais ces chiffres sont fallacieux : ceux de la période d'avant 1980 ne concernent que les domaines autogérés, ceux d'après 1983 incorporent les membres des CAPRA intégrés aux D.A.S. Il faut tenir compte également du fait qu'un certain nombre de « saisonniers » furent admis dans la catégorie des « permanents ».

La structure par âge laisse apparaître une situation moins préoccupante que dans la décennie précédente, avec un rajeunissement moyen des travailleurs et seulement un quart dans les tranches de plus de 50 ans (moins de 6 % à plus de 60 ans) et près de la moitié à moins de 40 ans. L'instauration du régime de la retraite à 60 ans à partir de 1985 devait accélérer le processus de renouvellement de l'emploi par le recrutement de jeunes.

Le niveau de qualification laisse encore à désirer. Le personnel haut de gamme, ingénieurs et techniciens, ne représentait que 3,88 % du total, soit 1 cadre pour 26 travailleurs, alors que le personnel sans qualification constituait plus de 60 %.

Les rémunérations ont été nettement améliorées puisque, pour les journaliers, le salaire moyen qui, en 1981, dépassait à peine 30 DA, atteignait en 1986 quelque 75 DA (avec des extrêmes de 66 et 85 DA, et pour une minorité d'agents techniques 108 DA). Pour les cadres mensualisés, le traitement s'élevait entre 2 600 et 3 600 DA, et pour les ingénieurs gestionnaires de 3 300 à 4 800 DA.

Deux mesures positives eurent pour effet de renverser le courant d'opinion jusqu'alors globalement défavorable qui se manifestait à l'égard du travail en secteur socialiste : une hausse des salaires qui atteignit 30 % et aussi un accroissement de la participation aux bénéfices d'exploitation. Désormais la part due à l'Etat fut suppri-

Tableau 11
LE PERSONNEL DES D.A.S.

A. Niveau de formation		
	Effectifs	%
Ingénieurs d'Etat et d'application	1 697	1,10
Techniciens supérieurs	436	0,28
Autres techniciens et agents de maîtrise	3 860	2,50
Agents techniques	10 589	6,81
Autres personnels qualifiés	45 180	29,10
Personnels sans qualification	93 592	60,20
Total	155 354	100,00

B. Salaires au 1 ^{er} janvier 1985		
Ouvrier agricole d'étable, d'écurie	66,70	DA/jour
Ouvrier agricole	74,60	—
Vacher trayeur, greffeur, tailleur	77,10	—
Pépinieriste maraîcher, motoculteur	80,50	—
Conducteur T.R. à roues	82,90	—
Conducteur T.R. à chenilles	85,40	—
Mécanicien, chefs blocs-serres, d'étable	108,30	—
Dactylographe	1 850,00	DA/mois
Comptable	2 600,00	—
Chef de parc	2 740,00	—
Chef de cultures (assolées, maraîchères)	2 810,00	—
Chef de cultures semistes	2 880,00	—
Chef de production végétale	3 450,00	—
Chef de production animale	3 640,00	—
Gestionnaire d'U.P. 3 ^e catégorie (techn.)	3 360,00	—
Gestionnaire d'U.P. 2 ^e catégorie (techn. sup.)	4 000,00	—
Gestionnaire d'U.P. 1 ^e catégorie (ingén..)	4 850,00	—

Source : Documents du Ministère de l'Agriculture,
in A. MEDDAH, Restructuration ... en Algérie

mée et le gain fut distribué à fractions égales 50 %, 50 % entre l'investissement sur l'exploitation et les travailleurs.

Ces mesures incitatives eurent un certain effet puisque, dans certains cas, on assista à un retour de travailleurs qualifiés vers le secteur public, particulièrement là où l'on développa les cultures spécialisées : maraîchage, sericulture, aviculture...

Dans le cadre de la politique d'uniformisation des rémunérations pratiquée à partir de 1985, à l'augmentation des salaires s'ajoutent l'octroi de primes diverses et aussi une modification dans la répartition des bénéfices de l'exploitation, dont dorénavant les travailleurs reçoivent 50 %, l'autre moitié étant réservée au fonds d'exploitation.

II.4.2. Les niveaux d'organisation et l'exercice du pouvoir

Le fonctionnement du nouveau système repose en fait sur une articulation à trois niveaux.

1^{er} niveau - La Direction départementale de l'agriculture, chargée de faire appliquer au niveau de la wilaya les décisions prises dans le cadre de la planification agricole et qui raisonne donc essentiellement à travers la notion de surfaces culturales spécifiques ; ce rôle technique est reconnu dorénavant comme primordial au détriment du politique, qui jusqu'alors tendait à exercer une autorité dominante confinant trop souvent à l'abus de pouvoir ; des circulaires ministérielles expriment la volonté du

Tableau 12
L'« ENVIRONNEMENT » DE L'AGRICULTURE

GRANDS ORGANISMES NATIONAUX	
BADR	Banque Agricole et du Développement Rural
ONAMA	Office National du Matériel Agricole
ONAPSA	Office National d'Approvisionnement du Secteur Agricole
ONAB	Office National des Aliments du Bétail
COMMERCIALISATION	
OAIC	Office Algérien Interprofessionnel des Céréales
ONCV	Office National de Commercialisation du Vin
ENEFLA	Entreprise Nationale des Fruits et Légumes (ex-OFLA)
COOPÉRATIVES SPÉCIALISÉES AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL	
CACG	Coopératives Agricoles de Comptabilité et de Gestion
CASSAR	Coopératives Agricoles Spécialisées de Service et d'Aménagement Rural
CASAP	Coopératives Agricoles de Services et d'Approvisionnement
CASSDEP	<i>Plasticulture</i>
CASAVI	<i>Aviculture</i>
CASSEM	<i>Semences</i>
CASPV	<i>Protection des végétaux</i>
CASSEL	<i>Elevage</i>
CASR	<i>Réparation de matériels</i>

gouvernement de lutter contre le droit d'ingérence que s'arrogeaient les cadres administratifs, politiques ou syndicaux.

Une circulaire ministérielle diffusée en 1983, au moment où le système des D.A.S. avait pris corps avec la nouvelle structure qui était censée lui permettre une gestion autonome vis-à-vis des instances politiques, rappela aux walis que la tutelle des unités de production appartenait à la seule filière de commandement du ministère de l'Agriculture, avec ses services centraux à Alger, à l'échelon régional les directeurs départementaux de l'Agriculture, et, sur le plan local : pour le secteur public le directeur de S.D.A. et l'ingénieur gestionnaire de D.A.S., pour le privé le délégué de daïra et le délégué communal.

2^e niveau - Le S.D.A., appuyé sur ses cinq départements, joue un rôle permanent de centre de services et de régulation au bénéfice de la trentaine de D.A.S. dont il a la responsabilité et intervient spécialement en matière de plan de culture, d'approvisionnement, des normes d'utilisation du matériel, de planning de récolte et de livraison... Mais il est habilité également à s'occuper des infrastructures rurales et hydro-agricoles.

Il a aussi des rapports assidus avec ce qui est désigné par l'expression « structures d'environnement », non seulement les services de la D.D.A., mais encore les Instituts techniques (grandes cultures, cultures maraîchères...), les Offices (ONAMA : matériel agricole, ONAPSA : approvisionnement, OFLA : fruits et légumes...), les Coopératives (ADEP : plasticulture...).

3^e niveau - Au niveau des D.A.S., l'ingénieur gestionnaire et le président, avec leurs chefs d'ateliers.

Il est incontestable que les opérations d'« assainissement » effectuées sur les domaines, en améliorant leur rentabilité, en ont également facilité la gestion. Un certain nombre de tensions inhérentes au système ancien disparurent donc, ou du moins s'atténuèrent. Même l'opposition entre les deux « patrons », le président élu et l'ingénieur gestionnaire, équivalent du « directeur » du domaine autogéré, ont moins l'occasion de s'exprimer, tant les attributions de l'un, plus orienté vers le technique, et de l'autre, consistant plutôt dans la gestion administrative du personnel, furent assez bien définies.

Cependant le « collectif des travailleurs » n'en prit pas pour autant, dans la plupart des cas, plus de consistance. Les clivages relevés dans l'autogestion (chapitre

IV-2) se maintinrent : oppositions entre permanents et saisonniers, cadres et ouvriers, journaliers et mensualisés, ou encore entre branches familiales ou groupes divers de pression.

Dans les débuts (or l'on en resta là...), l'une des causes de trouble provint de l'ambiguïté de la fonction de l'ingénieur gestionnaire, au titre fallacieux. Les vrais « ingénieurs » boudèrent une telle structure, considérant que ce cadre n'était pas gratifiant par rapport à leur titre. La plupart de ceux qui occupèrent ce poste étaient jeunes et mal formés à leur tâche. Il fallut donc recourir, dans la proportion d'au moins un tiers des postes, à des catégories de personnel de moindre niveau, techniciens d'ordres divers dont beaucoup n'étaient pas formés à la gestion. Quelles que fussent leurs origines, ils s'intégrèrent souvent très mal à leur poste. La plupart de ces chefs d'exploitation agricole ne résidèrent pas sur place et ne trouvèrent de logement qu'à grande distance de leur lieu de travail, certains à plus de dix kilomètres, dans un village socialiste ou encore dans un bâtiment relevant de leur ministère de tutelle, à la ville. Dans de telles conditions l'intégration dans le collectif des travailleurs laissa souvent à désirer. Il en résulta un renforcement de la « dépersonnalisation » de la gestion des domaines, une accentuation de la « fonctionnarisation » du système, et aussi la tendance au renforcement du pouvoir du S.D.A.

D'autres incertitudes se firent jour, quant au fonctionnement du S.D.A., et sur deux plans, celui de la valeur technique de l'organisme, celui de sa compétence territoriale.

Sur le plan technique aucun S.D.A. ne fut doté de l'ensemble des divers services techniques prévus officiellement. Et les techniciens en place eurent fort à faire pour répondre aux demandes de domaines répartis souvent dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres.

Dans les relations entre domaine, gestionnaire et S.D.A., diverses situations apparurent donc :

- situation normale : le S.D.A. joue son rôle de prestataire de services, son directeur et le gestionnaire s'entendent pour définir et appliquer plans de campagne et de développement ;
- situation d'autonomie du domaine : le gestionnaire dirige son exploitation en ne recourant au S.D.A. que comme « station de dépannage » ;
- situation de substitution : devant la carence de la direction du domaine, le directeur du S.D.A. prend en main sa gestion ;

- situation d'intégration, dont un exemple étonnant nous fut donné aux environs de Constantine : un directeur de S.D.A., en service dans la daïra depuis plus de dix ans et connaissant parfaitement chaque composante de son secteur, avait réuni une équipe de techniciens qualifiés et constitué ainsi une sorte de commando central dont l'intervention fit du S.D.A. un ensemble intégré ; il se tissa un réseau de relations verticales au sein de ce complexe. Chaque département du S.D.A. avait ses correspondants directs au sein des unités de travail équivalentes des D.A.S. Et le directeur du S.D.A., ayant pris la précaution de mettre en place les relais techniques nécessaires, tenait en mains les fils de ce réseau. La formation du responsable, ingénieur agronome ancien stagiaire de l'I.A.M. de Montpellier, son excellente connaissance du milieu, son sens des relations humaines et son efficacité en faisaient le patron d'une entreprise éclatée. En trois années il n'avait réuni qu'une seule fois ce qu'il appelait avec quelque dérision son « parlement », c'est-à-dire l'ensemble des quelque vingt ingénieurs gestionnaires ; mais depuis lors, il avait fait entrer dans son jeu la plupart de ceux-ci ou avait annihilé le pouvoir des autres.

II.4.3. Les bilans économiques : D.A.S. bénéficiaires ou déficitaires

L'expérience des D.A.S. et des S.D.A. n'aura duré au total que le temps de cinq campagnes, de 1982 à 1987 (pour la plupart des unités tout au moins, car, comme nous l'avons vu, un certain nombre ne fonctionnera qu'à partir de 1983, voire de 1984). On en est resté, pour l'essentiel, à la phase d'installation et de démarrage, de projet plus que de réalisation. Pour les structures internes, spécialement dans la relation ingénieur gestionnaire-S.D.A., on s'était maintenu souvent au stade du « rodage » des institutions. A fortiori en ce qui concerne les bilans économiques le temps fut trop court pour que l'on puisse porter sur l'institution un jugement circonstancié.

Les bilans financiers ci-dessous dressés ne peuvent donner qu'une vue partielle de la réalité. Car le binôme D.A.S.-S.D.A. n'avait pas pour seul objectif de redresser au plus vite la situation financière des domaines du secteur public. L'ambition était plus large : celle d'une relance générale, à long terme, de la productivité par une meilleure distribution des cultures, dans le cadre de projets à moyen et long terme. Dans cette perspective, l'existence d'un niveau structurel « petite région », celui

Tableau 13
BILANS FINANCIERS DES D.A.S.
(Unité : Million DA)

A. Bilans globaux - Efficience					
	Exercices				
	1979-80	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86
Charges	4 670	6 273	7 240	8 584	10 537
Indice	100	134	155	184	220
Produits	3 639	4 396	5 729	7 533	9 577
Indice	100	121	157	207	263
Résultats	- 1 031	- 1 877	- 1 511	- 1 051	- 1 059
Indice	100	182	146	102	103
Efficience	0,78	0,70	0,79	0,88	0,90

B. Evolution des D.A.S. bénéficiaires					
	Total des D.A.S.	D.A.S. bénéficiaires	%	Montant du bénéfice	Montant du déficit
1982-83	3 007	400	13	229 062	2 092 712
1983-84	3 400	689	20	553 854	2 064 651
1984-85	3 415	1 033	30	686 594	1 738 567
1985-86	3 408	1 114	32	843 394	1 902 567

Source : Direction de la Comptabilité et des Finances agricoles, M.A.P.
(d'après A. MEDDAH, Restructuration ... en Algérie).

du S.D.A. eut des conséquences positives. Des programmes d'intensification furent élaborés dans une perspective de meilleure utilisation de l'espace, en débordant des limites des domaines. Parmi ces actions nous relevons quelques orientations significatives :

- programmes de plantation d'arbres fruitiers dans les secteurs subarides, comme sur les versants des collines bordant la plaine des Beni Slimane : de longues bandes continues de pommiers et de pêchers furent établies sur ces terrains en pente, avec aménagement de terrasses, afin que l'opération contribue également à la lutte contre l'érosion sur les formations argilo-sableuses particulièrement fragiles ;
- dans l'Oranais un grand programme de plasticulture fut lancé, en liaison avec l'organisme concerné (le CADEP) ; des filots de serres furent mis en place en choisissant avec soin les sites les mieux adaptés : bas-fonds protégés du vent, avec en surplus plantation d'arbres brise-vent et avec réserve d'eau souterraine.

Parmi ces actions, une doit être spécialement relevée, l'irrigation ; dans le cadre d'un grand programme national d'aménagement hydraulique la création, en 1985, d'une Agence nationale ad hoc se traduit par la préparation de nouveaux programmes de réalisation aux divers niveaux de l'aménagement hydraulique.

Les tableaux ci-dessus témoignent d'une certaine amélioration des bilans : « l'efficience », c'est-à-dire le rapport de la valeur des charges à celle des produits de l'exploitation, progresse de façon à peu près régulière (sauf la chute de 1982-1983) en passant de 0,78 en 1979-1980 à 0,90 en 1985-1986. Cette évolution s'inscrit dans une forte croissance des deux secteurs : charges et produits font plus que doubler en l'espace de cinq campagnes. Cette situation traduit d'une part l'augmentation des prix du matériel et aussi des salaires, de l'autre la croissance notable des prix à la production consentie par l'Etat.

IV-2) se maintinrent : oppositions entre permanents et saisonniers, cadres et ouvriers, journaliers et mensualisés, ou encore entre branches familiales ou groupes divers de pression.

Dans les débuts (or l'on en resta là...), l'une des causes de trouble provint de l'ambiguïté de la fonction de l'ingénieur gestionnaire, au titre fallacieux. Les vrais « ingénieurs » boudèrent une telle structure, considérant que ce cadre n'était pas gratifiant par rapport à leur titre. La plupart de ceux qui occupèrent ce poste étaient jeunes et mal formés à leur tâche. Il fallut donc recourir, dans la proportion d'au moins un tiers des postes, à des catégories de personnel de moindre niveau, techniciens d'ordres divers dont beaucoup n'étaient pas formés à la gestion. Quelles que fussent leurs origines, ils s'intégrèrent souvent très mal à leur poste. La plupart de ces chefs d'exploitation agricole ne résidèrent pas sur place et ne trouvèrent de logement qu'à grande distance de leur lieu de travail, certains à plus de dix kilomètres, dans un village socialiste ou encore dans un bâtiment relevant de leur ministère de tutelle, à la ville. Dans de telles conditions l'intégration dans le collectif des travailleurs laissa souvent à désirer. Il en résulta un renforcement de la « dépersonnalisation » de la gestion des domaines, une accentuation de la « fonctionnarisation » du système, et aussi la tendance au renforcement du pouvoir du S.D.A.

D'autres incertitudes se firent jour, quant au fonctionnement du S.D.A., et sur deux plans, celui de la valeur technique de l'organisme, celui de sa compétence territoriale.

Sur le plan technique aucun S.D.A. ne fut doté de l'ensemble des divers services techniques prévus officiellement. Et les techniciens en place eurent fort à faire pour répondre aux demandes de domaines répartis souvent dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres.

Dans les relations entre domaine, gestionnaire et S.D.A., diverses situations apparurent donc :

- situation normale : le S.D.A. joue son rôle de prestataire de services, son directeur et le gestionnaire s'entendent pour définir et appliquer plans de campagne et de développement ;
- situation d'autonomie du domaine : le gestionnaire dirige son exploitation en ne recourant au S.D.A. que comme « station de dépannage » ;
- situation de substitution : devant la carence de la direction du domaine, le directeur du S.D.A. prend en main sa gestion ;

- situation d'intégration, dont un exemple étonnant nous fut donné aux environs de Constantine : un directeur de S.D.A., en service dans la daïra depuis plus de dix ans et connaissant parfaitement chaque composante de son secteur, avait réuni une équipe de techniciens qualifiés et constitué ainsi une sorte de commando central dont l'intervention fit du S.D.A. un ensemble intégré ; il se tissa un réseau de relations verticales au sein de ce complexe. Chaque département du S.D.A. avait ses correspondants directs au sein des unités de travail équivalentes des D.A.S. Et le directeur du S.D.A., ayant pris la précaution de mettre en place les relais techniques nécessaires, tenait en mains les fils de ce réseau. La formation du responsable, ingénieur agronome ancien stagiaire de l'I.A.M. de Montpellier, son excellente connaissance du milieu, son sens des relations humaines et son efficacité en faisaient le patron d'une entreprise éclatée. En trois années il n'avait réuni qu'une seule fois ce qu'il appelait avec quelque dérision son « parlement », c'est-à-dire l'ensemble des quelque vingt ingénieurs gestionnaires ; mais depuis lors, il avait fait entrer dans son jeu la plupart de ceux-ci ou avait annihilé le pouvoir des autres.

II.4.3. Les bilans économiques : D.A.S. bénéficiaires ou déficitaires

L'expérience des D.A.S. et des S.D.A. n'aura duré au total que le temps de cinq campagnes, de 1982 à 1987 (pour la plupart des unités tout au moins, car, comme nous l'avons vu, un certain nombre ne fonctionnera qu'à partir de 1983, voire de 1984). On en est resté, pour l'essentiel, à la phase d'installation et de démarrage, de projet plus que de réalisation. Pour les structures internes, spécialement dans la relation ingénieur gestionnaire-S.D.A., on s'était maintenu souvent au stade du « rodage » des institutions. A fortiori en ce qui concerne les bilans économiques le temps fut trop court pour que l'on puisse porter sur l'institution un jugement circonstancié.

Les bilans financiers ci-dessous dressés ne peuvent donner qu'une vue partielle de la réalité. Car le binôme D.A.S.-S.D.A. n'avait pas pour seul objectif de redresser au plus vite la situation financière des domaines du secteur public. L'ambition était plus large : celle d'une relance générale, à long terme, de la productivité par une meilleure distribution des cultures, dans le cadre de projets à moyen et long terme. Dans cette perspective, l'existence d'un niveau structurel « petite région », celui

Tableau 13
BILANS FINANCIERS DES D.A.S.
(Unité : Million DA)

A. Bilans globaux - Efficience					
	Exercices				
	1979-80	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86
Charges	4 670	6 273	7 240	8 584	10 537
Indice	100	134	155	184	220
Produits	3 639	4 396	5 729	7 533	9 577
Indice	100	121	157	207	263
Résultats	- 1 031	- 1 877	- 1 511	- 1 051	- 1 059
Indice	100	182	146	102	103
Efficience	0,78	0,70	0,79	0,88	0,90

B. Evolution des D.A.S. bénéficiaires					
	Total des D.A.S.	D.A.S. bénéficiaires	%	Montant du bénéfice	Montant du déficit
1982-83	3 007	400	13	229 062	2 092 712
1983-84	3 400	689	20	553 854	2 064 651
1984-85	3 415	1 033	30	686 594	1 738 567
1985-86	3 408	1 114	32	843 394	1 902 567

Source : Direction de la Comptabilité et des Finances agricoles, M.A.P.
(d'après A. MEDDAH, Restructuration ... en Algérie).

du S.D.A. eut des conséquences positives. Des programmes d'intensification furent élaborés dans une perspective de meilleure utilisation de l'espace, en débordant des limites des domaines. Parmi ces actions nous relevons quelques orientations significatives :

- programmes de plantation d'arbres fruitiers dans les secteurs subarides, comme sur les versants des collines bordant la plaine des Beni Slimane : de longues bandes continues de pommiers et de pêchers furent établies sur ces terrains en pente, avec aménagement de terrasses, afin que l'opération contribue également à la lutte contre l'érosion sur les formations argilo-sableuses particulièrement fragiles ;
- dans l'Oranais un grand programme de plasticulture fut lancé, en liaison avec l'organisme concerné (le CADEP) ; des filets de serres furent mis en place en choisissant avec soin les sites les mieux adaptés : bas-fonds protégés du vent, avec en surplus plantation d'arbres brise-vent et avec réserve d'eau souterraine.

Parmi ces actions, une doit être spécialement relevée, l'irrigation ; dans le cadre d'un grand programme national d'aménagement hydraulique la création, en 1985, d'une Agence nationale ad hoc se traduit par la préparation de nouveaux programmes de réalisation aux divers niveaux de l'aménagement hydraulique.

Les tableaux ci-dessus témoignent d'une certaine amélioration des bilans : « l'efficience », c'est-à-dire le rapport de la valeur des charges à celle des produits de l'exploitation, progresse de façon à peu près régulière (sauf la chute de 1982-1983) en passant de 0,78 en 1979-1980 à 0,90 en 1985-1986. Cette évolution s'inscrit dans une forte croissance des deux secteurs : charges et produits font plus que doubler en l'espace de cinq campagnes. Cette situation traduit d'une part l'augmentation des prix du matériel et aussi des salaires, de l'autre la croissance notable des prix à la production consentie par l'Etat.

On notera que cette amélioration des bilans se réalise plus par les progrès des domaines bénéficiaires — dont, en quatre campagnes, le nombre a plus que doublé —

que par le redressement des domaines déficitaires - dont les chiffres de pertes restent à peu près stables.

SYSTÈMES DE PRODUCTION DANS LES D.A.S. DE LA WILAYA DE SIDI-BEL-ABBÈS⁷

Tableau 14
SYSTÈMES DE PRODUCTION DANS LES D.A.S.
DE LA WILAYA DE SIDI-BEL-ABBÈS
COMPARAISON ENTRE LE NORD ET LE SUD
(Moyenne de 4 campagnes de 1982 à 1986)

A. Éléments du système de production		
	Sud	Nord
SAU par D.A.S. (ha)	911	552
Nombre de travailleurs permanents	27,5	31,5
Superficie par travailleur (ha)	33	18,5
Puissance par ha (CV)	0,70	0,86
Surface en blé/SAU (%)	11,7	30,3
Surface en orge/SAU (%)	47,7	22
Surface en fourrage/SAU (%)	11,2	11,3
Surface en légumineuses/SAU (%)	0,8	6,3
Surface en autres cultures/SAU (%)	0,2	8,2
Surface en jachère/SAU (%)	24,9	12,9
Rendement blé tendre (qx-ha)	5,4	10,6
Rendement blé dur (qx-ha)	5,0	11,9
Rendement orge (qx-ha)	6,8	13,6
Taille du troupeau bovin reproducteur (troupeaux)	0	4 (55)
Taille du troupeau ovin reproducteur (troupeaux)	9 (464)	23 (185)
B. Bilans économiques		
	Sud	Nord
1. SAU par U.T.H. (ha)	35,1	15,8
2. Produit brut (milliers DA)	1 050	1 052
3. Valeur ajoutée brute (milliers DA)	707	608
4. Valeur ajoutée nette (milliers DA)	594	527
5. Charges de main d'œuvre (milliers DA)	706	903
6. Solde (5 - 4) (milliers DA)	- 112	376
7. Solde par U.T.H. (5 - 4) (DA)	- 3 457	- 10 362
8. % produit grandes cultures	27,5	40
9. % produit animal	66,5	35
10. % produit hors-sol + maraîchage	6	25

Source : Rapport, *Fonctionnement d'exploitations* ...

Les contrastes biogéographiques entre le Nord de la wilaya en zone tellienne humide ou subhumide (pluviométrie annuelle de 400 à 600 mm) et le Sud en zone substepplique (200 à 300 mm) sont attestés par les différences dans les rendements céréaliers (en qx-ha) : blé tendre et blé dur 11 et 5, orge : 14 et 7.

Si le binôme grande culture-élevage occupe une place prépondérante dans les deux secteurs : 75 % du produit brut dans le Nord, 94 % dans le Sud, la part relative des deux spéculations diffère sensiblement : 27,5 et 66,5 % dans le Sud et 40 et 35 % dans le Nord. Ainsi, même dans le Nord, la diversification culturale est très inégalement poussée. Dans le Nord la part de S.A.U. en céréales est de 52 % (blé 30 %, orge 22 %), en cultures fourragères 11 %, en légumineuses et autres 14 % ; cependant la production hors-sol et le maraîchage représentent le quart du produit brut. Dans le Sud les ressources animales l'emportent de loin : 66,5 % contre 27,5 % pour la grande culture et seulement 6 % pour maraîchage + hors sol.

Les deux séries de D.A.S. sont déficitaires, le solde des exploitations du Sud (- 93 000 DA) est moins négatif que celui du Nord (- 320 000 DA). Cependant, au bout du compte, l'on constate que malgré une aridité nettement plus marquée, les domaines du Sud, avec des superficies presque doubles (911 ha contre 552), mais avec un nombre de travailleurs à peu près équivalent (27 contre 31), arrivent à atteindre des produits bruts équivalant à ceux du Nord : 1 050 000 et 1 052 000 DA, et compte tenu de charges de main-

d'œuvre moindres. Mais ces chiffres portant sur quatre campagnes doivent être interprétés avec diverses nuances. C'est à l'occasion de la campagne 1985-1986 que la situation s'est fortement rétablie au profit du Sud grâce à la revalorisation notable de la production ovine : en trois années, de 1983 à 1986, le cours de la viande d'agneau est passé de 23-26 DA le kg à plus de 40 DA.

II.5 RELANCE DU SECTEUR PRIVÉ ET « ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE AGRICOLE » (A.P.F.)

La décennie 1970 fut, pour le secteur privé, une période de régression, de doute, de crainte, de désarroi. La mise en place de la Révolution agraire non seulement entraîna une sérieuse amputation de son territoire, mais encore laissa planer la menace d'une nouvelle « phase d'expropriation ». Deux séries de décisions complé-

garanties pour contracter des prêts. Dans cette recherche de l'efficacité, l'esprit de novation fut même poussé plus loin.

La formule de « l'accession à la propriété foncière agricole par la mise en valeur » (A.P.F.) correspond au titre de la circulaire interministérielle en date du 18 avril

Tableau 15
RÉPARTITION PAR TAILLE DE LA PROPRIÉTÉ AGRICOLE
(vers 1985)

Strate de SAU (ha)	SAU totale du secteur	Nombre d'exploitations	Taille moyenne (ha)
< 5	1 103 291	669 558	1,70
5 à 10	835 419	124 361	6,94
10 à 20	889 086	67 705	13,70
20 à 50	906 713	35 041	27,10
50 à 100	326 359	5 488	63,40
> 100	99 402	773	151,00
Ensemble	4 160 270	902 926	4,61

Source : F.A.O., d'après Ministère de l'Agriculture et BNEDEP

mentaires : la suppression des crédits aux exploitations individuelles, des mesures de pression sur les exploitants pour qu'ils se regroupent en coopératives, traduisirent de façon concrète cette mise en suspicion du secteur privé. Les incertitudes quant à l'avenir de ce type d'exploitation se manifestèrent par l'arrêt des investissements, la dégradation du parc mécanique, la rareté des équipements hydrauliques, le développement de pratiques de cultures (semi)-extensives.

Un certain renversement de tendance se fit jour à la fin de la décennie, lorsqu'il apparut que la Révolution agraire était un échec et qu'il ne pourrait être question d'en étendre l'aire d'application. De plus les carences du secteur socialisé laissaient place, sur les marchés d'approvisionnement, à une large clientèle insatisfaite. Des hausses successives des prix des produits alimentaires rendirent plus attractives certaines spéculations.

Des mesures furent prises pour faciliter l'acquisition de matériel, jusqu'alors réservé au secteur socialiste, par les agriculteurs privés. De même la B.A.D.R. s'ouvrit plus largement aux détenteurs de biens individuels, ces propriétaires offrant l'avantage de présenter de solides

1984, complétant la loi du 18 août 1983 relative à « l'accession à la propriété foncière agricole ».

Ces textes mettant en corrélation le droit de propriété et l'obligation de mise en valeur ouvrent sur des structures nouvelles. Mais cette novation se réalisa dans une certaine ambiguïté.

L'article fondamental précise que : l'accession à la propriété par la mise en valeur porte sur des terres relevant du domaine public situées en zone saharienne ou présentant des caractéristiques similaires, ainsi que sur les autres terres non affectées relevant du domaine public et susceptibles d'être utilisées, après mise en valeur, pour l'agriculture.

Cette législation signifie en fait que des terres du domaine public peuvent être aliénées au profit de personnes privées afin de constituer des exploitations individuelles et que la vente de ces propriétés privées peut s'effectuer très librement. Ainsi la propriété individuelle est considérée en fonction moins de son statut juridique que de sa nature d'entreprise économique, apte à participer à une politique de mise en valeur. C'est en ce sens que l'on est justifié de parler de réhabilitation : consi-

dérée pendant deux décennies comme support de la contre-révolution, l'exploitation individuelle devient partie prenante (sans restriction apparente) de la construction socialiste. Cette interprétation est confirmée par la Circulaire interministérielle du 18 avril 1984 qui précise l'objectif de la loi : « *Il s'agit d'encourager les citoyens à mettre en valeur au maximum les potentialités agricoles du pays. Pour ce faire, l'Etat reconnaît un droit de propriété à tout citoyen qui met en valeur une terre par ses propres moyens* ».

Cette loi entra en vigueur le 14 janvier 1985 avec l'attribution officielle de 347 unités de cession, pour une superficie totale de 2 300 hectares. Pour l'ensemble de l'année 1985 quelque 12 000 hectares étaient attribués. A moyen terme le programme devait porter sur environ 65 000 hectares.

Cette « colonisation intérieure » avait été conçue en premier lieu pour la région steppique. Mais dans le Tell

des périmètres jugés « difficiles », par l'effet de quelque handicap naturel, purent également bénéficier de cette procédure. Ainsi en fut-il pour 2 000 hectares en zone marécageuse dans le secteur d'Annaba et 6 500 hectares près de Relizane, stérilisés par des remontées de sel mais estimés récupérables.

Ces opérations revêtent une double signification : d'une part elles traduisent le souci des pouvoirs publics d'étendre la S.A.U. du pays, d'autre part elles marquent un retournement de la position de l'Etat vis-à-vis du secteur capitaliste : « *Qu'un petit capitalisme agraire se développe par le biais de l'accession à la propriété foncière n'est pas dangereux pour la couche sociale dominante... Ces mesures pourraient fort bien renforcer et élargir la couche de la paysannerie moyenne et relativement aisée... qui pourrait ainsi financer des investissements en faisant appel aux capitaux détenus par les membres de la famille élargie* » (S. Bedrani).

LA GRANDE DIVERSITÉ DES SITUATIONS

Pour illustrer ce thème si vaste, nous nous bornerons à présenter deux séries d'exemples correspondant, l'une à la plaine de Beni-Slimane, en zone sub-aride (pluviométrie annuelle de 450 mm), l'autre le secteur du Kroub au sud de Constantine, en zone sub-humide (600 mm). Outre les variations dans la pluviosité, de part et d'autre d'un seuil critique, et les inégales aptitudes à l'irrigation, ce sont les distorsions dans la relation à la ville, lieu de marché, centre d'initiatives diverses, pôle d'investissements, qui créent la différence. Par sa position de proche banlieue, le Kroub est en l'affaire très favorisé, tandis que Beni-Slimane déjà loin d'Alger et en dehors des grands axes de circulation se trouve dans un angle mort des grands courants d'échanges.

Des éléments de monographie présentés ci-après montrent comment, dans le secteur à pratiques culturales en sec et à aléa climatique déjà marqué, l'innovation dépend étroitement de l'effet de taille, et reste au total assez réduite, alors que, au voisinage de la ville, l'eau, les capitaux et l'esprit d'initiative permettent d'accéder à des formes diverses d'intensification dans des structures de production de dimensions diverses. En ramenant les choses à l'essentiel on peut constater que dans la distribution des types d'exploitation entre système domestique, système marchand, système à salariat, le régime socialiste et la Révolution agraire ont conduit, dans la région de Beni-Slimane, à un blocage par écrêtement de la strate novatrice, tandis que, dans la banlieue de Constantine, la diversification culturelle et la pluriactivité n'ont cessé de se manifester, de façon diffuse, chez les différentes catégories de producteurs.

Pratiques culturales en secteur privé et effet de taille de l'exploitation dans la plaine sub-aride de Beni-Slimane (par M. HAMIDOUCHE³)

A. Exploitations inférieures à 10 hectares - Le travail du sol est insuffisant et la fertilisation reste rare. La première opération se fait très tardivement, à l'automne, sur la jachère non travaillée ou sur les chaumes des céréales précédentes. Dans le meilleur des cas, le semis, toujours effectué à la volée, est recouvert avec un pas-

sage au cover-crop ; mais il arrive très fréquemment dans ces petites exploitations qu'il n'y ait qu'une opération de travail du sol. Le semis est alors effectué directement sur la jachère non travaillée, et qu'un labour animal à l'araire ou la charrue vient recouvrir.

Même lorsque la traction est mécanique, il est cou-

rant dans les zones sèches (moins de 400 mm de pluie) que ne soit effectué qu'un passage de cover-crop pour recouvrir un semis direct sans labour préalable.

Il n'y a pas de fertilisation chimique mais parfois un apport de fumier avec une fréquence assez faible (tous les 3 à 5 ans). Le désherbage chimique n'existe pas, mais les plantes adventices sont parfois enlevées à la main et données en pâture aux animaux. La récolte est manuelle. Les retards dans toutes les opérations sont fréquents.

B. Exploitations comprises entre 10 et 20 hectares - A ce niveau, apparaît le mode le plus courant de culture des céréales en Algérie : l'assolement céréales-jachère.

La jachère est pâturée par le troupeau ovin ou bovin de l'exploitation jusqu'en avril-mai, période à laquelle la jachère est labourée à l'aide d'un tracteur de location. Ainsi se réalise une sorte de compromis qui permet au troupeau de pâturer jusqu'en mai, période où les ressources fourragères sont assez bonnes. Le premier labour à cette époque permet un travail préalable du sol qui sera aisément repris à l'automne après le semis à la volée par un cultivateur ou un cover-crop. Il n'y a pas de fertilisation ni de désherbage et la récolte est mécanique dans certains cas (location).

Le secteur privé péri-urbain : grande famille, pluriactivité et diversification culturelle dans la commune du Kroub (sud de Constantine) (d'après Y. ARAMA-LABIP)

La vallée de l'oued Bou Merzoug ouvre, au sud de Constantine, une grande voie de communication, suivie par la route et la voie ferrée menant vers Guelma et Annaba, et présente le double avantage de sa proximité avec la métropole régionale de l'Est algérien et de la qualité de ses terroirs : terrasses alluviales et versants marneux susceptibles de recevoir l'irrigation. Ainsi s'y développe une agriculture de rente sous la forme d'unités de production mixte à salariat. L'analyse de quelques exploitations permet de mettre en valeur, pour l'année 1986, les liaisons entre structure foncière, dynamique agricole, organisation familiale et relation à la ville :

- 120 hectares - 2 co-propriétaires résidant sur place, 1 permanent salarié et assuré (le seul dans la région) ; 15 hectares en maraîchage, irrigués par 3 moto-pompes, 7 hectares en plantations, le reste en assolement quadriennal céréales-fourrages ; en cons-

C. Exploitations supérieures à 20 hectares - Pour ce type d'exploitation, assez rare sur la zone, les techniques sont relativement améliorées, avec une façon superficielle avant semis et fertilisation azotée et phosphatée, mais souvent irrégulière compte tenu des possibilités de l'agriculteur et des disponibilités des produits sur le marché. Il est évident que les techniques pratiquées ne permettent pas une bonne production céréalière ; celle-ci est estimée à 7 qx-ha environ.

Aux yeux des agriculteurs, les problèmes essentiels qu'ils rencontrent sont ceux de la mécanisation : c'est parce qu'ils n'ont pas de tracteurs que le labour est tardif, qu'il n'y a pas assez de façons superficielles que le semis est effectué en retard et mal fait, qu'on ne peut acheter les engrais, car il est impossible de les transporter.

En fait, la céréaliculture n'est jamais considérée comme l'activité principale de l'agriculteur ; elle n'est faite que pour satisfaire les besoins du cheptel ovin, bovin, avicole, ou pour l'autoconsommation familiale, l'agriculteur est plus attiré par les produits spéculatifs à forte marge que par les céréales, au prix réglementé par l'Etat et soumises aux aléas climatiques.

truction 2 étables pour l'élevage laitier, 1 hangar avicole, « et même des logements pour les ouvriers ».

- 113 hectares - entre 7 héritiers, dont l'un est l'exploitant, ancien fonctionnaire habitant sur place (les autres héritiers perçoivent une part de revenu dont on estime qu'elle équivaut à un loyer), assisté de 4 à 5 saisonniers et d'occasionnels ; 60 hectares en céréales, 28 en maraîchage, le reste en fourrage et jachère.

- 60 hectares - reliquat d'une propriété de 280 hectares achetée en 1962 et soumise en 1972 à la Révolution agraire - ; appartient à un grand commerçant de Constantine ; l'exploitation est assurée par 2 salariés permanents et des saisonniers ; tout est en fourrage pour l'élevage laitier ; des serres sont en installation en vue de cultures maraîchères.

- 40 hectares - propriété d'un commerçant de la ville,

- qui prend la responsabilité des décisions et laisse l'exploitation aux mains d'un « jardinier », en métayage (50 %) ; un peu de maraîchage, le reste en fourrage.
- 20 hectares - propriété de plusieurs héritiers qui, par accord tacite, sans indemnisation obligatoire, en ont laissé la charge à l'un d'entre eux, ancien fonctionnaire touché par le « retour à la terre », assisté d'un ouvrier permanent rémunéré au pourcentage ; 14 hectares en fourrage, maraîchage sur 1 hectare en plein champ et sous deux serres.
 - 61 hectares - entre 8 propriétaires, exploitation par l'un d'entre eux, ancien travailleur émigré en France, assisté par des saisonniers et un de ses frères copropriétaire, les 6 autres sont indemnisés en parts sur le revenu ; domaine encore mal équipé ; 20 hectares en céréales, 17 en fourrage, et, depuis peu, 2 hectares en maraîchage, 1 hectare en plantation.

De ce schéma d'état des lieux on peut dégager quelques traits révélateurs de la spécificité du système de production périurbain en Algérie :

- l'importance de la patrimonialité ; l'objectif est double : maintenir dans l'indivision familiale un capital foncier dont la valeur ne cesse de croître du fait des progrès de l'urbanisation, tirer entre-temps de ce bien le maximum de revenu par la création d'ateliers de culture à haute rentabilité ;
- la variété des modes de faire-valoir (direct, métayage, location, associations diverses) ainsi que des modes de

- rémunération du personnel ouvrier (en part de récolte ou en salaire fixe) ;
- la fréquence de la pluriactivité du chef d'exploitation, avec dominance de commerce et de la fonction publique ;
- la recherche de filières commerciales les plus rentables : vente sur pied à des mandataires ou vente directe sur les marchés de gros lorsque l'on dispose d'une camionnette ;
- la claire conception de l'agriculture d'entreprise, attestée par le souci de jouer à fond sur le registre de l'intensification-diversification, mais aussi de donner à l'exploitation le meilleur équipement possible : tracteurs (dont 3 à chenilles), cover-crops, faucheuses et presses à fourrage, moto-pompes, serres, ateliers avicoles... : on a cherché, au printemps de 1984, à tirer le maximum d'avantage de la vente par la C.A.P.C.S. des moissonneuses-batteuses ; on en arrive même parfois au suréquipement.

L'image dominante que laisse la visite des exploitations de la vallée du Bou Merzoug est celle d'une agriculture dynamique, en pleine expansion, renouvelant ses moyens et ses programmes, ne possédant pas toujours la maîtrise technique de ses ambitions, mais s'améliorant d'année en année, marquant le paysage par la qualité de ses édifices (maisons d'habitation ou bâtiments d'exploitation) ; la tonalité est celle d'une agriculture qui se libère, qui s'équipe et qui s'enrichit.

NOTES

1. Nous renvoyons à l'introduction de la 1^{re} partie de cette étude, tome 1, *La Chine*, dans laquelle au maillage, expression de la distribution territoriale à base sociale, nous opposons le zonage, répartition (affectation) à fondement écologique de l'espace en aires d'usage agro-sylvo-pastoral (ou autre), à la convenance du groupe social.
2. Ce terme d'« environnement » prit dans le vocabulaire administratif une signification particulière pour désigner l'ensemble des services appelés à porter assistance aux domaines de production.
3. Renseignements fournis par M. Malek.
4. Travaux de recherche de M. Belmokhtar.
5. N. BOUSSAID - *Coopératives agricoles... de la région de Mila*.
6. G. DUVIGNAUD - *Innovation agricole et société rurale... expérience pilote du Sersou*.
7. I.N.R.A. Montpellier, IDGC Alger-Sidi-bel-Abbès, I.A.M. Montpellier : *Fonctionnement d'exploitations agricoles de la wilaya de Sidi-bel-Abbès (1986-1987)*. Rapport 1988, 61 p. Ce document est un « rapport d'étape » dans une recherche exemplaire associant équipes d'Algérie et de France.
8. M. HAMIDOUCHE - 1985 - *De l'intensification agricole à l'aménagement rural. Exemple de la plaine de Beni Slimane*.
9. ARAMA-LABII Y. - 1985 - *Les modifications du Secteur privé agricole... dans la vallée du Bou Merzoug*.

III 1986-1988 : LA « RÉORGANISATION » UNE (SEMI)-RUPTURE

Si la réalité de la « restructuration » s'inscrit dans une logique de continuité d'une politique, celle de la révolution agraire, expérimentée avec les domaines autogérés, proclamée à l'occasion de l'instauration des C.A.P.R.A., la « réorganisation », sans s'écarter, dans les textes officiels, de la même référence idéologique, aboutit à créer dans les campagnes algériennes des types d'unités de production dont l'assiette et les modes de fonctionnement sont en discordance avec l'ordre précédent.

III.1 1986, « L'ANNÉE TOURNANTE » : RENOUVEAU DU DÉBAT IDÉOLOGIQUE VERS UNE AUTRE CONCEPTION DU DÉVELOPPEMENT¹

Dès le début de l'année 1985, en pleine période de fonctionnement de la première campagne de la « restructuration » globale, le président Chadli avait lancé une nette mise en garde : « *La révolution qui se fige au nom des principes est une révolution vouée à l'échec et à la déviation* ».

De son côté, la Charte nationale révisée et amendée, adoptée en janvier 1986 reconnaît que :

« Les modes de gestion, qu'il s'agisse de l'entreprise socialiste, de l'autogestion ou de la coopérative sont, de par leur nature même et où qu'ils se trouvent, perfectibles et, par conséquent, de caractère évolutif. Ils ne constituent pas un dogme immuable ; cela signifie que ces structures peuvent être amendées et perfectionnées en fonction de l'expérience, des nouveaux objectifs à atteindre... »

La prise en charge, dans des conditions optimales, des objectifs assignés au secteur socialiste agricole nécessite un approfondissement des formes organisationnelles de ce secteur. Ces formes d'organisation doivent privilégier le recours aux techniques modernes d'exploitation et la recherche de l'efficacité... »²

L'expression de ce pragmatisme découle en fait,

moins d'une volonté première d'assouplissement idéologique, que de la prise en compte de certaines réalités, qui s'imposeront encore plus en 1986 :

- la persistance du problème agraire, auquel la « restructuration » n'a pas apporté la solution que certains en attendaient ;
- l'aggravation du bilan économique général et des perspectives à moyenne échéance, du fait de la crise pétrolière, en liaison avec la chute des cours et de la menace d'épuisement des réserves ; ce qui rend de plus en plus nécessaire de chercher des compensations dans les autres secteurs de l'économie ; 1986 marque la concrétisation de cette crise : la chute des cours fait que les recettes d'exploitation diminuent de moitié par rapport à 1985 et les planificateurs doivent réviser leurs projets à la baisse ; les importations de produits alimentaires subissent par à-coups de fortes restrictions et la population vit dans la crainte latente de la pénurie, dont la responsabilité est attribuée pour une grande part aux faiblesses de l'agriculture nationale (pour part également à la spéculation) ;
- les orientations des instances internationales qui ont pris conscience, de leur côté, de la nécessité de fonder

l'essor des pays en voie de développement sur l'intensification de l'agriculture paysanne ; la F.A.O., la BIRD et d'autres organismes lient de plus en plus l'octroi de prêts à la définition, par les pays demandeurs, de projets agricoles « réalistes ».

Sa position étant renforcée par le succès du référendum en janvier 1986 qui, à 99 % de oui, approuve la nouvelle Charte nationale, le gouvernement semble vouloir amorcer une ère nouvelle de réformes. C'est à l'occasion de la 16^e session du Comité central du F.L.N., au mois de juillet de cette même année, qu'il constate : « *La crise que traverse le monde aujourd'hui n'est pas conjoncturelle* ». Et il en déduit la nécessité d'allier productivisme et pragmatisme : « *Il nous faut élever la production nationale, améliorer la qualité, et rejeter l'esprit du « compter sur l'Etat ». Il nous faut protéger nos entreprises qui sont en réalité les entreprises du peuple et non celles du gouvernement comme le prétendent certains* ».

Sur le plan social, cette prise de position amène à rejeter les orientations par trop égalitaristes : « *Nous œuvrons à l'instauration de la justice sociale. Cela ne veut pas dire rendre les gens égaux, mais plutôt assurer une distribution juste du patrimoine du pays d'une manière organisée et rationnelle pour que toutes les catégories sociales tirent bénéfice de l'effort de l'Etat et de ses revenus* ».

L'Etat doit donc renoncer à son rôle de producteur plus ou moins direct pour assumer sa fonction de régulateur. Ce choix se traduit par une critique virulente des structures des entreprises publiques et au contraire un éloge de l'esprit d'initiative du secteur privé. Ainsi pour ce qui est de l'agriculture, on en vient à exiger la disparition des entraves à son épanouissement : « *La terre appartient au fellah, qui est tenu alors d'entrer directement en rapport avec la banque. Celle-ci doit offrir toutes les garanties requises, d'autant qu'il est absolument nécessaire de laisser le fellah se consacrer, selon sa volonté, à la production. Pourquoi toutes ces complications, tous ces obstacles bureaucratiques, toutes ces commissions, toute cette confusion ?* »

Ainsi, comme le souligne A. Djeghloul, « *on assiste à une volonté de double désengagement de l'Etat par l'autonomie des entreprises nationales d'une part, et*

par la définition d'un secteur d'activité réservé au secteur privé... Le souci de marquer la continuité avec le passé cède pour l'essentiel le pas à une vigoureuse critique des résultats de la mise en œuvre de la stratégie de développement initiée dans la décennie soixante-dix. Certes la référence au socialisme est toujours présente mais sur le mode d'une abstraction qui confine au nominalisme ».

Or, tandis que le gouvernement affirmait sa volonté de « réalisme », le 5^e Congrès du F.L.N. proclamait de son côté que « *Le mode d'organisation de la gestion n'est ni un postulat intangible ni un critère immuable de la voie socialiste. Son objet et sa raison d'être résident essentiellement dans son aptitude à faire émerger, au sein d'une agriculture moderne et développée, des exploitations économiquement efficaces* ».

Et l'option réformatrice semble même aller si loin que le comité central du Parti « *engage l'Assemblée Populaire Nationale, le gouvernement et l'Union nationale des paysans algériens à rechercher et à mettre en œuvre les formes de gestion les plus adéquates à la réalité concrète et les plus performantes, en dehors de tout dogmatisme et en conformité avec les orientations fondamentales de la Charte nationale et de la Constitution, invite l'Assemblée Populaire Nationale et le gouvernement à prendre toutes mesures législatives appropriées destinées à libérer le secteur agricole des contraintes internes et externes qui altèrent son développement* ».

Ces discours, bien que maintenus au stade des généralités, étaient cependant très clairs dans leur orientation libérale et semblaient devoir conduire à la victoire de la « solution paysanne ».

Et en effet la réforme qui en résulta se traduisit par la « miniaturisation » de la trame agraire, avec le partage des D.A.S. entre les travailleurs de chacun d'eux. Mais l'opération s'effectua selon de telles modalités, avec le double refus d'aller jusqu'à l'attribution individuelle de terres (sauf cas d'espèces) et à l'appropriation privée du fonds, que la mutation s'en tint au stade de la semi-rupture.

Les conditions de la mise en place du nouveau système témoignent des persistantes contradictions régnant chez les décideurs.

III.2

UNE MISE EN PLACE CHAOTIQUE

III.2.1. La phase préparatoire (été 1987)

Le lancement de l'affaire repose sur trois séries de décisions prises au cours de l'été 1987 :

14 juillet : le Conseil des ministres décide « la réorganisation des domaines agricoles du secteur public ».

30 août : une Circulaire interministérielle (ministères de l'Agriculture, des Finances et de l'Intérieur) définit les modalités de la mise en œuvre de cette réorganisation (dont l'essentiel sera repris dans la loi de décembre). Dans le processus engagé, cette circulaire vaut spécialement par deux faits : 1 - la portée de son préambule, véritable charte du libéralisme agraire (cf. infra), 2 - la définition par les responsables politiques d'un rythme de réalisation marqué par une progressivité lente ; la circulaire préconisait que le déroulement des opérations (qui débuteraient en septembre), devra se faire « sans perturber l'activité agricole de l'exploitation », étant entendu que : « *ce démarrage portera sur un nombre de domaines représentatifs des différents systèmes de production et des résultats financiers... Chaque comité local doit assurer d'abord l'assistance et l'arbitrage d'un nombre limité de domaines. Il ne passera ensuite à d'autres domaines qu'une fois l'opération achevée pour les précédents. Ainsi, l'opération pourra se dérouler selon une démarche continue et rigoureuse* ».

Septembre : une liste de 220 domaines-tests (en moyenne 1 sur 15) est dressée et les opérations sont engagées.

III.2.2. L'expérimentation débordée (automne 1987)

El Moujahid faisait de l'expression « une démarche continue et rigoureuse » le titre, sur cinq colonnes, de l'article qu'il consacrait à la présentation de l'opération. Mais cette volonté de mener l'opération à pas comptés ne passe pas dans les faits.

Tandis que, au sein des 220 D.A.S. choisis pour tester le projet, les « comités internes de réorganisation » remplissaient leur tâche, dans les exploitations voisines se manifestait une curiosité jalouse. Une fois connu, l'objectif visé suscita chez les travailleurs un sentiment d'approbation et bientôt le regret que cette mutation de la condition des agriculteurs du secteur public fût réservée à une minorité de domaines choisis arbitrairement. La circulaire du 30 août affirmant qu'il

était indispensable que « *le processus de mise en place des nouvelles exploitations fût le fait des producteurs eux-mêmes* », ceux-ci demandèrent en masse à bénéficier de ces mesures.

Devant l'ampleur de ce mouvement d'opinion, les administrateurs locaux, en dépit des ordres formels reçus au départ, tinrent des réunions d'information sur des domaines hors la liste des 220 et proposèrent aux travailleurs de préparer leur propre programme de réorganisation.

Ainsi entraîné, le pouvoir politique décida d'accélérer la procédure et d'étendre le projet à l'ensemble du secteur public.

III.2.3. Régularisation et généralisation (hiver 1987-1988)

La loi du 8 décembre 1987 relative au « mode d'exploitation des terres agricoles du domaine national et fixant les droits et obligations des producteurs », reprenant et précisant la plupart des dispositions de la circulaire du 31 août fut l'instrument de cette régularisation.

L'hiver fut occupé à la refonte du système agraire « national » (le qualificatif paraît ici d'un usage contestable : le secteur privé n'appartiendrait-il pas au « domaine national » ?). A la prudence préconisée au cours de l'été succéda la précipitation, une sorte de « fièvre agraire » qui toucha aussi bien les agriculteurs que les responsables administratifs et politiques. L'on eut à cœur de régler le problème au plus vite : la « réorganisation » fut déclarée terminée à la fin du mois de mars 1988.

III.2.4. Les procédures

Elles sont définies par la circulaire du 30 août, laquelle précise les conditions de constitution des collectifs de travailleurs et détermine les modalités de création et de fonctionnement des deux comités mis en place à cette occasion : le Comité interne de réorganisation et le Comité technique local.

Pour ce qui est des collectifs de travailleurs, il est indiqué que « *dans une première étape, les travailleurs permanents des domaines, y compris le personnel d'encadrement (gestionnaires, ingénieurs et techniciens*

exerçant au sein des D.A.S. ou relevant des S.D.A.) se répartissent librement par affinité et sans ingérence extérieure, en collectifs composés d'un minimum de trois producteurs et d'une taille suffisamment réduite leur permettant la responsabilité directe et collective sur les activités de production et une maîtrise efficace de la gestion ».

Le Comité interne de réorganisation, composé d'un représentant par collectif et élargi au Président et à l'Ingénieur gestionnaire, est considéré comme un organe transitoire ayant la double fonction de se substituer aux organes de gestion existant dans le domaine et qui seront, de ce fait, dissouts et d'assurer la réorganisation. Dans ce dernier rôle, le comité aura pour tâche

de : procéder à la répartition des terres, affecter les autres moyens de production, assister les structures chargées de délimiter et border les terres, évaluer le patrimoine, proposer les conditions d'affectation des terres en surplus aux collectifs additionnels, ou, exceptionnellement, à des personnes.

Les Comités techniques locaux d'assistance, d'arbitrage et d'évaluation sont mis en place par le wali « au niveau le plus décentralisé, à savoir la commune » ou un groupe d'une dizaine d'exploitations. Ils sont composés d'agents engagés et qualifiés issus de l'Union nationale des paysans algériens et des services de l'Agriculture, des Finances, du Cadastre.

Tableau 16
BILAN DE LA RÉORGANISATION (mai 1989)

Superficie concernée (ha)	2 470 000	
Superficie non attribuée (ha)	46 000	
Nombre d'exploitations dont :	27 131	
• E.A.C.	22 028	
• E.A.I.	5 103	
Nombre de bénéficiaires	165 670	
Désistements déclarés	2 842	
Valeur totale du patrimoine cédé (DA)	16 342 000 000	
	Tell	Steppe
Structure moyenne des E.A.C. :		
• Superficie (ha)	76	237
• Nombre d'attributaires	8	7
• Part fictive de chaque attributaire (ha)	9,5	34
Superficie des E.A.I. (ha)	8,1	21

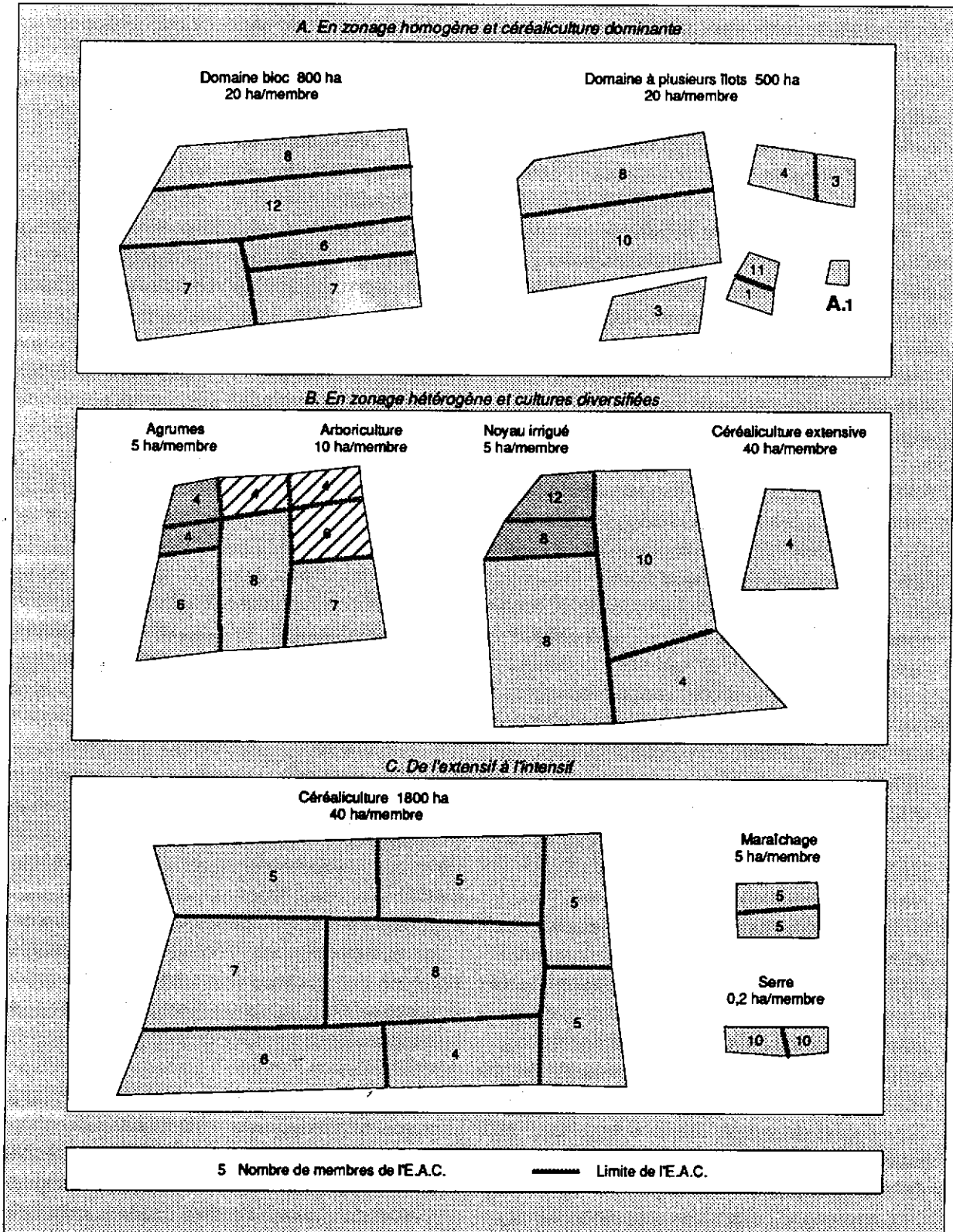
Source : Ministère de l'Agriculture,
Bilan de la réorganisation du secteur agricole (mai 1989)

III.3 UNE SOLUTION INTERMÉDIAIRE UN ATELIER AGRICOLE EN INDIVISION

Entre la proclamation de foi libérale des responsables politiques et le vœu des travailleurs partout affirmé de participer à un mode de production dans lequel le travail de chacun trouverait sa juste rémunération, un consensus semblait devoir se dégager pour la reconnaissance de la propriété privée. Or dans les structures mises

en place tant en matière de droit foncier que d'organisation des producteurs, on s'arrêta à des solutions intermédiaires fondées sur le principe d'association, d'une part entre Etat et producteurs, d'autre part entre producteurs eux-mêmes.

Figure 12
LA RÉORGANISATION - CAS TYPES



III.3.1. Un nouveau droit foncier

Si enclin qu'il soit à favoriser l'initiative individuelle, l'Etat n'en arrive cependant pas à renoncer totalement au droit de propriété qu'il exerce sur la terre, il en cède seulement la jouissance et ce, à titre collectif, comme l'attestent les articles suivants de la loi :

Art. 6 - L'Etat consent aux producteurs agricoles concernés par la présente loi, un droit de jouissance perpétuelle sur l'ensemble des terres constituant l'exploitation.

Ce droit de jouissance perpétuelle est consenti moyennant paiement, par les bénéficiaires, d'une redevance dont l'assiette et les modalités de recouvrement et d'affectation sont fixées par les lois des finances.

Art. 7 - L'Etat consent aux producteurs agricoles un droit de propriété sur tous les biens constituant le patrimoine de l'exploitation, autres que la terre.

Ce droit de propriété est cédé à titre onéreux.

Les biens réalisés par les collectifs postérieurement à leur création sont propriété des producteurs.

Art. 8 - Les droits réels immobiliers, tels que définis dans les articles 6 et 7 ci-dessus, octroyés dans l'indivision et à parts égales entre les membres sont transmissibles, cessibles et saisissables, conformément aux dispositions de la présente loi et de la législation en vigueur.

Ainsi assiste-t-on à un véritable démembrement du droit de propriété entre l'Etat qui garde sa prérogative entière sur la terre nue et l'exploitant auquel est assurée la pleine possession de tout ce qui est sur la terre (entre un « domanier » et un « édificier »).

III.3.2. Les E.A.C. : des mini-collectifs d'indivisaires

La loi présente le statut de l'exploitation agricole collective dans les termes suivants :

« Trois ou plusieurs producteurs constituent entre eux, par cooptation réciproque, un collectif en vue de créer une exploitation agricole collective.

Les terres sont exploitées collectivement et dans l'indivision avec des quote-parts égales entre chacun des membres du collectif librement associés. Chaque producteur ne peut prétendre à plus d'une quote-part ni faire partie de plus d'un collectif.

Le collectif constitue une société civile...

Les membres de l'exploitation agricole sont indéfiniment et collectivement tenus responsables des enga-

gements faits par l'un d'entre eux... »

Pour éviter tout risque de spéculation foncière, il est précisé que :

- d'une part, « les membres de l'exploitation sont tenus d'assurer collectivement l'exploitation optimale de toutes les terres dans l'indivision, de conserver leur vocation agricole..., de participer directement et personnellement aux travaux... »
- d'autre part, si « les quote-parts sont, dans le respect du caractère collectif de l'exploitation, transmissibles, cessibles et saisissables », elles ne sont pas cessibles dans les cinq premières années, « toute cession ne peut intervenir qu'au profit des travailleurs du secteur agricole. La priorité est donnée, dans ce cadre, aux jeunes ayant bénéficié d'une formation agricole ainsi qu'aux travailleurs au sein de l'exploitation agricole collective ».

Par ailleurs l'Etat se réserve d'exercer à tout moment son droit de préemption sur toute terre libérée.

Il semble donc que, de la sorte, le système ait été bien « verrouillé » de façon que le fonds reste dans le cadre collectif (et domanial).

Entre les attendus du texte de la loi et la solution qui en découle, une équivoque s'introduit. D'après l'article 1, il s'agissait « de permettre aux producteurs l'exercice de leur responsabilité dans l'exploitation des terres ; d'assurer une autonomie effective aux exploitations ; d'établir un lien exclusif entre le revenu des producteurs et le résultat de la production ».

Ces considérations n'ont de sens que par référence implicite au système foncier en place, que l'on condamne, et qui est collectif ; la suite du texte préconise explicitement la création d'un collectif, d'un mini-collectif, il est vrai. L'impression dominante du lecteur est que la puissance publique n'a pas osé tirer les leçons de sa propre proclamation de libéralisme et s'en est tenue à une solution de compromis, entre un « vrai » collectivisme, qui est rejeté, et une appropriation individuelle que, pour des raisons d'opportunité politique, on hésite à officialiser.

Cette appréciation est corroborée par le fait que par rapport au principe de base : la terre doit être réservée aux travailleurs du domaine réorganisés en mini-collectifs, deux séries d'exceptions se manifestèrent :

- la création d'E.A.I. : exploitations agricoles individuelles, procédure réservée en principe aux parcelles dont l'usage en collectivité pouvait poser problème,

mais qui fut étendue de façon parfois abusive : en mai 1989 on recensait 5 103 E.A.I., contre 22 028 E.A.C., groupant au total 161 563 attributaires : les bénéficiaires de lots individuels représentèrent donc environ 3 % du total ;

- l'élargissement du droit à attribution de lots au person-

nel qualifié rattaché au ministère de l'Agriculture : et en fait un certain nombre d'ingénieurs et de techniciens reçurent dotation, s'organisant généralement en groupes par affinités personnelles ; ils étaient destinés à créer les fermes pilotes de la nouvelle agriculture algérienne.

III.4

LES AMBIGUITÉS DU SYSTÈME

Dans l'histoire agraire que nous reproduisons ici, nous avons pu constater que l'épisode constitué par les E.A.C. est, dans son principe, le résultat d'un compromis entre les deux tendances, ouvriériste et agrarienne, qui n'ont cessé de marquer l'histoire du socialisme algérien, et qui fut, dans son déroulement, marqué par une grande improvisation. On ne peut donc s'étonner que, au terme de deux campagnes, son fonctionnement suscite un certain nombre d'interrogations.

III.4.1. Un « niveau 2 » mal intégré au système agro-territorial

Dans le schéma agro-territorial que nous nous sommes donné comme référence, l'E.A.C. correspond au « niveau 2 », celui du « groupe » placé entre le producteur individuel et la commune, entre l'échelon de la possession patrimoniale et celui de la territorialité administrative de base.

Or l'expérience montre que ce niveau a le plus souvent beaucoup de peine à se manifester. Le cas français est en l'affaire très expressif avec la difficulté qu'éprouvent à fonctionner et à se faire reconnaître des organismes tels que les G.A.E.C. (dont la moitié est à base familiale), les banques de travail ou tout autre « groupe » similaire.

Il est de la nature des choses, de la psychologie banale, que le fonctionnement de ces associations d'étroit voisinage, ces mini-collectifs, suscitent chez leurs membres de fréquentes réactions conflictuelles. Il est difficile d'assumer la double condition de co-proprétaire des moyens de production et de membre d'un atelier de travail. L'expression « unité de production » n'est souvent ici qu'un leurre : le « collectif » n'est qu'une façade, « un agrégat inconstitué de personnes désunies ».

Or parallèlement la condition des individus se modifie : l'agriculteur n'est plus pièce d'un organisme public

lui garantissant un salaire, mais co-responsable d'une P.M.E. dont le destin dépend de l'esprit d'initiative et de l'ardeur au travail de ses membres. Le fonctionnement des E.A.C. est sans cesse perturbé par les contradictions résultant de cette situation.

De plus les circonstances font que la relation avec les niveaux supérieurs, celui de la commune, de la petite région (daïra), ceux du département et de l'Etat, posent de graves problèmes du fait des insuffisances des services publics et de la volonté de non-ingérence fortement exprimée par les représentants de l'Etat. La mutation a été brutale pour les agriculteurs qui sont passés d'un système de forte intégration des personnes dans des structures techniques contraignantes à une sorte de liberté totale des personnes qui les laisse désemparés.

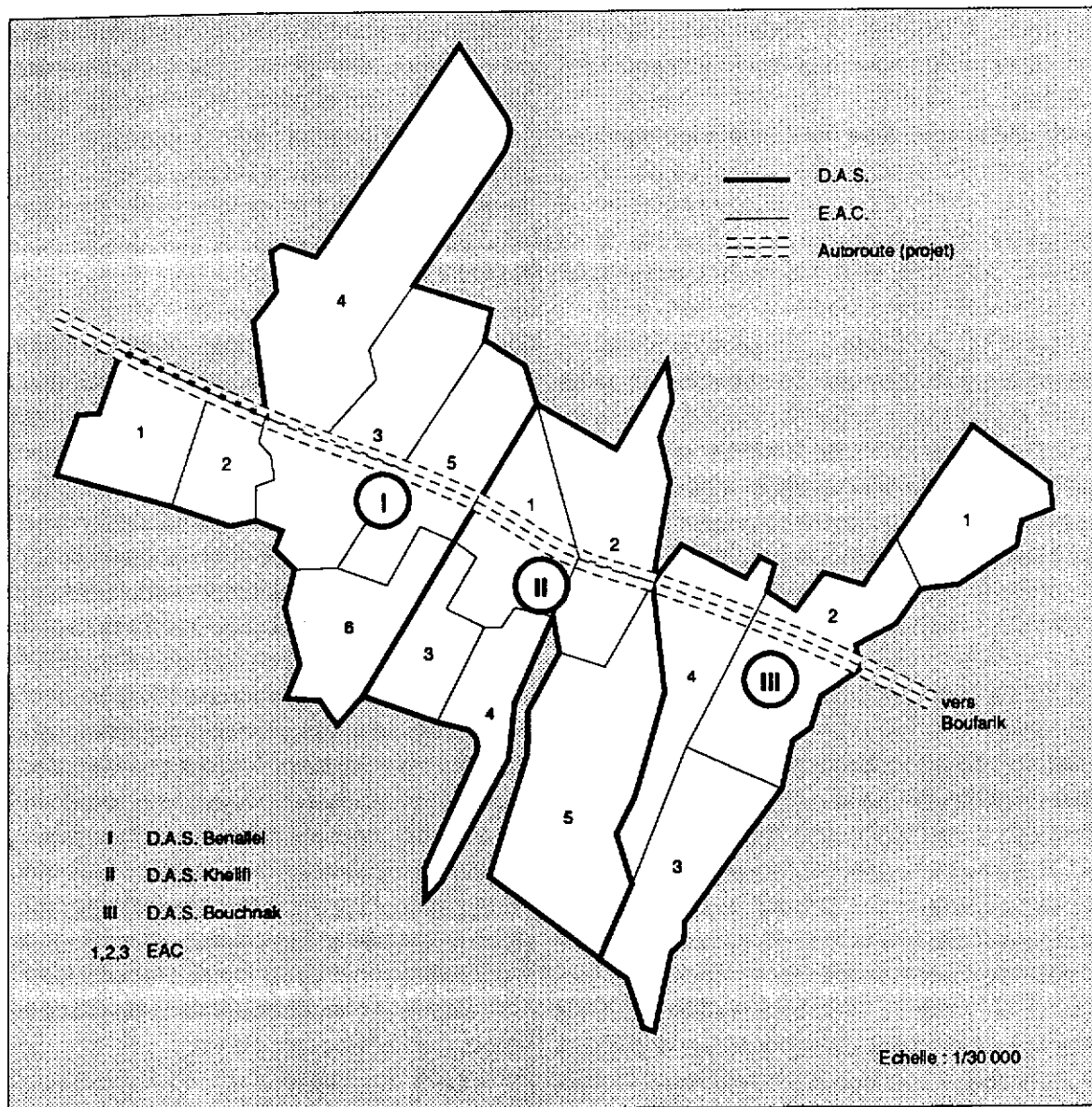
Il y a eu rejet de la structure de gestion antérieure, qui, en dépit de certains amendements, avait montré, dans ses principes et dans son fonctionnement, ses insuffisances et ses effets pervers, mais l'instauration des E.A.C. n'a pas été perçue comme une opération de création stimulante d'un nouveau cadre de vie.

III.4.2. Des conditions de démarrage difficiles

La situation juridique du fonds pose problème. Si des arrêtés préfectoraux ont entériné l'attribution des terres, ils n'ont que valeur provisoire, les titres définitifs reconnaissant la possession n'étaient généralement pas encore remis aux intéressés à la fin du printemps de 1990. L'ambiguïté de la possession collective gêne toute opération de nantissement ou d'hypothèque.

Par ailleurs l'article 43 de la loi constitutive des E.A.C. prend une résonance étrange : il condamne vigoureusement toute velléité d'ingérence des agents de l'Etat dans la gestion des exploitations. La mise en garde est sévère, car le texte de ce fameux article 43 stipule que

Figure 13
LES E.A.C. DANS LA RÉGION DE BLIDA



Source : N. BOUAZIZ, 1990, Impact foncier... autoroute.

« Nul ne doit s'immiscer dans l'administration et la gestion des exploitations agricoles individuelles ou collectives. Toute infraction... constitue une ingérence de fait et entraîne application des règles de responsabilité civile et pénale prévues en la matière ».

C'est laisser aux unités de production les inconvénients de la propriété individuelle sans bénéficier des avantages de la possession collective.

Cette situation bâtarde entraîne de nombreuses difficultés pour l'insertion de l'entreprise dans l'économie de marché, en particulier pour les opérations de crédit. Faute de disponibilités financières suffisantes, l'attribu-

taire est amené à des pratiques rompant avec l'esprit, voire avec la lettre, de l'institution : ne pouvant bénéficier de crédit de campagne, il vend sa récolte sur pied, faute de crédit à moyen et à long terme, il noue avec des personnes du privé : commerçants, collecteurs, entrepreneurs..., divers types d'accords en contrepartie d'avances en argent : certaines de ces ententes prennent la forme de pseudo-contrats de location.

En ce qui concerne le fonds, des relevés cadastraux furent assez rapidement effectués sur la plupart des exploitations. Le tracé des limites tel qu'il fut décidé par les instances compétentes au sein des ex-D.A.S., donna

lieu à d'inévitables tensions entre les nouveaux collectifs. Mais plus sérieuses furent les requêtes formulées par les « anciens propriétaires nationalisés dans le cadre de la révolution agraire » et dont les protestations se renforcèrent lorsqu'ils constatèrent que les terres dont ils avaient été évincés étaient attribuées à un petit nombre de personnes, voire à des individus. Ce fond de revendication dont la justice est saisie, parfois depuis plus de quinze ans, crée par endroits une pénible ambiance d'incertitude et de conflit.

L'application de la loi constitutive des E.A.C. s'est effectuée dans des conditions telles de rapidité et de confusion - certains rapports parlent d'« anarchie » - que, sur le terrain, des « anomalies » de types divers furent signalées, contraignant l'administration à intervenir. Ainsi furent successivement lancées, en 1989 « l'opération vérification », en 1990 « l'opération assainissement ».

La vérification concerna spécialement les titulaires de lots à titre individuel, c'est-à-dire les E.A.I. La loi stipulait bien que cette procédure ne devait être employée que dans des cas extrêmes : situation excentrique de la parcelle ou mauvaise qualité de la terre, mais en fait de nombreux abus apparurent.

Les abus les plus criants, mais non ceux qui eurent les solutions les plus simples, concernèrent la non-qualification des attributaires : des fonctionnaires non rattachés au ministère de l'Agriculture, des officiers, toutes personnes ayant usé de leurs relations pour obtenir des passe-droits.

D'autres remises en cause eurent lieu quand le lot réservé ne souffrait d'aucune des tares reconnues par les règlements : telle parcelle, située au cœur du D.A.S. et présentant des sols fertiles, était attribuée à une personne qui se trouvait être un ingénieur gestionnaire ou un directeur de domaine, ou encore un technicien local...

L'« assainissement » consista en un contrôle de l'ensemble des attributions (E.A.C. et E.A.I.) et au-delà remonta « cas par cas » jusqu'aux revendications relatives aux propriétés privées nationalisées en application de la loi de la révolution agraire de 1971.

La multiplicité des litiges juridiques quant au droit de possession de la terre ajoute aux incertitudes et à la confusion liées aux conflits de personnes ou aux difficultés financières existant à l'intérieur des exploitations. Cette situation ne peut se prolonger sans entraîner de graves dommages pour l'économie agricole nationale.

La redistribution du fonds à l'intérieur des anciens D.A.S. engendre parfois également des situations aberrantes :

- tel bloc de serres au cœur du précédent domaine est partagé entre diverses E.A.C. dont certaines sont situées à plusieurs kilomètres ;
- tel pompage est attribué à une E.A.C. à condition d'en partager le débit avec une ou plusieurs autres.

Pour ce qui est du matériel, les différences sont également très grandes. L'attribution de l'équipement mécanique des anciens domaines se réalisa dans des conditions très variables : ici on s'arrangea pour que les nouvelles exploitations gardent une jouissance à peu près équitable de l'héritage commun, là l'ensemble des machines fut attribué à une seule E.A.C. Et en mai 1989 le ministère estimait que « 7 000 exploitations (E.A.C. et E.A.I.) étaient complètement démunies de tout matériel agricole » et se trouvaient donc contraintes de recourir aux machines des CASSAP (trop rares) ou du privé (à service trop onéreux) : la suppression des C.A.P.C.S. prenait ici toute sa néfaste signification.

La contrainte financière pèse également très lourd sur la vie de la plupart des E.A.C. Dans le cas banal, l'exploitation est assujettie à trois types de dépenses :

- remboursement des annuités relatives à la possession du foncier, voire d'équipements ; l'Etat, en l'affaire, a choisi une attitude dilatoire ;
- investissements pour l'achat de matériel et autres facteurs de production ;
- prêts de campagne.

L'obligation qui est faite aux producteurs de souscrire une participation (variable, de 5 à 30 % selon la nature de l'opération) entraîne des lenteurs dans la notification, voire trop souvent le blocage de l'affaire.

Par ailleurs « la transformation des 3 415 D.A.S. en plus de 27 000 exploitations s'est traduite par une insuffisance de l'encadrement de la Banque agricole et du développement rural pour la prise en compte des préoccupations des producteurs ». Et quelle différence pour cette Banque nationale dans sa relation avec le client : celui-ci n'est plus une entreprise dont on savait que l'Etat prendrait en compte son éventuel renflouement, mais un collectif de quelques personnes au statut juridique et à la base foncière incertains, sans garantie réelle.

On comprend que, dans ces conditions, la situation financière de nombreuses exploitations tienne, au bout

de la deuxième campagne, d'un imbroglio inextricable ou du déficit irrécupérable. Leur situation est tellement obérée que, en l'été 1990, le prêt pour la campagne à venir est souvent refusé.

La situation absurde vécue par une E.A.C. pratiquant la plasticulture dans la banlieue d'Oran rend compte des contradictions inhérentes à cette phase de passage du système étatique à un système affirmé comme libéral. En octobre 1989 une forte tempête mit à mal une bonne partie du parc de serres créées sur le littoral oranais. Sur l'E.A.C. en question les dégâts furent évalués à 200 000 DA et le service des calamités agricoles accorda aux exploitants une subvention de dédommagement égale à 40 % de cette somme, soit 80 000 DA ; le versement devait en être effectué par le bureau régional de la Mutualité agricole. Mais lorsque les exploitants se présentèrent pour toucher leur dû, on leur fit savoir une première fois que, vu les arriérés de cotisation non payées, il était opéré une retenue de 47 000 DA, et, lors d'une deuxième visite, que, compte tenu des cotisations à venir, il était effectué une ponction de 33 000 DA : « l'Etat reprenait d'une main ce qu'il avait donné de l'autre ». On comprend que, dans de telles conditions, les agriculteurs nourrissent de grosses rancœurs à l'égard des services publics.

III.4.3. La très inégale réussite : du projet agroscientifique à la « clochardisation »

Les circonstances de la création des E.A.C., le caractère improvisé de leur constitution, et parallèlement la volonté proclamée de la non-ingérence des pouvoirs publics dans leur évolution, ont fait des campagnes algériennes, entre le printemps de 1988 et celui de 1990, un étonnant laboratoire de créations agraires, avec un éventail très large de cheminements.

Faute d'une documentation globale à l'échelon national, nous illustrerons cette diversité par la présentation de quelques cas analysés sur place au cours du mois de juin 1990. L'impression dominante est celle d'une grande précarité des situations. Avec aux deux extrémités de la chaîne, d'un côté les tentatives d'agronomes-gestionnaires (venus principalement de l'administration) pour créer de véritables entreprises associant les découvertes de la science agronomique, les avantages de la technologie de pointe et les perspectives du marché, de l'autre les échecs d'ouvriers mal préparés à tirer parti de leur autonomie, peu instruits, sans capitaux de démar-

rage, réduits à la routine de l'auto-consommation, devenant producteurs marginaux ou même, pour utiliser un terme souvent employé par les observateurs locaux, « se clochardisant ».

III.4.3.1. Une E.A.C. à double réorganisation - Ce cas est tout à fait caractéristique des difficultés rencontrées pour maintenir l'amalgame humain résultant de la réorganisation des collectifs de travailleurs. Cette E.A.C., implantée au sud d'Oran, présentait dès le départ cette originalité de comporter parmi ses huit membres l'ingénieur gestionnaire du D.A.S. dont elle était issue. Or très rapidement la mésentente s'installa dans le groupe. En particulier l'ingénieur gestionnaire supportait mal la liberté que prenaient certains par rapport au plan de travail élaboré en commun. Sans que reconnaissance juridique pût être apportée à l'opération, le groupe s'est donc en fait scindé en deux, avec d'un côté trois associés, dont l'ingénieur, et de l'autre cinq. Le capital commun fut partagé : les serres, les 32 hectares en plantation et la terre nue. La sécheresse ayant rendu difficile l'alimentation du bétail et 7 vaches ayant péri, on décida de « liquider le troupeau ». Mais la banque ayant eu vent de l'affaire fit bloquer l'avoir, pour payer une partie des dettes. « On a œuvré jusqu'ici pour la banque » constatent avec dépit les agriculteurs.

Cette « réorganisation officieuse » n'a pas donné un nouvel élan aux deux nouvelles unités, dont les membres sont désabusés. « On vit au jour le jour », disent-ils. En fait chacun attend la troisième phase de la réorganisation : le partage individuel.

III.4.3.2. Une E.A.C. en tête à tête avec la banque - Cette E.A.C. de 20 hectares au cœur de la Mitidja est issue d'un D.A.S. de 200 hectares, lequel lui-même, par le biais d'un domaine autogéré, provenait d'une ferme coloniale à dominante viticole. La vigne avait été arrachée et avait fait place à un assolement céréales-fourrage avec élevage en stabulation.

L'E.A.C. a été attribuée à trois ingénieurs agronomes qui étaient en poste dans divers services (administratifs ou de recherche) du ministère de l'Agriculture et qui continuent à résider à Alger. La situation juridique du lot n'était pas apurée en juin 1990 : un arrêté d'attribution provisoire avait été pris en 1988, mais l'acte d'attribution définitive était toujours en la possession du wali de Blida.

L'objectif des attributaires fut de passer le plus rapidement possible à un système de culture intensive avec irrigation. La qualité de la terre alluviale et sa planité, l'existence d'une nappe d'eau abondante à la profondeur d'une centaine de mètres justifiaient ce projet.

La première année (1988-1989) eut lieu la mise en place, avec installation du forage et de la tuyauterie complémentaire ; la plus grande partie du terrain fut mis en fourrage (vesce-avoine), 4 hectares furent plantés en pommes de terre, mais ces cultures souffrirent de la sécheresse.

La deuxième année, outre 4 hectares de pommes de terre, 3 de pastèques, 1 hectare fut planté de citronnier (il était prévu 3 hectares d'orangers pour l'année suivante) et également du pêcher qui convient bien à la nature du sol ; on installa 3 serres de 400 m² chacune pour la production de tomates, ainsi qu'un élevage de poulets prévu pour 3 bandes annuelles de 6 000 têtes chacune.

Un chef de culture originaire de Timsilsit (Sersou) a été embauché, qui travaille avec l'aide d'ouvriers recrutés sur place (au salaire de 80 à 100 DA par jour). Les trois jeunes agronomes se sentent à la hauteur de la tâche qui leur incombe en matière de conduite technique et de gestion, mais ils butent sur le problème financier, « à la base de tout ».

Pour l'équipement de l'exploitation, ils ont dû, en première année, investir une somme de quelque 1 000 000 DA (500 000 pour le forage, 200 000 pour le matériel, dont 80 000 pour le tracteur...). La B.A.D.R. n'a avancé que 70 % de cet investissement lourd et refuse dorénavant tout autre prêt et même en 1990 pour le crédit de campagne. Chacun des trois partenaires a donc dû trouver le complément auprès de la famille ou par des biais divers. La lourdeur de l'endettement hypothèque fortement le proche avenir. Les intéressés estiment que « la B.A.D.R. ne se conduit pas vraiment en banque agricole ». Ils se sentent seuls face à une force extérieure menaçante. Ils regrettent également que les Services agricoles, dont ils sont issus, se désintéressent de leur sort : « la carence de la D.D.A. laisse en tête à tête l'E.A.C. et la B.A.D.R. dans une partie inégale ».

III.4.3.3. L'E.A.C. des ingénieurs - Cette E.A.C., taillée dans le domaine Benmelauka, commune de Gdyl, dans la plaine d'Arzew, rassemblait au départ cinq attributaires : l'un d'eux s'est rapidement désisté. Les quatre autres, âgés d'une quarantaine d'années, occupaient des

postes de responsabilité administrative ou technique dans les services du Ministère de l'Agriculture ou celui des Forêts, et peuvent être présentés comme suit :

1. ancien président d'un D.A.S., spécialiste de plasticulture ;
2. ancien directeur d'un D.A.S., spécialiste de viticulture ;
3. ancien chef de service à la D.D.A. de Mostaganem et directeur d'un S.D.A., spécialiste de la production végétale ;
4. ancien technicien de D.D.A., ayant suivi à Toulouse une formation de spécialiste en nutrition animale.

L'exploitation couvre 79 hectares (dont 16 irrigables) de terres de qualités inégales : dans la zone dunaire littorale, bas-fonds limono-argileux résultant du colluvionnement en lette interdunaire, versants grésocalcaires à sols peu épais.

L'exploitation est dotée de : deux puits équipés, un vignoble de 2 hectares pour raisin de table, avec des variétés de qualité importées de France, une unité d'emboche en constitution avec 5 taurillons importés de France et des agneaux ; une batterie de 4 800 poulets est également prévue.

Un tracteur et l'équipement aratoire ont permis de créer, outre 26 hectares de céréales, 2 hectares de maraîchage.

Le problème fondamental auquel se heurte le groupe est celui de la mise au point d'un projet commun. Au bout de deux campagnes de cohabitation, tout se passe comme si chacun des quatre se donnait pour objectif de développer sa propre spécialité. Ils ont en tête la conception d'un développement-aménagement adapté à l'écologie locale, mais l'organisation collégiale ne leur a pas permis de dégager un programme à moyen terme. Aux incertitudes résultant de l'absence d'une direction ferme s'ajoutent, par la force des choses, une situation de concurrence pour l'usage de la dotation technique et financière de l'unité et une compétition pour la définition de la « vocation » de l'exploitation. Et en arrière-plan traînent également des interrogations sur l'avenir de l'E.A.C. elle-même.

Ainsi des techniciens compétents et dynamiques se heurtent-ils à de nombreux blocages dans leur projet de réaliser une exploitation de type moderniste. Ils regrettent l'indifférence des pouvoirs publics à l'égard de leur expérience de novation : leurs demandes de prêts à moyen terme modulés pour développer un plan d'ex-

exploitation pluriannuel restent vaines, de même que leurs requêtes pour obtenir le matériel indispensable. Faute de pouvoir « planifier » leur exploitation globale, les partenaires ont tendance à décomposer celle-ci en quatre ateliers plus ou moins autonomes.

Renforcement unitaire ou éclatement, quelle tendance prévaudra ?

III.4.3.4. Une E.A.C. en délabrement - Cette unité, constituée sur le territoire de la commune de Bousfer, dans la banlieue ouest d'Oran, résulte du partage d'un D.A.S., qui couvrait 600 hectares, entre 8 E.A.C., dont la superficie est de 22 à 121 hectares et le nombre de membres de 4 à 9.

L'E.A.C. n° 6, avec ses 121 hectares, est la plus vaste et cependant elle ne comptait au départ que cinq membres : l'un d'entre eux a quitté l'exploitation sans en avertir ses compagnons, et s'est installé à Mostaganem. Les quatre agriculteurs en activité sont d'anciens ouvriers des fermes coloniales. Aucun d'eux n'est établi sur l'exploitation : deux résident au village socialiste voisin, un à Aïn Turk, à une dizaine de kilomètres, le quatrième à Oran à 25 km.

Le principe de l'exploitation collective est maintenu, surtout du fait de l'usage commun du matériel : un trac-

teur et une moto-pompe. Mais la mauvaise qualité du sol, avec cailloutis et encroûtement calcaires, constitue un lourd handicap. Pour la grande culture réservée aux céréales, non seulement les rendements en grain sont médiocres, mais en plus, pour la récolte de juin 1990, la seule moissonneuse-batteuse disponible dans le secteur, celle de la CASSAP, est tombée en panne et il a fallu laisser blé et orge à l'usage fourrager. Sur l'ensemble des terres de l'ancienne D.A.S., seule une vingtième partie de la superficie cultivable a été récoltée.

De même, les 20 hectares en abricotiers ont été d'une très faible rentabilité : les arbres n'ont été ni taillés ni traités et sont envahis par la gommose. Dans une E.A.C. voisine, 40 hectares de plantation sont à l'abandon.

Les deux serres attribuées à l'E.A.C. n° 6, qui, au départ, faisaient partie du bloc compact appartenant au D.A.S., ont été déplacées de 800 m et transférées sur le territoire de la nouvelle exploitation. Mais les rapports de cette culture intensive sont moindres que du temps où l'ingénieur gestionnaire en assurait la responsabilité.

Le bilan de l'exploitation est donc médiocre et, en juin 1990, le moral des travailleurs est au plus bas. Ils regrettent le temps du D.A.S. et demandent que le terrain soit partagé de façon rationnelle et équitable entre les anciens travailleurs du domaine.

III.5

LE CAS PARTICULIER DE LA STEPPE : ARIDITÉ ET ETHNICITÉ

Dans le cadre de la planification économique et territoriale décidée par l'Algérie socialiste, la Steppe tint une grande place parce que de zone marginalisée, déphasée, sacrifiée, elle devait devenir secteur de production pleinement intégré au développement global et articulation fondamentale du nouvel ordre spatial national : pour réduire les méfaits de l'ordre colonial, on se proposa de « retourner l'espace », c'est-à-dire de revaloriser la Steppe par rapport au Tell.

Tout un programme de mise en place d'infrastructures d'urbanisation, d'industrialisation fut donc élaboré qui impliquait :

- d'une part, la maîtrise de l'ensemble de l'espace, l'arrêt des grands mouvements de déplacement pastoraux vers le Tell (l'*achaba*), où l'intensification culturelle devait entraîner la suppression des jachères,
- d'autre part, la création de cellules d'élevage ration-

nel, c'est-à-dire la suppression du nomadisme, considéré comme « cause déterminante de la dégradation de la steppe et antisocial », faisant que « la sédentarisation est un impératif du développement de la steppe et par là, de tout le pays » (ministère de l'Agriculture). Et pour atteindre cet objectif, on adoptera « le système coopératif qui permet de dominer complètement et d'une manière cohérente les trois facteurs du développement de la steppe : le pâturage, le troupeau, l'homme, et de leur appliquer les techniques modernes de la novation agronomique ».

Or, en dépit des efforts faits en ce sens, les responsables du ministère de l'Agriculture ne furent pas à même de découvrir la clé de cette cohérence socio-spatiale dont ils voyaient bien la nécessité. En quelques années, trois expériences furent successivement lancées qui aboutirent à des échecs.

III.5.1. Trois expériences manquées (1968-1984)

En 1968, l'Association pour le Développement du Pastoralisme (A.D.E.P.) créa des coopératives sur les bases suivantes : 10 000 hectares, 26 bergers et trois familles (choisis dans le cadre de la commune concernée), 13 troupeaux (avec donc 2 bergers en binôme), avec chacun 200 brebis et 10 béliers, à la tête un président élu par les coopérateurs ; tutelle de l'Etat exercée par un directeur et un régisseur-comptable sous la responsabilité d'un directeur régional dépendant du ministère de l'Agriculture ; ces fonctionnaires versent les traitements (« avancés »), décident de l'achat et de la vente des animaux ; le programme d'équipement comporte la mise en place de clôtures pour délimiter les unités de parcours en rotation saisonnière, de puits et de citernes pour l'abreuvement, de lignes de boisement pour lutter contre l'érosion ; la culture céréalière fut interdite.

L'opération se solda par un échec dont les causes principales furent : la non-préparation des hommes au fonctionnement de cette nouvelle forme de démocratie paysanne (survivance de « l'esprit de tribu »), la lourdeur et l'inefficacité de la tutelle étatique (longs délais pour le paiement des avances), et surtout la négation des contraintes naturelles locales (découpage géométrique des parcours, enfermement du système).

L'expérience des Zones de Développement Intégré Pastoral (Z.D.I.P.) fut lancée en 1971 avec d'autres perspectives : quant à la dimension : aires de 250 000 hectares, quant à l'insertion de l'espace et des éleveurs : « l'objectif était de prendre la steppe telle qu'elle se présentait, avec la population qui y vivait, en amenant les éleveurs à prendre conscience du fait qu'ils devaient être des entrepreneurs et gérer leurs troupeaux en entreprises viables » (R. COUDERC), quant aux équipements : délimitation par balises blanches tous les kilomètres, construction de bergeries (une pour 250 têtes), de hangars de stockage.

Le projet était ambitieux, il supposait une connaissance scientifique fine de la steppe, qui n'eut pas le temps d'arriver à aboutissement, et une maîtrise fluide des populations qui impliquait une participation active de celles-ci...

La troisième formule, celle des Coopératives d'Élevage et de Production de la Révolution agraire (C.E.P.R.A.), fut la variante pastorale de la Réforme Agraire étendue à l'ensemble de l'Algérie en vertu des principes exposés dans la Charte afférente.

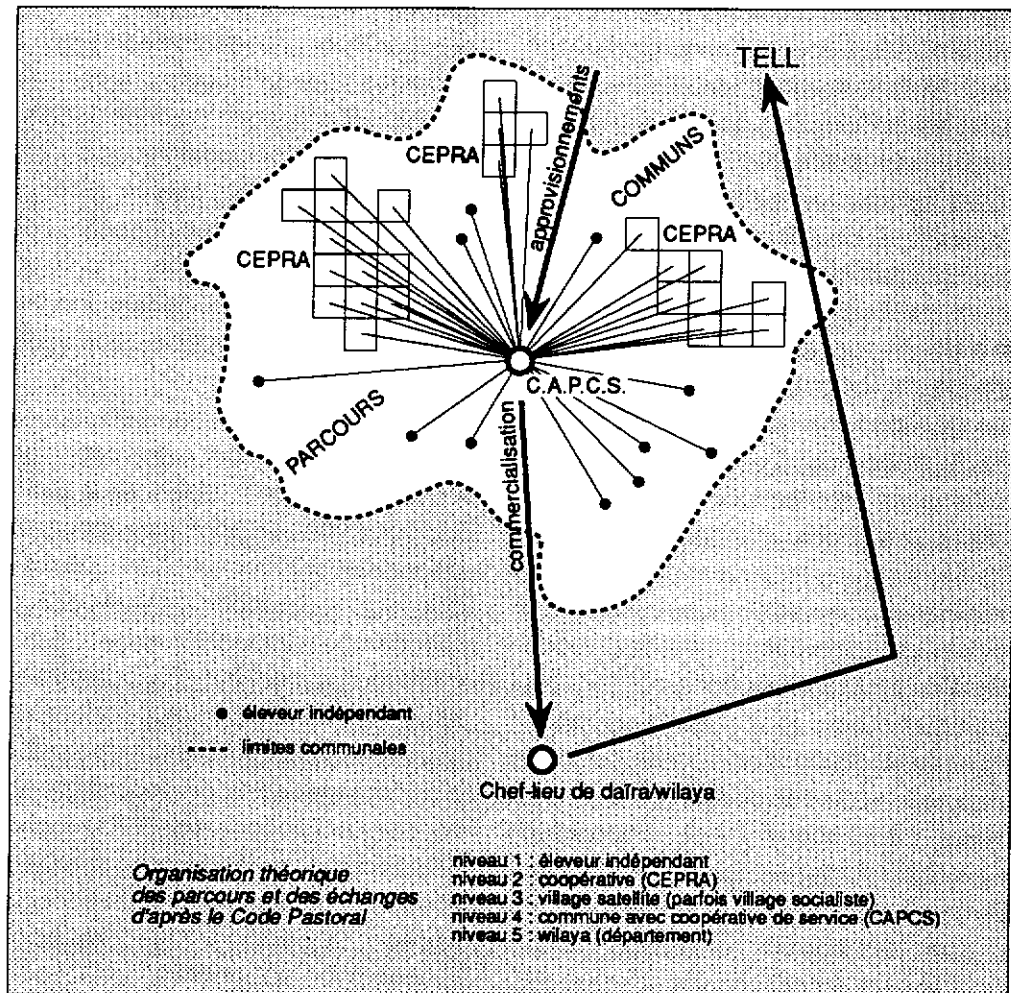
Parmi ceux-ci, le principe de l'Etat territorial est affirmé avec vigueur : « L'ensemble des terres de steppe, quel qu'en soit le statut juridique antérieur, appartient à la collectivité nationale qui en restitue la jouissance perpétuelle aux collectifs formés par ceux qui vivent de leur travail dans l'élevage pastoral ». L'Etat délègue son pouvoir aux populations locales : théoriquement chaque habitant de la commune ayant droit à une carte d'éleveur bénéficie d'un droit imprescriptible à l'accès aux parcours communaux. Dans la réalité, ce droit s'exprime de façon différente selon la dévolution des terres, réparties en trois catégories : parcours attribués à des coopératives, parcours communs aux éleveurs, parcours mis en réserve.

La répartition de ces trois catégories est décidée en fonction de critères naturels permettant de délimiter des « zones homogènes ». Mais c'est la commune qui est l'articulation territoriale d'aménagement entre la puissance publique et les ayants droit : elle définit un « plan d'aménagement » et l'inscription à la C.A.P.C.S. est une obligation pour les divers groupes d'éleveurs.

Cependant, cette formule, bien que plus élaborée et mieux « territorialisée » que les précédentes, n'eut pas plus de succès. Aux difficultés inhérentes au fonctionnement de tout groupe de ce type et rencontrées dans les expériences antérieures, s'ajoutèrent justement les inconvénients de la « territorialisation ». On ne parvint pas à résoudre de façon satisfaisante la contradiction sociale entre deux nécessités : celle du groupement des familles au sein de villages dotés des équipements indispensables dans la vie moderne (école, services de santé, d'alimentation...), et celle des inévitables dispersion et mobilité des troupeaux sous la garde des bergers.

Les diverses formules adoptées pour essayer de satisfaire les besoins contradictoires exprimés par les populations ne furent pas acceptées : le système périclitait. Or, entre-temps la situation se dégradait dans la zone aride. Tandis que la hausse du prix de la viande poussait à la spéculation, dans la zone tellienne et sub-tellienne, la « restructuration » et son corollaire l'intensification agricole entraînaient la fermeture des domaines aux troupeaux venant du Sud. On recensait 8 000 000 d'ovins dans la Steppe, soit le double de ce qu'elle pouvait normalement nourrir tout en préservant la reconstitution des parcours. L'achaba naturelle régressant, il fallut recourir de plus en plus à l'achaba artificielle par l'importation de fourrages et de concentrés. Le surpâturage con-

Figure 14
LA COMMUNE ALGÉRIENNE
UNITÉ D'AMÉNAGEMENT EN ZONE PASTORALE
(équivalant à une « petite région »)



Source : COUDERC R., 1978, Les hautes steppes sud-oranaises.

duisait à un déséquilibre de plus en plus prononcé de l'écologie steppique. Les pouvoirs publics ne pouvaient rester insensibles à cette situation.

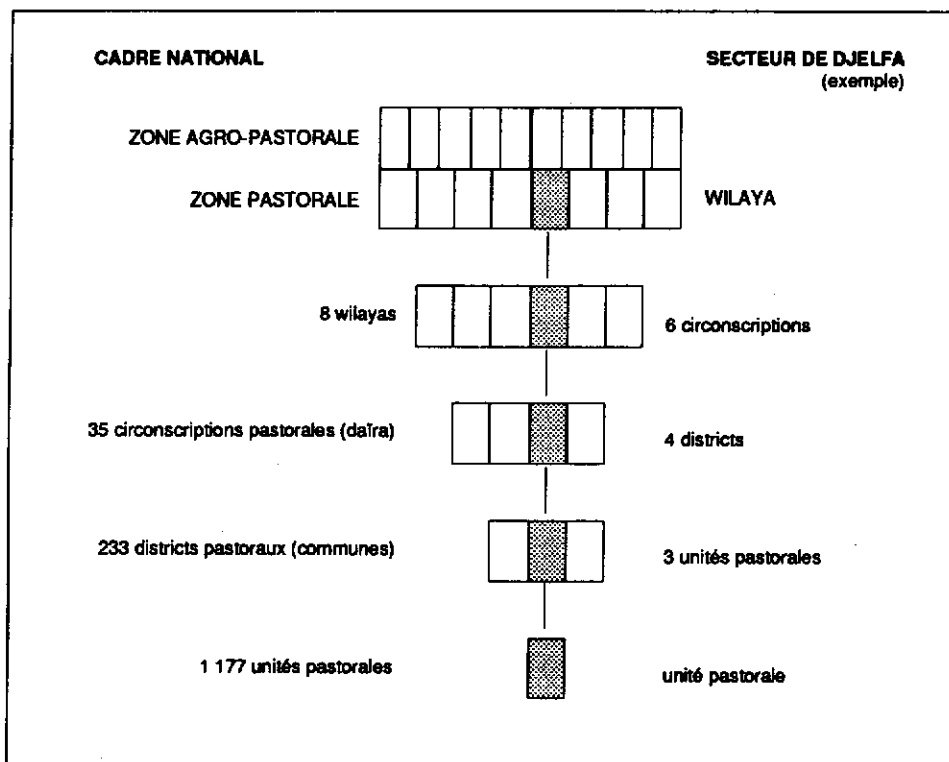
III.5.2. La nouvelle organisation ethno-territoriale : du Haut-Commissariat à la Steppe aux Unités pastorales de base

La grande réflexion sur la nécessaire refonte agraire qui devait mener à la phase de la « restructuration » eut lieu également à propos de la Steppe. Elle aboutit dans un premier temps, en 1985, à la création d'un Haut-Commissariat au Développement de la Steppe dont le centre fut installé à Djelfa. Après plusieurs années d'études, marquées par de nombreuses enquêtes, des

réunions de concertation avec les populations concernées, des colloques, des expérimentations sur le terrain, un programme d'interventions fut mis au point au cours de l'année 1990.

Ce projet se donna comme objet d'apporter une solution rationnelle à la contradiction entre **patrimonia- lité et territorialité** dont avaient pâti les programmes précédents. On pourra y parvenir en créant des institutions jumelant les actions de **maillage territorial** comme dans le cas des ADEP et de **l'appropriation individuelle** comme le prévoit l'action d'A.P.F. (accession à la propriété foncière) et en y ajoutant la prise en compte de **l'organisation ethnique, l'ordre tribal**. La connexion entre les niveaux d'aménagement de l'espace et

Figure 15
SCHEMA DE LA NOUVELLE ORGANISATION PASTORALE DANS LA STEPPE



Source : M. SMAÏL, 1991, L'aménagement de la Steppe.

l'aire de responsabilisation dans le cadre d'une exploitation individualisée fut définie en tant qu'unité pastorale, cellule cardinale de tout le système.

Ce système reposa ainsi sur la reconnaissance de territoires d'identification qui, à diverses échelles, devaient servir de cadre à la politique d'intervention :

Echelle nationale : délimitation au sens large d'une aire pastorale, en deçà de l'isohyète 350 mm, avec une subdivision entre une aire agro-pastorale au nord, et une aire pastorale (stricto sensu) au sud ;

- la zone agro-pastorale correspond à une série de 12 wilayas, divisées en délégations (équivalent aux daïras) ;
- la zone pastorale proprement dite, correspondant à l'aire d'action du Haut-Commissariat, avec 8 wilayas.

Echelle régionale : wilayas et daïras. Des divers découpages administratifs qui se sont succédé depuis l'indépendance, il résulte que l'aire pastorale comporte 8 wilayas, décomposées en 35 daïras ; pour la wilaya de Djelfa délimitée en 1974, 6 daïras ont été reconnues, entrant dans le système comme circonscriptions pasto-

rales ; au chef-lieu de la wilaya siège la D.A.P. : Direction de l'Agriculture et de la Production, avec 4 sous-directions dont celle de l'Action pastorale et de la mise en valeur ; à la daïra est le siège de la circonscription pastorale, chargée de constituer le fonds pastoral et d'exécuter le programme relatif à la gestion et à l'affectation des terres de parcours, en dressant un fichier des exploitations ; comme dans le cas du S.D.A., on voit donc le niveau de la daïra jouer à plein, dans ce système agro-(pastoral)-territorial, son rôle de « petite région ».

Niveau local : districts communaux et unités pastorales. Le découpage administratif de 1984 a reconnu à la wilaya de Djelfa 34 communes dont la délimitation a laissé une grande place au principe ethnique, puisqu'elles correspondent à 36 tribus (les plus petites ayant été fusionnées deux à deux) ; le district communal est l'organe de gestion et de contrôle du fonds pastoral local, avec à sa tête un technicien.

Les Unités pastorales, au nombre de 1 177 dans l'ensemble de la zone (140 dans la wilaya de Djelfa),

correspondent à ce que les techniciens ont appelé « zone homogène », de 10 000 à 30 000 hectares (moyenne 21 000 ha), expression contestable se rapportant plus à une aire d'usage collectif traditionnel qu'à une unité physique, puisque justement l'observance rituelle du principe de complémentarité des terroirs implique que l'aire en question comporte des pâturages utilisables à diverses périodes de l'année, donc des cellules morpho-biologiques diversifiées.

L'analyse de la structure des Unités pastorales montre comment l'on a voulu combiner les interventions de l'Etat comme maître d'œuvre de l'aménagement global du territoire (dans le prolongement des programmes de l'A.D.E.P.) et les initiatives privées, telles qu'elles sont encouragées dans les textes relatifs à l'accession à la propriété foncière (A.P.F.).

L'objectif en est de stabiliser les troupeaux grâce à l'intensification de la production végétale locale et de responsabiliser chaque producteur en lui assurant la gestion personnelle de son troupeau et de la plus grande partie de son alimentation.

Divers types d'intervention sont ainsi définis :

- la délimitation des Unités pastorales repose sur la reconnaissance des aires d'usage par les collectivités traditionnelles, tribus et fractions,
- à chacune de ces Unités est adjointe un (ou plusieurs) îlot (s) d'intensification sous la forme de lotissements irrigués liés à des forages,
- une délimitation de pâturages dont l'usage est défini par une réglementation interne du groupement.

La participation des individus ou de groupes d'individus est réalisée dans le cadre de la législation A.P.F. : la steppe étant considérée comme terre morte, quiconque effectue des travaux entraînant sa mise en valeur peut y devenir propriétaire de la parcelle qu'il valorise.

Ainsi voit-on la réorganisation de la steppe s'effectuer d'une part dans le cadre d'un maillage ethno-administratif, d'autre part sur la base d'unités d'affouragement créées dans les bas-fonds à sols profonds et susceptibles d'être irrigués.

En principe l'avantage de telles opérations est réservé aux familles de la tribu. Mais il arrive que des « étrangers », des « gens du Nord » en bénéficient, avec l'accord tacite de la tribu et de l'administration, et à condition d'augmenter la somme initialement prévue. « Ces gens-là n'achètent pas seulement la terre, mais aussi le silence » (M. Smail).

C'est donc par le biais de l'investissement privé que les pouvoirs publics s'efforcent de régler en souplesse les problèmes nés des excès ou des blocages liés à une interprétation trop rigide du principe d'ethnicité.

Tandis que s'effectuait la restructuration spatiale de la Steppe, le cheptel retenait également l'attention des pouvoirs publics. La surcharge des pâturages aboutissait à une diminution de la rentabilité des animaux : le poids moyen des brebis (kg carcasse) passait de 11,2 kg en 1964-1969 à 8,5 en 1982-1987 (J.-P. Boutonnet). Pour mieux surveiller le troupeau on procéda à un double recensement : celui des éleveurs, chacun se voyant attribuer une carte individuelle reconnaissant sa qualification professionnelle et dont la possession devenait obligatoire pour obtenir divers avantages, celui du cheptel, dont le dénombrement s'effectua à l'occasion de campagnes de vaccination (devenue obligatoire).

Ainsi à l'inverse de ce qui se passe dans la zone tellienne et subtellienne où l'on assiste à un certain désengagement de la puissance publique, dans la Steppe se manifeste un renforcement de l'intervention de l'Etat. D'impérieuses raisons de défense écologique poussent à ce mouvement : la protection d'une zone aussi vaste et aussi menacée nécessite que soit élaborée une stratégie globale.

L'autre ligne de l'intervention consiste en une série de mesures visant à stabiliser populations et troupeaux en créant des entreprises viables. A cet effet l'administration favorise les éleveurs qui s'affirment décidés à installer des unités de cultures pour la nourriture de leur cheptel. Les services techniques aident à la reconnaissance et à la délimitation d'aires favorables, talwegs, bas-fonds à sols relativement épais (correspondant généralement à des surfaces de culture épisodique) et situées au-dessus de nappes d'eau suffisantes. Dans le cadre de la politique de l'A.P.F. et en liaison avec la communauté tribale, une négociation s'engage sur les bases suivantes : une aire de 40 hectares apte à recevoir l'irrigation est délimitée et attribuée à un éleveur local ; l'Etat accorde, pour les travaux de forage et d'équipement hydraulique, une subvention équivalant à 60 % des frais ; l'attributaire reçoit 25 hectares en toute propriété, les 15 autres hectares sont distribués en lots à des éleveurs plus modestes.

Une dynamique nouvelle s'instaure de la sorte, jumelant les principes de l'A.D.E.P. - qui reconnaissait le démembrement de possession entre Etat bénéficiaire

de la propriété éminente du fonds et collectivités qui en avaient la jouissance -, et ceux de l'A.P.F., qui attribue la propriété entière du sol à la personne qui en assure l'aménagement et l'exploitation.

Ainsi, dans la Steppe, l'action de l'Etat prend en compte les attendus sociologiques locaux et les intérêts

des personnes. La distinction entre « secteur public » et « secteur privé » n'a plus cours ici. La procédure utilisée vise à combiner les avantages de l'investissement privé, de la possession communautaire du fonds et de l'assistance de l'Etat. Mais jusqu'à quel point la loi du marché permettra-t-elle que se maintienne cet équilibre ?

NOTES

1. A. Djeghloul a brossé un tableau très significatif de cette « année tournante », dans sa « Chronique algérienne », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1986, C.N.R.S.
2. Cité dans le *Rapport préliminaire sur le projet de loi déterminant le mode d'exploitation des terres agricoles et fixant les droits et obligations des producteurs*. Commission de l'Agriculture, Assemblée populaire nationale, novembre 1987. De ce document riche en renseignements divers, nous avons extrait la plupart des citations des textes officiels utilisées dans ce chapitre.
3. On voudra bien nous pardonner d'évoquer ici le vocabulaire propre à un autre mode de démembrement de la propriété, le *domaine congéable*, système ancien d'amodiation de la Bretagne occidentale, dont nous avons eu l'occasion d'analyser, il y a quelques décennies, certaines reliques.
4. Dans ce chapitre nous ne traiterons guère que des problèmes concernant les structures territoriales. Pour la présentation des problèmes généraux de la Steppe et des aménagements de la décennie 1970, la thèse de R. Couderc : *Les Hautes Steppes sud oranaises*, est la meilleure référence.
Pour les réalisations de la décennie 1980 nous avons largement profité, sur le terrain dans le secteur de Djelfa, comme dans divers entretiens à Montpellier, des indications fournies par M. Smaïl, chef de service au Haut-Commissariat de la Steppe, dans le cadre de ses travaux de thèse sur les *Aspects de l'aménagement de la Steppe algérienne. Le cas de la wilaya de Djelfa*.
5. Cf. M. COTE : *L'espace retourné*.

IV LE GRAND DÉSARROI SOCIALISME ET POLITIQUE AGRAIRE, LA TRIPLE ILLUSION

Le régime socialiste algérien a fondé sa légitimité sur quelques principes simples :

- poursuivre la lutte pour l'indépendance nationale par des voies pacifiques, en assurant la continuité politique : au sein d'un parti unique, le F.L.N.,
- préparer l'essor de l'ensemble économique par la mobilisation de tous les producteurs disponibles, donc en multipliant les emplois grâce à un taux élevé d'investissement,
- veiller à ce que la distribution de la richesse ainsi créée se fasse de façon aussi équitable que possible : les dépenses sociales devaient, elles aussi, être maintenues à un niveau élevé.

Ces perspectives ambitieuses pour un pays trouvé en état de délabrement ne prenaient leur signification que par une intervention massive de l'Etat, obligé de se substituer aux producteurs et investisseurs défailants et de gérer la redistribution des richesses.

Et une heureuse circonstance fit que l'Etat fut doté de l'argument financier à la hauteur de ses ambitions : les ressources tirées de l'exploitation des hydrocarbures. La puissance publique renforcée par la rente pétrolière a su en divers domaines : industrie, équipements, aménagement du territoire, prendre la responsabilité de grandes réalisations. Elle a, par contre, largement échoué dans le domaine agricole.

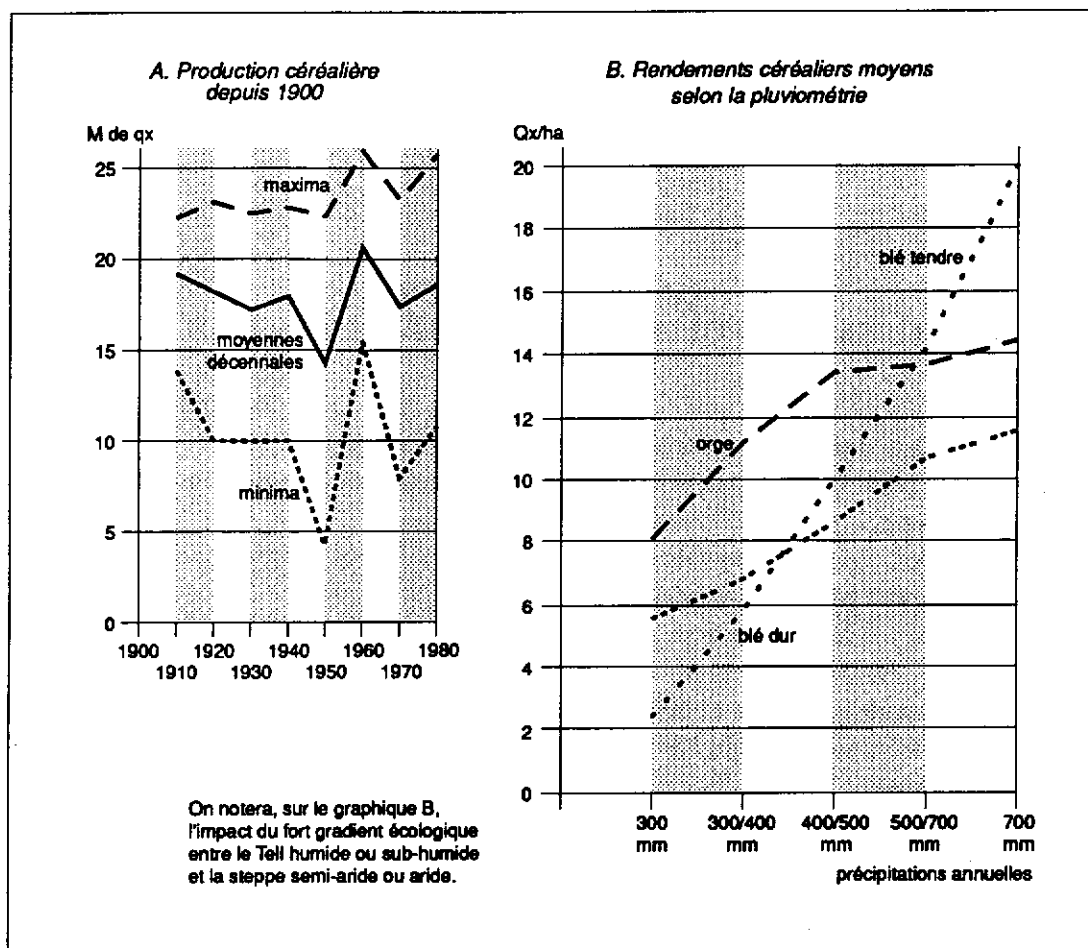
Cet échec ressortit à divers types d'explications relatifs soit à l'essence même du socialisme algérien, soit à la spécificité de la fonction agricole dans sa double relation avec le milieu naturel et avec la société ambiante. Au total les incertitudes de ce destin peuvent être mises en liaison avec la triple illusion entretenue dans l'esprit de ceux qui passaient pour en être les « décideurs » : illusion productiviste face à un fort handicap écologique, illusion collectiviste confrontée à une résistance paysanne et familiale, illusion dirigiste devant les déviances du système agro-territorial.

IV.1 L'ILLUSION PRODUCTIVISTE : LE FORT HANDICAP ÉCOLOGIQUE

L'illusion productiviste — l'erreur dans l'appréciation des « potentialités » réelles du pays — a joué tout spécialement en matière agricole. De façon plus diluée, l'Algérie a reproduit la démarche simpliste qui avait conduit au Maroc, en 1958, à l'Opération-labour dont le succès fut éphémère. Interprétant et extrapolant de façon abusive les leçons de l'agriculture coloniale, des technocrates ont estimé que la mobilisation d'une armée de tracteurs sous l'égide d'ingénieurs et de techniciens avertis suffirait pour « faire aussi bien que le colon ».

Or l'agriculture coloniale était, dans l'ensemble, moins brillante qu'il n'y paraissait, et le colon de 1960, un tiers mécanicien, un tiers commerçant, un tiers paysan, était l'aboutissement de plusieurs générations d'évolution associant recherche scientifique et pratique du terroir ; cependant, à côté de réalisations spectaculaires : vignobles de l'Oranie, agrumiculture de la Mitidja, la colonisation était en reflux dans de nombreux secteurs moins favorisés, comme les Hautes plaines du Constantinois ou le Sersou, où l'assolement céréales-

Figure 16
LES BLOCAGES DE LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE



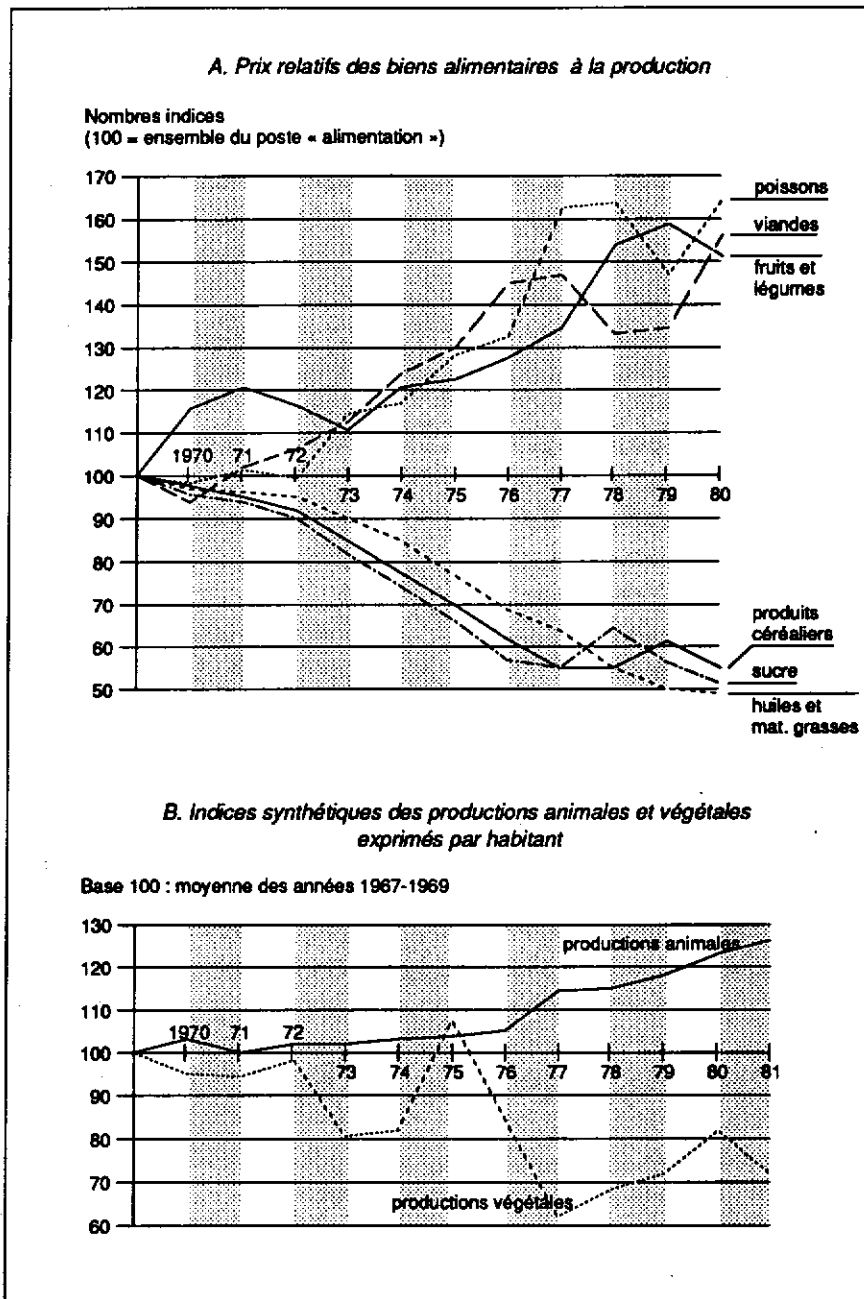
Source : DE PERTHUIS C., L'Algérie face au déséquilibre agro-alimentaire.

Tableau 17
LES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES (1985-86 à 1987-88)
(superficies en ha, production en qx, vin en hl)

	1985-1986		1986-1987		1987-1988	
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production
Blé dur	998 000	7 840 000	994 000	7 700 000	666 000	4 200 000
Blé tendre	542 000	4 400 000	516 000	4 000 000	357 000	2 000 000
Orge	1 200 000	10 800 000	1 090 000	8 200 000	674 500	3 900 000
Total céréales	1 740 000	23 040 000	2 600 400	19 900 000	1 697 500	10 100 000
Légumineuses en sec	156 000	680 000	168 000	670 000	137 200	340 000
Fourrage en sec	588 000	11 200 000	570 000	9 600 000	585 000	6 300 000
Olivier	164 000		162 000		161 000	
Agrumes	46 100		45 500		44 600	
Vigne à vin	89 700	90 600	79 600	917 000	68 000	621 000
Raisin de table	35 500		37 000		37 500	
Bovins	1 346 000		1 416 000		1 434 000	
Ovins	15 800 000		16 100 000		16 400 000	

Source : Ministère de l'Agriculture.

Figure 17
POLITIQUE DES PRIX ET EVOLUTIONS RELATIVES
DES PRODUCTIONS ANIMALES ET VÉGÉTALES



Source : DE PERTHUIS Algérie face au déséquilibre agro-alime

légumineuses, malgré la faible rémunération de la main-d'œuvre, avait conduit, sur les marges, à une véritable débâcle économique et sociale.

Dans sa forme de loin la plus diffusée, à base céréalière, l'agriculture algérienne supporte un handicap plus lourd qu'il n'est généralement admis, celui de l'aridité de la zone sud-méditerranéenne, avec le double incon-

véenient de la médiocrité annuelle et de la grande irrégularité interannuelle de la pluviométrie, d'où il résulte la relative pauvreté de la biomasse et le caractère très aléatoire de la production. On ne saurait trop insister sur la pauvreté générale des rendements dans les deux tiers de l'Algérie agricole, correspondant à la zone médiane subaride comprise entre les isohyètes 250 et 450 mm.

L'une des grandes circonstances atténuantes de l'échec du socialisme agraire algérien réside dans la difficulté à surmonter, en secteur de culture en sec, le handicap de l'écologie en zone subaride. Comment fonder une politique de développement sur la base d'un rendement annuel moyen en blé de 8 qx-ha ?

Or les courbes ci-jointes de l'évolution de la production céréalière montrent que ces rendements moyens stagnent depuis le début de ce siècle. Cette stagnation revêt en fait la portée d'une forte régression relative : dans le même temps la production céréalière française voyait ses rendements tripler : 8 qx-ha en Algérie, 16 en France au début du siècle, maintenant 8 et plus de 50 (65 pour le blé tendre en 1990), ces quelques données suffisent à faire prendre conscience du retard relatif accumulé.

De multiples expériences enregistrées dans la zone médiane de l'Algérie agricole sont révélatrices des limites de l'intensification, compte tenu des techniques actuellement disponibles. Il est admis qu'en année mauvaise (sèche), la réduction du bénéfice, voire le déficit, joue au détriment de l'agriculteur qui a le plus investi, le supplément d'intrants n'étant pas rentabilisé. Mais même lors des campagnes à bonne pluviométrie et à rendements élevés, il arrive que la bonification joue au profit de l'agriculture traditionnelle.

Ainsi, lors d'une « opération intensification » menée dans les Beni Slimane en 1984¹, année pendant laquelle la répartition des pluies fut excellente, on bénéficia, pour l'aire concernée, de rendements records avec 18,2 qx-ha en secteur socialiste, 14,3 qx-ha pour le secteur privé, 16,2 en moyenne, plus que l'objectif visé, 12 qx-ha. Or si l'on compare aux rendements hors de la zone traitée avec respectivement 17,1, 13,4 et 15,2 qx-ha, on constate que le progrès constaté, de l'ordre de 1 ql-ha (6,5 %), ne justifie pas la lourdeur des moyens mis en place dans cette action intégrée des facteurs de production.

La faiblesse du « plus technique » est liée certainement pour partie aux insuffisances dans la conduite des opérations : les semences sélectionnées ne sont, en fait, le plus souvent, que des semences améliorées et triées, les pratiques de l'aridoculture impliquant jachère travaillée et épandage de la paille ne sont que rarement respectées, car elles vont à l'encontre d'une autre pratique : jachère et chaume pâturée.

Ajoutons que l'on maîtrise très mal la culture de printemps en sec : les variétés de légumineuses disponibles (lentilles, pois chiche...) non seulement ne donnent que

des rendements médiocres, mais encore, à cause de l'insuffisante longueur de leurs tiges, se prêtent mal à la récolte mécanique ; or la main-d'œuvre, abondante et à bas prix à l'époque coloniale, exige maintenant des salaires trop élevés pour que cet assolement soit rentable.

Divers facteurs mettent donc la céréaliculture algérienne en situation difficile par rapport aux grandes aires de production mondiale, aussi bien celles qui ont choisi la voie de l'intensification renforcée (Bassin parisien) que celles qui jouent sur l'extensivité (Ouest américain).

Ce handicap est si contraignant qu'il a été pris en compte par les responsables de l'agriculture socialiste : ils ont poussé à l'utilisation extensive de l'espace par une politique des prix (libres pour la viande, taxée à un tarif relativement bas pour les céréales) favorisant les productions animales et l'usage de l'orge comme fourrage.

Sur la base de l'indice 100 en 1970 et à dinars constants, le prix de la viande rouge s'élevait en 1987 à l'indice 270, contre 100 à 120 pour les céréales. Du coup la viande ovine produite en Algérie peut être considérée comme la plus chère du monde, puisque estimée à l'équivalent de 16 dollars le kg, contre 4 en France, 1 en Australie, respectivement de 70, 25 et 8 kg d'orge, ou encore de 840, 50 et 11 minutes de salaire ouvrier².

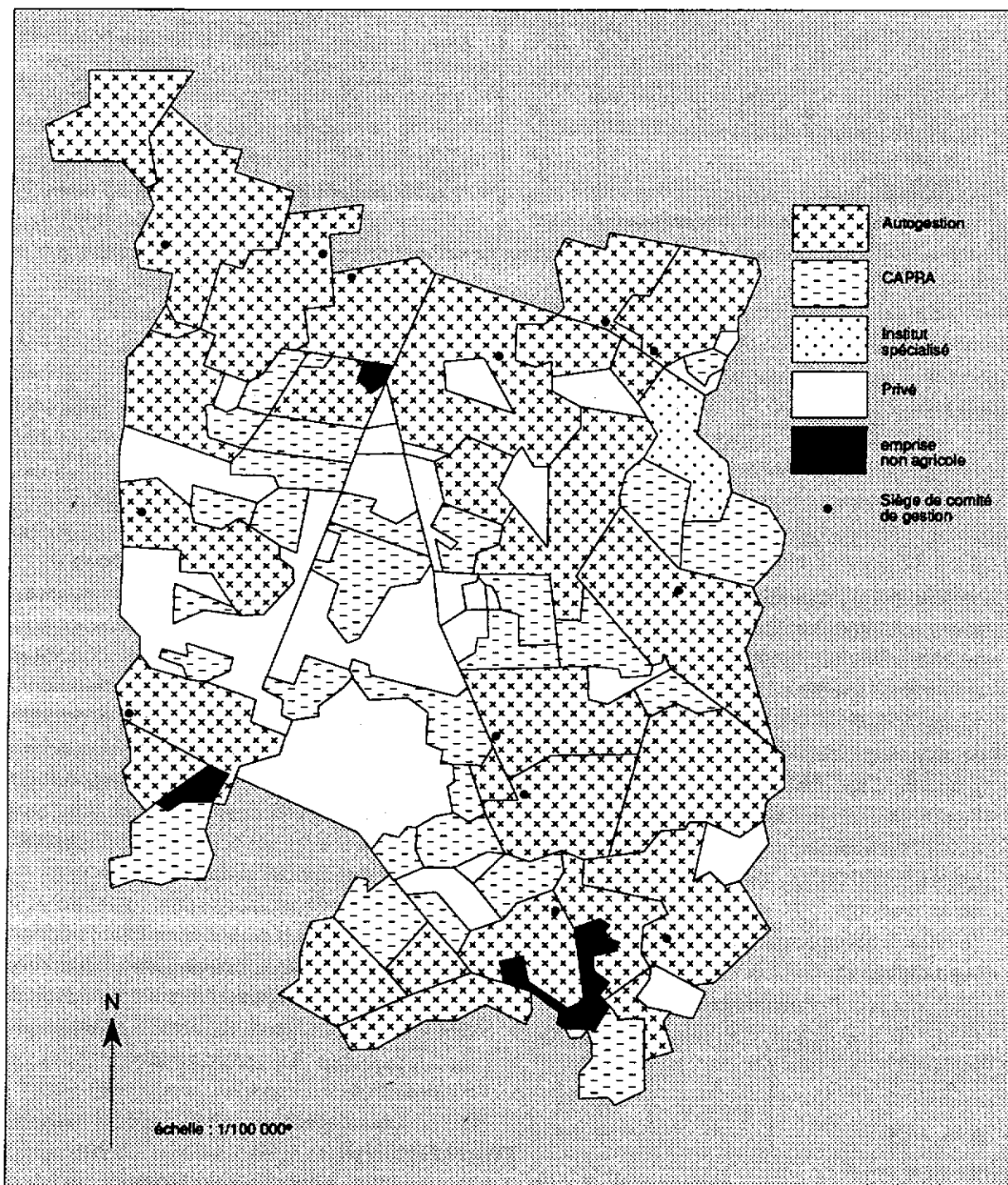
« Le résultat de la coexistence de ces deux logiques (vente administrée pour les céréales, marché libre pour les viandes) crée une distorsion énorme dans l'évolution des prix de ces deux catégories de produits » (J.-P. BOUTONNET).

Cette distorsion engendre elle-même des déséquilibres structurels graves. Elle entraîne la spéculation, conduit au surpâturage et à la dégradation de la biomasse, ainsi qu'à l'avitilissement du cheptel par la diminution du nombre des agneaux et du poids des carcasses de brebis.

Les facilités données par les pratiques extensives poussent à sacrifier les méthodes d'intensification par le développement des cultures fourragères : *« La marginalisation de l'élevage constitue une forte incitation au maintien d'une agriculture extensive, ce qui en fait une des causes essentielles de la pérennité de la crise de l'accumulation du capital dans le secteur agricole » (idem).*

Sur les bases écologiques connues, les experts de la F.A.O. en liaison avec les agronomes locaux ont dressé un tableau du « potentiel de production mobilisable par grande zone climatique » (le terme de mobilisable équivalant ici à « réaliste », c'est-à-dire tenant compte éga-

Figure 18
TRIALISME AGRAIRE ET HÉTÉROGÉNÉITÉ FONCIÈRE
DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA BOU NAMOUSSA
(commune de Besbès en 1977)



Source : S. CHERRAD, 1979, La plaine de la Bou Namoussa.

Tableau 18
PERSPECTIVES DE L'ÉVOLUTION
DE LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE ALGÉRIENNE
(d'après la F.A.O.)

A. Potentiel de production par grande zone agro-climatique						
	Zone I	Zone II	Zone III	Zone IV	Zone de montagne	Total
Superficie Agricole Utile (milliers ha)	390	1 570	3 800	960	1 140	7 860
Superficie céréalière (milliers ha) dont :	64	750	1 250	490	310	2 850
• secteur socialiste	40	400	400	30	50	920
• secteur privé	24	350	850	450	260	1 934
Superficie intensifiable (milliers ha)	52	575	825	180	140	1 770
Potentiel de production mobilisable (milliers qx)	1 704	15 550	17 700	3 900	4 100	43 000

Source : F.A.O., (les zones correspondent à celles définies au chapitre II)

B. Evaluation de la production additionnelle						
	Milliers de quintaux			Pourcentage		
	Secteur socialiste	Secteur privé	Total	Secteur socialiste	Secteur privé	Total
Production actuelle	7 800	9 200	17 000	46,0	54,0	100
Production potentielle	19 300	23 750	43 000	44,8	55,2	100
Production additionnelle	11 500	14 500	26 000	44,3	55,7	100

Source : F.A.O., 1987

lement de divers paramètres, tels que place des autres cultures, conditions humaines...). De ce tableau on peut retenir les principaux résultats suivants :

- la superficie actuellement en céréales est considérée comme n'étant pas extensible,
- à l'intérieur de cette aire seule une part égale à 62 % est justiciable d'une politique d'intensification,
- l'amélioration raisonnablement escomptable ferait passer le rendement moyen à 15 qx-ha et la récolte totale à 43 000 000 qx, soit donc avec un doublement de la production ; et pour la partie additionnelle (1 700 000 ha) un surplus de rendement de 15 qx-ha,
- la production additionnelle (20 000 000 qx) proviendrait pour près de moitié de la zone III,
- et pour 60 % du secteur privé, contre 40 % au secteur socialiste.

Ces propositions, qui se veulent mesurées, nous paraissent cependant très optimistes. Des expériences menées avec grande rigueur ont été lancées dans la période de « restructuration » (spécialement dans la région de Sidi-bel-Abbès en relation avec les chercheurs de l'INRA de Montpellier), mais les bouleversements liés à la « réorganisation » en ont troublé le déroulement, et l'on est encore loin de la phase de large diffusion des techniques nouvelles qui permettraient d'atteindre le rendement moyen de 15 qx-ha (cf. supra p. 46).

L'agriculture algérienne soumise à un milieu naturel capricieux reste donc marquée par un fort coefficient de risque. Le très gros effort de formation des agriculteurs et de leur encadrement par ingénieurs et techniciens doit être poursuivi avec persévérance pour introduire vraiment le pays dans l'ère agro-scientifique.

IV.2

L'ILLUSION STRUCTURALISTE : LE COLLECTIF DES TRAVAILLEURS FACE A LA RÉSISTANCE PAYSANNE ET FAMILIALE

Parmi les ambiguïtés entretenues par le socialisme agraire algérien, il en est une qui a engendré des consé-

quences particulièrement néfastes, c'est celle qui tendait à voir dans le « groupe » de production imaginé par les

technocrates au sein des domaines autogérés ou des CAPRA (et plus tard des D.A.S.), l'expression d'une continuité historique du travail en commun, manifestée aussi bien par la pratique de la *touiza* (entraide) parmi la parentèle tribale que par l'efficacité de l'équipe d'ouvriers dans la ferme coloniale.

Or c'était là introduire des assimilations entre ateliers de travail qui relevaient de principes tout à fait différents quant aux liens qui réunissaient leurs membres et aux règles de leur fonctionnement. Les analyses faites plus haut ont montré à quel point les communautés de travail « socialistes » sont restées artificielles.

Le collectif d'exploitation était censé apporter un « plus » par rapport aux structures de communauté anciennes, tant sur le plan de la condition sociale : en faisant du paysan ou de l'ouvrier un cogestionnaire ou un coopérateur, que sur le plan de la condition matérielle : en faisant profiter l'agriculteur des avantages de l'ère agrosociologique. Or ni la motivation idéologique (mal définie) ni l'incitation financière (rarement effective) ne purent créer la force de cohésion dont avait besoin le collectif des travailleurs pour trouver sa légitimité.

Il est vrai que mêlée à ces nouvelles institutions, mais ne se confondant pas avec elles, une tradition de groupe s'est maintenue, la famille, au sens large (maghrébin) du terme, proche de la « famille patriarcale ».

Dans son ouvrage si dense, *La terre, les frères et l'argent*, C. CHAULET définit l'unité familiale comme « l'ensemble des personnes, parentes entre elles, qui mettent en commun leurs revenus et leurs besoins sans établir des comptes des apports et des utilisations de chacun ».

La famille est ainsi à la fois agrégat parental, force de travail et communauté de bien ; elle est aussi, plus ou moins, localisation.

Ramification de lignage et possession foncière sont élargies par les alliances matrimoniales et confortées par la pratique de l'indivision, laquelle contribue à lui donner une base patrimoniale.

Une illustration très expressive du fonctionnement de cette « patrimonialité » comme fondement de l'ordre socio-territorial est donnée par le cas du village kabyle (*taddart*), « véritable petite république », dont la *jmâa* continue à tenir ses réunions parallèlement à celles de l'Assemblée populaire communale. Et l'un des fondements de cette cohésion est la conservation des terres au sein de la communauté :

« La règle générale est le maintien du patrimoine foncier entre les mains du groupe au sens large. Pour éviter qu'un étranger ne s'installe sur la terre familiale, voire villageoise, le droit coutumier a pris deux précautions : l'exhérédation de la femme et le droit de préemption (*cifâa*) institué au profit de tous les membres du groupe... Si les proches parents ne peuvent surenchérir, le droit est transmis au village et, exceptionnellement, si l'ensemble ne trouvait pas acquéreur, au village voisin »¹.

Ainsi organisée, la famille a été un élément de résistance de la paysannerie à l'intégration socialiste : « Les ruraux ont échappé à l'Etat, en réorientant, selon leur logique familiale, les mesures qui devaient les réduire à l'état de producteurs dociles et récompensés, de nourriture pour les autres » (C. CHAULET).

Les mécanismes de cette défense ont varié selon la capacité d'autonomie de l'unité familiale, selon aussi la nature même de l'institution étatique en cause.

M. Zafar-Zitoun constatait au début de l'instauration des CAPRA et des villages socialistes : « L'adhésion au programme politique, au projet social coopératif du pouvoir d'Etat, est d'autant plus forte que les attaches et autres liens de parenté et idéologiques sont faibles. Le passage à l'esprit coopératif a donc pour condition la rupture avec les structures et groupes de parenté ».

Nous avons insisté sur les méfaits du népotisme au sein des unités agraires socialistes. Certaines furent littéralement « colonisées » par des groupes familiaux. Ainsi dans des CAPRA de la région de Mila, N. BOUSSAÏD a relevé que l'impact du phénomène est tel que l'esprit coopératif en est faussé, tant l'emprise du lignage du président est considérable.

Tableau 19
LES « FAMILLES » DANS LES CAPRA
DE LA RÉGION DE MILA

Effectif total de la CAPRA	Famille du Président	Autre grande famille	Travailleurs isolés
1 24	10	6	8
2 11	4 (frères)		7
3 26	12		14

Source : N. BOUSSAÏD, *Coopératives agricoles ... le cas de la région de Mila*

En ce qui concerne l'habitat, la même ambivalence se retrouve. Dans les villages agricoles socialistes les alliances des legs du passé et du maillage nouveau

LES TROIS ALGÉRIES AGRAIRES

Sans tomber dans le piège d'un déterminisme simpliste, on se doit de relever que la distribution des grands ensembles agraires de l'Algérie (et en particulier la répartition des aires à dominante du secteur public) se réalise par adaptation aux lignes de force du zonage naturel. Ainsi peut-on distinguer trois types principaux d'organisation :

- le type mitidjien, correspondant pour l'essentiel aux plaines telliennes et sub-telliennes, des zones humide et subhumide, secteurs d'agriculture « riche »,
- le type kabyle, celui des montagnes à terroirs diversifiés, à vieille paysannerie sédentaire et à dense structure villageoise associant céréaliculture, arboriculture et élevage,
- le type chaoui, celui de la steppe, à prédominance pastorale et à empreinte maintenue de l'ordre tribal ancien.

Cette répartition répond évidemment à des commandements naturels, mais aussi à des circonstances historiques, à des influences culturelles et juridiques très marquées :

- le premier type correspond à l'aire des grandes implantations berbères fondées sur l'alliance d'une forte cohésion de la collectivité villageoise et d'une patrimonialité familiale incontestée, reconnue à travers l'appropriation individuelle de la terre, le *melk*, en conformité avec les intérêts du groupe,
- dans le deuxième et troisième types au contraire, longtemps c'est le système *arch*, celui de la terre collective qui avait prévalu, correspondant aux grandes aires d'implantation des tribus arabes et du pastoralisme.

La conquête coloniale se calqua en partie sur ce zonage, contournant les blocs montagneux de résistance paysanne, se contentant de quadriller les espaces de steppe, mais s'établissant en force dans les plaines fertiles où le régime foncier *arch* favorisa, par le biais de l'intervention de l'Etat et de l'expropriation, l'installation des grands périmètres de colonisation officielle ou celle des sociétés privées, et, corrélativement, la pratique du cantonnement des populations locales dans les aires moins favorisées ; la loi Warnier permit, à partir de 1873, la diffusion de la petite colonisation à partir de ces aires stratégiques d'implantation.

La distribution des systèmes agraires actuels dépend donc pour une bonne part de la succession terres *arch*-périmètres coloniaux-domaines socialistes, assurant ainsi l'une des grandes lignes de continuité dans l'histoire rurale du pays.

conduisirent à des combinaisons diverses au niveau de la morphologie du village (de sa distribution interne) et de son fonctionnement (le mode et le degré de participation des éléments composants).

A El-Ouedja (région de Sétif), le village se décompose en blocs d'habitat correspondant aux trois CAPRA (et aux domaines autogérés) dont sont originaires les habitants. Les attributaires coopérateurs ont été choisis pour la majorité parmi les cadets de famille de la petite paysannerie environnante. Et la « distanciation spatiale » est ainsi corrigée par la « continuité sociale », la coupure introduite au sein de l'unité familiale est oblitérée par la permanence des liaisons entre les deux pôles d'habitat : « une partie, les ascendants en général, reste sur le lopin familial et réside dans le *gourbi* attenant, tandis que le ménage du fils qui est parti dans la coopérative accueille et loge les « surpeuplés » et les « inuti-

les » : *les petits frères, les vieillards, les cousins mal logés, etc...* » (M. ZAFAR-ZITOUN).

Quelles que soient les insuffisances de l'organisation mise en place par la Révolution agraire, celle-ci a eu l'intérêt d'assurer la promotion de la partie la plus défavorisée de la masse paysanne. M. Zafar-Zitoun relevait fort justement la relation entre la catégorie sociale originelle de l'attributaire et sa capacité d'intégration dans le nouveau groupe : plus son degré de prolétarianisation était poussé, plus son insertion dans la communauté, dont le village est le « médiateur », était facilitée : « *le constat est net : l'engagement vis-à-vis du nouveau projet social est plus profond, car il procède d'un investissement total de la personnalité dans le nouveau statut d'attributaire. Le passage de l'état d'ouvrier agricole à celui de coopérateur procède d'un saut qualitatif très important... qui le fait naître à l'existence sociale* ».

VERS UNE QUATRIÈME ZONE LES FOLLES ESPÉRANCES DE L'AGRONOMIE SAHARIENNE

Le schéma ternaire de la distribution paysagère est en passe de se modifier : une quatrième zone agraire se dessine dans une aire inattendue : le coin nord-est du Sahara.

L'aventure de l'agronomie saharienne a été lancée vers le milieu de la décennie 1980 dans le prolongement de la politique de « l'accession à la propriété foncière agricole par la mise en valeur ». C'est en se fondant sur les trois principes de l'A.P.F. : pratique nationale du zonage, passage à une agriculture scientifique, aide préférentielle au secteur privé, que le ministre de l'Agriculture, Kasdi Merbah, dans une interview à *El Moujahid* daté du 2 avril 1985, fit apparaître les perspectives nouvelles qui se dégagent pour la production nationale grâce à l'exploitation, par la culture irriguée, des richesses hydrauliques enfouies dans le désert. Et cet article sonnait comme la proclamation de l'ouverture d'une « Nouvelle frontière ».

« L'agronomie saharienne » y est présentée comme la grande expérience des lustres à venir, du fait des rendements fabuleux que l'on escompte de la combinaison terre-eau-chaleur « jusqu'à 9 cultures sous serre de salade laitue avec un rendement de 18 kg/m²/an, soit 1 800 qx/ha », du fait aussi de la précocité des récoltes : l'expérience tentée en 1984 dans la wilaya d'Adrar paraît probante : elle a produit 28 000 tonnes de produits maraîchers, dont la plus grande partie au bénéfice des marchés du Nord ou de l'Europe.

L'aide technique de la puissance publique se marquait, dès 1985, par la mise à la disposition des bénéficiaires de l'A.P.F. de 115 mini-tracteurs, 525 motoculteurs, 1 050 véhicules utilitaires, 1 500 motopompes, 30 pompes solaires, 10 pompes éoliennes...

Un vaste programme d'équipement hydraulique était à l'étude, spécialement par la réalisation d'un projet de forages, « du moment que les possibilités en eau existent, caractérisées par la nappe albienne, sur l'ensemble du Sahara, couvrant une superficie de 600 000 km²... Dans la région de Biskra, selon une étude, l'irrigation de 100 000 hectares portera sur 20 000 ans, même si l'eau est fossile, car elle se renouvelle petit à petit ».

On se préoccupa aussi d'assurer l'encadrement des nouveaux producteurs. Des centres de formation spécialisée étaient prévus à Timimoun et à Abadla, un Institut de technique agricole démarra à Ouargla en 1984. Mais surtout l'on envisagea de créer un Institut de développement de l'agronomie saharienne.

A côté de ce programme de cultures spécialisées à haute valeur marchande, d'autres orientations étaient prévues, visant à développer les cultures vivrières de base, spécialement les céréales, et impliquant des modalités d'intervention directe de l'Etat. Un projet d'agriculture « à la libyenne » fut donc élaboré, sur la base d'irrigation par aspersion à partir de pivots et de grandes unités de production, de l'ordre de 200 hectares, regroupées en cadres de gestion plus vastes encore. Des fermes pilotes de ce type devaient être créées à Adrar, Gassi-Touïl, Biskra et Aïn-Amenas.

Nous avons même entendu un haut responsable de l'agriculture algérienne tenir ce raisonnement :

« Actuellement la céréaliculture s'étendant sur 5 000 000 hectares, en assolement biennal, avec des rendements de 10 qx-ha, est susceptible de fournir 25 millions de quintaux ; n'est-il pas possible d'aboutir au même résultat, avec plus de sécurité, sur 500 000 hectares en irrigué, avec des rendements de 50 qx-ha ? Les ressources des nappes profondes du Sahara nord-oriental permettent de lancer ce défi ».

L'agronomie saharienne telle qu'envisagée ci-dessus est liée à un haut degré d'artificialisation de la nature. Elle s'écarte radicalement du système oasien, dont le palmier-dattier est le symbole et l'instrument, créant à son ombre une micro-écologie à deux étages de culture. Avec les techniques nouvelles, le recours aux nappes enfouies et l'usage des rampes d'arrosage, c'est d'une autre forme d'adaptation qu'il s'agit : la mise en pratique d'une écologie à saisonnement, réduisant la campagne agricole au semestre de période fraîche, excluant donc l'arbre. Par ce biais, créant un certain type de relation espace-temps, c'est un bastion avancé de la « Méditerranéité » qui est en train de s'implanter dans cette aire Nord-Ouest du Sahara.

Mais dorénavant que va-t-il advenir de ces promus du socialisme ? Le désengagement de l'Etat ne risque-t-il pas de renforcer les clivages sociaux que relevait C. CHAULET en reconnaissant la distribution tripartite entre :

- « au centre, les familles disposant de terres suffisantes selon les normes locales, assez bien insérées socialement pour trouver un emploi permanent à leurs hommes, ou assez solidaires pour les entretenir jusqu'à ce qu'ils en aient trouvé un ;
- au-dessus, les « grandes » familles disposant d'un héritage indivis leur assurant surplus, prestige et relations, donc capables de trouver pour eux des emplois conférant un pouvoir et/ou d'investir dans des activités comportant la possibilité d'exploiter des travailleurs ;
- au-dessous, les « marginalisés », sans terre et sans appui familial, contraints d'offrir sur place une force de travail peu demandée (donc soumise à surexploitation par les détenteurs locaux du pouvoir d'embauche), ou de partir dans les plus mauvaises conditions. »

La dynamique rurale algérienne est donc fondée pour une bonne part sur le triptyque solidarité familiale-patrimoine foncier-pluriactivité.

Le démantèlement de la structure socialiste ne va-t-il pas accentuer les écarts dans la stratification sociale ? L'un des objectifs du régime était de « casser » la bourgeoisie foncière et c'est l'inverse qui s'est produit : la société paysanne a secrété des mûles de résistance qui ont perduré.

« L'échec de la politique agricole résulte, au moins en partie, d'une certaine incompatibilité entre le modèle familial et les formes d'organisation de la production agricole qui avaient été retenues par l'Etat » (C. CHAULET).

La preuve a contrario de ce jugement a été fournie, au cours de ces dernières années à l'occasion des bouleversements (restructuration et réorganisation) subis par le secteur public. Un certain nombre de travailleurs mécontents de la nouvelle condition qui leur était offerte ont préféré réintégrer le giron familial. Mais d'autres, qui n'avaient pas ce recours, se sont trouvés dans des situations difficiles. Ainsi (comme nous l'avons vu au chapitre III.4), actuellement, à cause de l'échec de certaines E.A.C., des agriculteurs se trouvent dans une situation de « clochardisation ».

Structure socialiste et structure familiale se sont trouvées en opposition dans les principes de l'organisation des campagnes, mais du moins contribuaient-elles à assurer une certaine protection aux personnes intégrées dans ces communautés. La déviation ou le démantèlement de l'une ou de l'autre contribue à la prolétarianisation des travailleurs. L'expansion de l'économie de marché, le mouvement vers le renforcement de l'entreprise agricole, avec pour corollaire le redémarrage des investissements privés dans les campagnes, sont autant de phénomènes que les tenants de la pensée marxiste interprètent comme l'expression de l'emprise du capitalisme urbain sur l'espace rural et d'une nouvelle phase active de dislocation de la société traditionnelle.

IV.3

L'ILLUSION DIRIGISTE : PATRIMONIALITÉ ET TERRITORIALITÉ

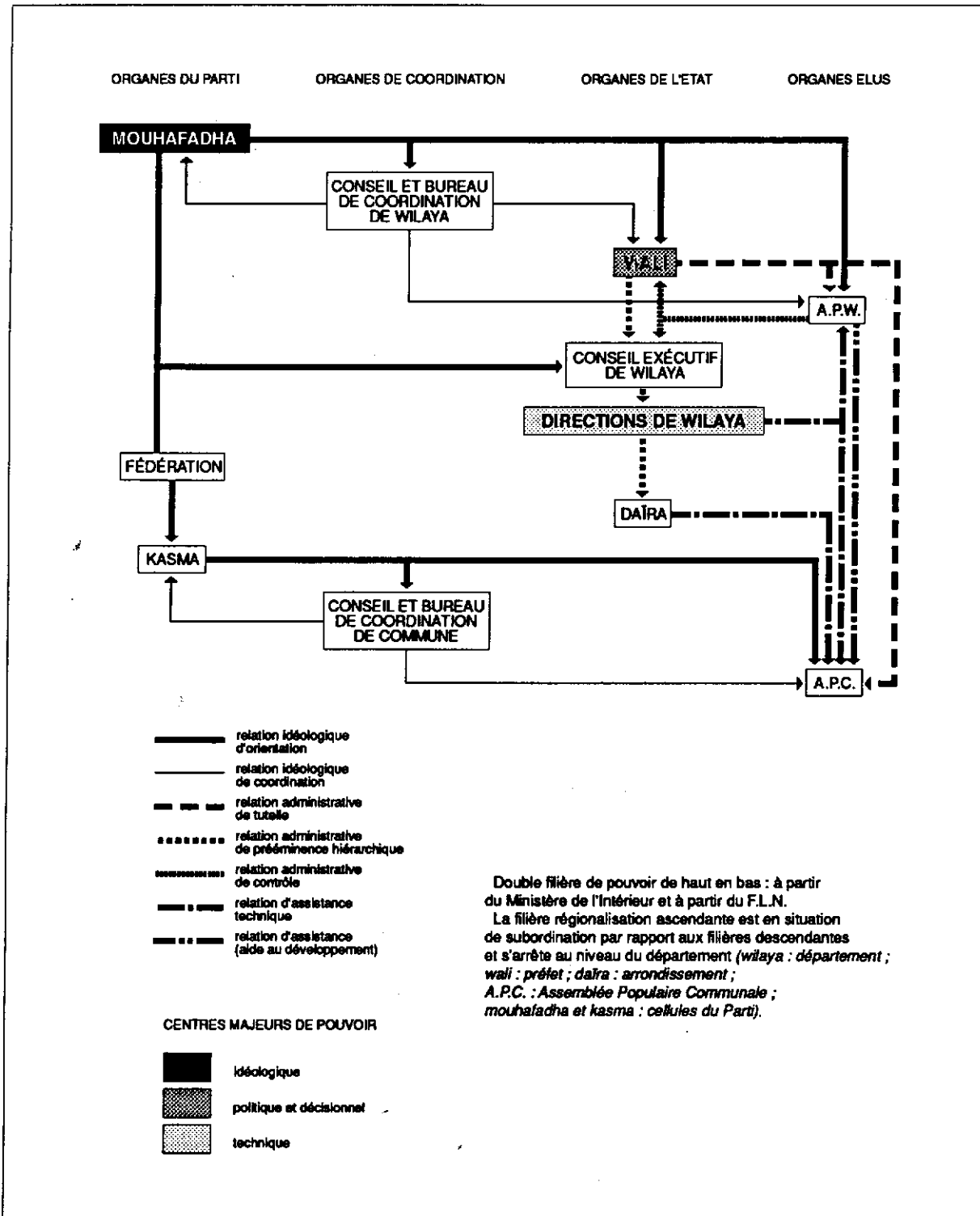
Bien que n'occupant qu'une place secondaire dans les préoccupations économiques et financières du régime, l'agriculture n'a cessé de tenir un rôle primordial dans les orientations générales du projet : « la paysannerie, dans ses diverses composantes, constitue un groupe social dont l'Etat doit contrôler les rapports avec les autres groupes, pour maintenir son pouvoir sur l'économie et la société algériennes dans son ensemble »⁴. Et faute d'avoir obtenu les résultats escomptés par ses interventions sur les processus de production, l'Etat a ouvert largement le pays aux importations : « En faisant des importations de céréales un des principaux instru-

ments de gestion de la production-consommation agro-alimentaire, l'Etat a pu en définitive répartir la partie de la rente pétrolière qui lui est consacrée en consolidant la structure de classes de la formation sociale, et d'abord la prédominance de la « superstructure » politico-administrative sur « l'infrastructure » socio-économique. »⁵

Entre la planification économique et les programmes de résorption des inégalités entre catégories sociales, la maîtrise de l'espace est ainsi apparue à la fois comme :

- un objectif en soi : la recherche de la rationalité dans l'occupation spatiale avec la hiérarchie des noyaux urbains, une certaine adéquation dans le dessin du

Figure 19
SYSTÈME TERRITORIAL ET POUVOIR LOCAL
EN ALGÉRIE (vers 1985)



Source : H. BOUKERZAZA, 1985, Décentralisation... Le cas de la wilaya de Skikda.

réseau de voies de communication et la distribution équilibrée des structures de services sociaux ;

- et un instrument politique par la volonté de « casser » les cadres socio-territoriaux hérités de l'âge tribal et de l'âge colonial pour leur substituer des structures aptes à permettre la libération des individus mais parallèlement à favoriser l'exercice du pouvoir.

Or, à l'égard de la paysannerie l'attitude des responsables algériens a été commandée par deux sentiments contradictoires :

- une réelle volonté de promotion des personnes, la masse paysanne étant représentée à la fois comme la victime de l'exploitation coloniale-capitaliste et comme la catégorie des prolétaires héros de la guerre d'indépendance et donc destinés à devenir les bâtisseurs de la démocratie et du socialisme ;
- une méfiance permanente à l'égard de leur état de petits producteurs illétrés, dont l'idéal était de créer une micro-exploitation indépendante, et donc incapables de participer autrement que par leurs bras à la réalisation collective d'entreprises modernes, fondements du développement national.

Ces jugements mêlés se sont traduits par une attitude paternaliste et autoritaire de technocrates à l'égard de citoyens mineurs et de travailleurs encadrés, dont il était nécessaire d'assurer l'intégration au sein de corps intermédiaires contraignants. Mais le fonctionnement de ces organismes relais a laissé apparaître bien des dérives. La double grille de pouvoir : celle de l'administration, celle du Parti unique, ont réduit à peu de chose le mouvement de régionalisation ascendante, au profit de la déconcentration étatique.

On est allé si loin dans cette volonté de déstructuration-restructuration du « local » que l'on en est venu à se représenter la cellule de production de base principalement comme un aboutissement de l'autorité centrale. Au nom de la territorialité et de sa grille de pouvoir, a été totalement oblitéré le principe de patrimonialité, c'est-à-dire de la relation de possession entre la terre et celui qui la travaille et y réside.

Ces orientations sont perçues sur place comme des actions de délocalisation entraînant des tentatives contraires de relocalisation. Réduit à la condition ouvrière, le paysan se déplace essentiellement d'un domaine à l'autre ; possesseur à titre privé d'une terre, il tend à s'y implanter avec sa famille.

L'analyse de l'attitude des « nouveaux paysans »,

ceux qui ont été redevables à l'Etat de l'attribution d'une terre à titre collectif face aux structures de pouvoir, montre que « *Le plus souvent une distinction explicite est opérée entre les institutions locales et le pouvoir central, les premières s'attirent l'essentiel des critiques et le second confisquant la quasi-totalité des expressions de reconnaissance et de soutien* »⁶.

Tandis que l'Etat trouve une forte légitimité dans sa fonction d'assistance et de régulation, les instances locales sont perçues « *plus comme des instruments de contrôle individuel et de contrainte que comme des relais de l'Etat dans sa fonction de pourvoyeur* ». On respecte le chef de l'Etat, mais on s'élève contre l'incapacité ou les abus de pouvoir des « *moussaïroun* », cette catégorie de cols blancs qui, à travers diverses institutions administratives, techniques ou syndicales, exercent de multiples formes de contrainte, tout en s'avérant incapables d'améliorer la condition des personnes.

Devant les insuffisances, voire les carences des filières institutionnelles, c'est par d'autres voies que le paysan a recherché le support qui lui manquait, et spécialement par le recours à l'assistance de la famille, de la « *grande famille* ».

Toute l'ambiguïté du dispositif territorial algérien ressort de l'analyse de la place qu'y occupe la commune, laquelle aurait dû jouer le rôle de niveau de rencontre entre l'autorité centrale et les administrés. Les discours officiels n'ont cessé de rappeler que « *Collectivité territoriale, politique, administrative, économique, sociale et culturelle, la commune, administrée par une assemblée élue, l'Assemblée populaire communale (APC), est la cellule de base du système socialiste* ».

L'institution de plans communaux a été présentée comme l'expression de la volonté de décentralisation.

En matière agraire, au cours de la décennie 1970, la commune joua en effet un rôle important, d'abord en tant que cadre géographique des opérations de restructuration liées à la Révolution agraire, puis, à partir de 1974, du fait de la mise en place des CAPCS dont les bâtiments et l'animation qu'elles suscitaient en vinrent à prendre valeur significative dans le paysage rural algérien.

En théorie la commune avait des possibilités réelles d'intervention. Le 2^e Plan quadriennal (1972-1977) institua des plans de développement communal, semblant reconnaître la commune comme échelon du développement territorial à part entière. En fait, si, par ses choix budgétaires, par sa collaboration avec divers

services techniques, la commune participa activement à l'équipement des campagnes (voirie, électrification, habitat...), en matière agricole, vu les déviations des fonctions de la C.A.P.C.S., son rôle fut réduit. La commune fut instrument actif de la révolution rurale, non de la révolution agraire.

En effet, en matière structurelle, il apparut bien vite que, soumise à la surveillance de la qasma, cellule du Parti, l'APC ne pouvait être qu'un relais du contrôle par le pouvoir central. La CAPCS fut incapable de tenir sa fonction de régulatrice entre secteurs privé et socialiste. Sa suppression brutale, en avril 1984, montra à quel point les autorités locales étaient sans pouvoir réel en ce domaine.

Une revendication visant à faire du village le noyau vivant de la vie locale s'est manifestée, spécialement chez les attributaires de la Révolution agraire, bénéficiaires d'un logement dans un « village socialiste ». Si ces populations étaient reconnaissantes des efforts que l'Etat avait réalisés pour l'amélioration de leur sort, elles rendaient ses agents, au niveau de la commune et de la wilaya, responsables de la véritable « aliénation politique » dont elles étaient les victimes. Car « *Le personnel politique local a davantage figure de représentant du pouvoir central que de délégué de la population local et, taxé d'autoritarisme, il est appréhendé comme l'envers « négatif » du pouvoir central* ».

Dès 1981, on note dans les villages une « conscience naissante du groupe » qui « débouche souvent sur des demandes explicitement formulées de nouvelles formes de branchement sur le système politique »..., conduisant à des actions collectives et même à la grève.

Ces revendications ont abouti à des projets de statut d'autonomie du village en le dotant de structures politico-administratives issues du suffrage direct et distinctes de celles de la commune. Cette perspective scissionniste fut abandonnée. Le décret du 28 juillet 1982 portant statut des villages socialistes s'est borné à créer dans chaque village une antenne administrative de la commune, composée d'un délégué spécial du village choisi par l'assemblée populaire communale et d'un comité consultatif dont les membres étaient désignés par les instances locales du parti FLN.

Ces procédures constituent un exemple significatif de la mise sous tutelle de l'élan démocratique dont le village était porteur, au profit d'un niveau d'organisation territoriale plus anonyme, celui de la commune : la

fonction de contrôle l'a emporté sur la volonté de changement social des « nouveaux paysans ».

Les blocages nés des excès du système de centralisation étaient tels, nous l'avons vu, qu'après la disparition du président Boumediène une grande espérance se manifesta de voir un nouveau régime de pouvoir s'instaurer. Pour le secteur agricole, ce fut la « restructuration », dont on peut avoir deux perceptions contradictoires :

- ce ne fut qu'une forme dérivée du centralisme puisque la décision sur le domaine dépendait d'un organisme extérieur, le S.D.A.,
- ce fut un essai positif de s'abstraire de la ligne politique au profit de l'ordre technique, le « corps intermédiaire », le S.D.A., étant rattaché directement au ministère par l'intermédiaire de la direction départementale de l'Agriculture.

L'expérience montra que cette nouvelle structure de base à deux niveaux (D.A.S. et S.D.A.) gardait des défauts de l'ancienne formule. D'où la « réorganisation » qui, elle, se révéla en fait comme une contraction des « niveaux 1 et 2 », avec le double inconvénient de brider l'esprit d'initiative inhérent au niveau 1 et de ne pas apporter l'assistance technique attendue du niveau 2 ; la volonté fortement proclamée de non-ingérence des services de l'Etat étant perçue comme une attitude d'abandon par les échelons supérieurs de la puissance publique. L'Etat lui-même s'est rendu compte des inconvénients de la carence des niveaux intermédiaires en s'efforçant de les recréer sous forme de coopératives (cf. figure).

Mais ces « rafistolages » n'ont fait que mieux ressortir le défaut fondamental du régime : l'absence de démocratie. Et c'est sur le plan politique que le problème est dorénavant clairement posé. Ainsi se confirme la difficulté structurelle de l'économie agricole en pays en voie de développement : elle ne peut s'affirmer que sur une base de liberté, elle ne peut prospérer, dans ses phases initiales, qu'avec l'aide des services de la puissance publique.

Après l'utopie de l'autogestion, organismes étatiques et profession agricole devront prospecter le terrain de la cogestion. Mais une hypothèque pèse sur le proche avenir : le débat politique de fond en cours dans le pays en cette année 1990 ne va-t-il pas déboucher sur une remise en cause des principes mêmes de l'organisation agro-territoriale ?

L'extrême politisation des élections communales du 12 juin 1990 et le fait que les militants islamistes se sont

emparés du pouvoir dans 850 des 1539 municipalités du pays ont donné une impulsion nouvelle à la vie locale. La sclérose des APC (assemblées populaires communales) avait déplacé le centre d'animation de la mairie vers la mosquée. Maintenant la décision se prend souvent par va-et-vient entre les deux monuments... Or, entre ses sessions trimestrielles, l'APC peut constituer des commissions, notamment en matière d'économie et de finances, d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Diverses interrogations se présentent : jusqu'où voudra aller, en matière agraire, ce pouvoir municipal rénové ? Comment harmoniser les nécessités de l'investissement privé avec le principe, que l'on veut réha-

biliter, de l'interdiction du prêt à intérêt ? Le sentiment de la communauté religieuse pourra-t-il contribuer à cimenter des collectifs de travail ? Et, interrogation majeure : quelle majorité se dégagera, au niveau national, lors des prochaines élections législatives ? De la réponse à ces questions dépendra, entre autre, la solution aux problèmes laissés pendants de l'organisation agraire et du destin des E.A.C.

Dans le monde moderne, rien de solide ne se construit sans la participation volontaire des populations. Divers signes nous font estimer que l'Algérie saura gagner le pari de la démocratie qu'elle a engagé il y aura bientôt trente ans.

NOTES

1. M. HAMIDOUCHE - *Intensification agricole et aménagement du territoire en Algérie.*
2. J.-P. BOUTONNET - *La spéculation ovine en Algérie. Un produit-clé de la céréaliculture.*
3. M. KHELIL, 1984 - *La Kabylie ou l'ancêtre sacrifié.*
4. H. DELORME - 1981 - *L'Algérie. Importations de céréales.*
5. *Idem.*
6. F. BURGAT - *Les « nouveaux paysans » algériens et l'Etat.*
7. F. BURGAT, 1981 - *Les nouveaux paysans.*

Conclusion

D'UNE UTOPIE A L'AUTRE

Un « constat d'échec » avait été dressé, en matière d'agriculture comme pour d'autres secteurs de l'économie, à la fin de l'ère Boumediène. Dix ans plus tard, le bilan est encore plus négatif et marqué, cette fois, par une crise politique grave, dont l'ampleur a été soulignée tant par le caractère dramatique des émeutes d'octobre 1988 que par l'ampleur de la victoire du parti islamiste aux élections du 12 juin 1990 : double désaveu, dans la rue et par les urnes, de la politique du parti FLN.

Quelques données chiffrées suffisent à confirmer la gravité du problème alimentaire algérien à la fin de la première décennie de l'ère post-Boumediène :

- pour les trois campagnes 1985-86, 1986-87, 1987-88 la production céréalière a été seulement de 24, 20,6 et 10,3 millions de quintaux, soit en moyenne annuelle de 18,3 millions de quintaux ; la situation n'a pas changé par rapport à ce qu'elle était il y a vingt ans ;
- à l'automne de 1990, alors que le montant mensuel du SMIG était de 1 200 DA, les prix de certaines denrées atteignaient sur les marchés des grandes villes les niveaux suivants : pommes de terre 12 DA le kilo, viande de mouton 140 DA, viande de bœuf 150 DA.

Tout en voulant éviter de tomber dans le catastrophisme, on ne peut que souligner les risques de crise sociale qui découlent de ces disparités.

Mais nous noterons comme fait important — et qui a été ignoré par les commentateurs des événements d'octobre 1988, lesquels eurent pour théâtre essentiellement les villes — que les campagnes avaient connu dans l'année qui précédait (septembre 1987-mars 1988) leur propre (semi-) contre-révolution par la dissolution des domaines agricoles socialistes et l'instauration des E.A.C. C'était là une avancée considérable dans la voie vers désocialisation, même si l'objectif final, l'appro-

priation privée de la terre n'était pas juridiquement atteint.

Ce renversement de situation revêt une signification qui déborde largement le cas spécifique de l'Algérie marquée par les soubresauts inévitables dans le réajustement idéologique et structurel d'un pays en état de décolonisation et en voie de développement. Ces épisodes doivent être replacés dans la perspective du grand fait historique de l'effondrement des régimes socialistes dans le monde. Mais dans ce grand courant marquant le triomphe conjoint de l'économie de marché et de la démocratie libérale, l'Algérie trouve une autre spécificité du fait de la portée que revêt pour le pays l'interférence du facteur religieux.

L'idéologie para-marxiste est démantelée, un fantasme islamique prolifère.

Le courant islamiste ne peut être réduit à une vague de protestation des populations récusant la médiocrité tant de la situation matérielle, à laquelle les condamne le mauvais fonctionnement de l'organisation économique, que de la condition morale à laquelle les réduit la perversion du régime politique. Le rejet total de l'ordre établi, c'est-à-dire de la référence socialiste, conduit à la réhabilitation de la tradition perçue à travers une sorte « *d'intégrisme familial : c'est l'idée de la nation, de l'Ouma, de la Matrice (oum = mère en arabe)* »¹.

Et ce mythe unitaire est appelé à commander tous les secteurs de la vie : à régler les alliances des Etats mais également la conduite des individus dans leur existence quotidienne.

Ainsi voit-on déjà des personnes s'interroger sur la validité des institutions bancaires, la charia étant censée condamner la pratique du prêt à intérêt. Ce simple fait montre à quel type de bouleversements pourrait con-

duire éventuellement la substitution du mythe islamiste au mythe socialiste.

L'Algérie, « qui n'a pu réussir à instaurer une entente institutionnelle du socialisme et de l'islam », encourt le risque « d'une confusion entre l'idéal démocratique et une volonté populaire, entre la

démocratie et le populisme »¹. Tant que cette confusion ne sera pas levée et que la démocratie, faiblement implantée, ne sera pas devenue « la norme régulatrice de la vie politique », il sera illusoire de vouloir doter le pays de nouvelles structures économiques et sociales, et spécialement en matière de maillage agro-territorial.

« LE SOCIALISME C'EST L'INDIVIDUALISME »

La première phrase de notre publication double rappelait, en 1983, qu'« *un des problèmes permanents du socialisme contemporain réside dans la difficulté qu'il éprouve à imaginer et à mettre en place des articulations entre deux principes : celui de la prééminence de l'Etat, présentée comme condition du progrès économique et social, celui de la nécessaire liberté des individus* ».

Ce dilemme a été à l'origine des convulsions qui ont abouti à l'effondrement des systèmes politiques de Prague à Vladivostok, leur contestation ailleurs, comme en Chine. Mais cette interrogation se retrouve également à la base des remises en cause des doctrines et des stratégies qui apparaissent dans les partis de gauche du Monde occidental. La leçon que l'on peut tirer de ces confrontations réside dans la formule, rejetant les systèmes du collectivisme centralisateur et affirmant la primauté de la démocratie libérant les personnes.

En Algérie l'instauration des E.A.C., accompagnée de la proclamation de non-ingérence des pouvoirs publics dans leur fonctionnement, portait condamnation indirecte du modèle de centralisation étatique qui avait prévalu jusqu'alors et que le binôme D.A.S.-S.D.A. n'avait pu réellement remettre en question. Mais on avait rechigné à pousser jusqu'à la reconnaissance de l'échec du recours à la motivation idéologique socialiste : la propriété individuelle du foncier a été récusée, la stimulation par l'observance des lois du marché n'a pas été affirmée. Or, à travers le monde, la modernisation de l'agriculture est liée au respect de trois principes : la liberté des individus, l'assimilation du progrès scientifique, l'adaptation à la concurrence. Démocratie, science agronomique, référence au marché, tels sont les fondements du progrès agricole. Et les systèmes socio-politiques doivent s'adapter à ces règles. Etant entendu que l'Etat continue à jouer en l'affaire un rôle fondamental d'incitation et de régulation.

Ces interventions sont appelées à se réaliser en fonction non plus du statut juridique de l'exploitation mais en fonction de sa réalité économique. Tant dans le secteur privé que dans le secteur public on a vu émerger des îlots d'agriculture d'entreprise, dont les pouvoirs publics doivent aider la croissance et la rentabilité, par la mise en place, en relation avec les organisations professionnelles, des structures de l'« environnement » technique et commerciale adéquates. Dans les deux secteurs se maintiennent des exploitations marginales de subsistance, à fort emploi de main-d'œuvre, qui requièrent diverses formes d'assistance sociale, ne serait-ce que pour atténuer les effets de l'exode rural et du chômage.

L'histoire n'a pas permis au socialisme algérien de mûrir suffisamment pour faire sienne la formule : « le socialisme c'est l'individualisme » (sous-entendu « ...un individualisme tempéré... »).

Lors de son accession au pouvoir en septembre 1989, le chef du gouvernement avait promis de faire « basculer la société algérienne d'un système à l'autre ». Mais il est apparu incapable de définir cet « autre système ». Entre-temps l'affirmation de la force islamiste a modifié considérablement les données du problème : sa doctrine en elle-même n'est-elle pas rejet des deux termes de la formule-clé « le socialisme c'est l'individualisme ».

En passant de l'utopie socialiste, faussée par la déviance étatiste, au fantasme arabo-islamique, fondé sur la référence rigoriste à des préceptes religieux, ne retarde-t-on pas une nouvelle fois l'émergence de la démocratie, fondement et condition de tout progrès réel de l'ordre socio-économique ?

Nous avons placé cette étude comparée des systèmes agraires chinois et algérien sous le titre de « Socialisme et localité », en soulignant dans la première phrase du texte la difficile articulation entre deux principes de l'étatisme et du libéralisme.

Là où l'intégrisme musulman viendrait à se substituer à la référence socialiste, qu'en serait-il du rôle de l'Etat, surtout s'il tend à l'intégrer dans l'ouma ? En

quels termes devrait-on poser le problème des relations entre « Islam et localité » et également entre patrimonialité et collectivité ?

NOTES

1. SIBON Y.D., 1980 - *Un énorme fantasme.*
2. LOPEZ GARCIA B. - Laïcisation de l'islam ou islamisation de la politique ? *Liber, le Monde*, 29 septembre 1990.

Nous précisons que le texte de cette conclusion a été rédigé en octobre 1990.

GLOSSAIRE

- B.A.D.R. Banque Agricole et de Développement Rural.
B.N.A. Banque Nationale d'Algérie.
B.N.E.D.E.R. Bureau National d'Etude du Développement de l'Espace Rural.
C.A.C.G. Coopérative Agricole de Comptabilité et de Gestion.
C.A.P.A.M. Coopérative Agricole de Production d'Anciens Moujahidine (*combattants*).
C.A.P.C.S. Coopérative Agricole de Production Communale de Service.
C.A.P.R.A. Coopérative Agricole de Production de la Révolution Agraire.
DA. Dinar (*taux de change variable mais assimilable sur place à 1 FF*).
Daïra *Arrondissement*.
D.A.S. Domaine Agricole Socialiste.
E.A.C. Exploitation Agricole Collective.
M.A.R.A. Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire.
M.A.P. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (*nouvelle dénomination*).
S.D.A. Secteur de Développement Agricole.
Wali *Préfet*.
Wilaya *Département*.

LISTE DES FIGURES

1. Les secteurs agraires en Algérie (Evolution 1960-1980).	12
2. Les villages socialistes en Algérie.	15
3. Evolution de quelques productions agricoles de 1963-64 à 1982-83.	23
4. Le constat d'échec :	
• A. Evolution de la population totale et de la production alimentaire.	
• B. Evolution des importations de quelques produits alimentaires.	24
5. Le zonage écologique de l'Algérie : les étages de végétation.	28
6. La « restructuration ». Cas types de formation de D.A.S. :	
• A. En secteur autogéré seul.	
• B. En domaines autogérés plus CAPRA.	30
7. Structures foncières dans la commune de Sig	
• A. Avant « restructuration »	32
• B. Après « restructuration »	33
8. Les organes de gestion d'un D.A.S.	35
9. La C.A.P.C.S. dans l'organisation agro-territoriale algérienne.	37
10. La distribution des S.D.A. dans la wilaya d'Oran.	40
11. Les niveaux de « restructuration ». Le complexe agro-territorial D.A.S.-S.D.A.	42
12. La « réorganisation ». Cas types :	
• A. En zonage homogène et céréaliculture dominante.	
• B. En zonage hétérogène et cultures diversifiées.	
• C. De l'extensif à l'intensif.	57
13. Les E.A.C. dans la région de Blida.	60
14. La commune algérienne : unité d'aménagement en zone pastorale.	66
15. Schéma de la nouvelle organisation pastorale dans la steppe.	67
16. Les blocages de la production céréalière.	72
17. Politique des prix et évolutions relatives des productions animales et végétales.	73
18. Trialisme agricole et hétérogénéité foncière dans le périmètre de la Bou Namoussa (commune de Besbès).	75
19. Schéma territorial et pouvoir local en Algérie (vers 1985).	81

LISTE DES TABLEAUX

1. Les maillages agro-territoriaux en Chine et en Algérie :	
• A. Chine.	
• B. Algérie (secteur socialiste).	4
2. La société agraire algérienne vers 1960.	14
3. Le socialisme agraire à la fin de la décennie 1970 :	
• A. Le socialisme agraire, situation fin 1975.	
• B. Le secteur socialiste à la veille de la restructuration.	
• C. Les grandes productions de l'agriculture algérienne (campagne 1977-1978).	16
4. Évolution de la structure des qualifications au domaine Bouchikhi (Mila).	18
5. Évolution des salaires de base.	19
6. Répartition des agro-combinats (A.C.) dans la wilaya de Guelma.	22
7. Le constat d'échec :	
• A. Production de céréales : objectifs planifiés et réalisations.	
• B. Évolution du taux de couverture de la consommation par la production nationale.	
• C. Évolution des importations.	25
8. Répartition de la S.A.U. selon les grandes « zones de potentialités ».	29
9. Le secteur agricole socialiste avant et après la restructuration :	
• A. Avant la restructuration.	
• B. Après la restructuration.	
• C. Fonctionnement du secteur socialiste.	34
10. Répartition du personnel des D.A.S. par groupe d'âge.	43
11. Le personnel des D.A.S. :	
• A. Niveau de formation.	
• B. Salaires au 1 ^{er} janvier 1985.	44
12. L'« environnement » de l'agriculture.	45
13. Bilans financiers des D.A.S. :	
• A. Bilans globaux - Efficience.	
• B. Évolution des D.A.S bénéficiaires.	47
14. Systèmes de production dans les D.A.S. de la wilaya de Sidi-Bel-Abbès :	
• A. Éléments du système de production.	
• B. Bilans économiques.	48
15. Répartition par taille de la propriété agricole (vers 1985).	49
16. Bilan de la réorganisation.	56
17. Les principales productions agricoles (1985-86 à 1987-88).	72
18. Perspectives de l'évolution de la production céréalière algérienne :	
• A. Potentiel de production par grande zone agro-climatique.	
• B. Évaluation de la production additionnelle.	76
19. Les « familles » dans les CAPRA de la région de Mila.	77

BIBLIOGRAPHIE

- AÏT AMARA H. - 1985 - Objectifs et moyens de la politique alimentaire, in Politiques alimentaires et agricoles de l'Algérie, *La Revue du C.E.N.E.A.P.*, n° 3, pp. 15-29.
- AÏT AMARA H. - 1985 - Blocage de la productivité du sol et crise agricole, *Idem*, pp. 131-165.
- AMIRI L. - *Problèmes d'aménagement dans la daïra de Bougaa (wilaya de Sétif)*. Mémoire D.E.A., Montpellier III, 75 p.
- ARAMA-LABI Y. - 1985 - *Les modifications du Secteur privé agricole dans la vallée du Bou Merzoug*. Mémoire D.E.A., Université Montpellier III, 80 p.
- ARRUS R. - 1985 - *L'eau en Algérie. De l'impérialisme au développement (1830-1962)*, 388 p.
- BADILLO D. - 1980 - *Stratégies agro-alimentaires pour l'Algérie, perspective 2000*, EDISUD, Aix-en-Provence, 348 p.
- AUTREMENT - 1982 - *Algérie*, n° 38, 280 p.
- BAIS I. - 1983 - *La restructuration des domaines autogérés de la commune de Borj-Menaiel*. Mémoire D.E.A., Université Montpellier III, 53 p.
- BEDRANI S. - 1981 - *L'agriculture algérienne depuis 1966. Etatisation ou privatisation ?*, Alger, O.P.U., 414 p.
- BEDRANI S. - 1987 - Algérie, une nouvelle politique envers la paysannerie, in *Monde arabe*, n° 45, pp. 45-66.
- BELMOKHTAR M. - 1984 - *La restructuration du monde agricole. Cas de la commune de Sig*. Mémoire D.E.A., Université Montpellier III, 68 p.
- BENACHENOU A. - 1978 - *Formation du sous-développement en Algérie*. Alger, 393 p.
- BENAKEZOUH C. - 1984 - *La déconcentration en Algérie. Du centralisme au déconcentrationisme*. O.P.U., Alger, 341 p.
- BENAMRANE D. - 1980 - *Agriculture et développement en Algérie*, Alger, S.N.E.D., 269 p.
- BENCHETRIT M. et alii - 1968 - *Géographie. L'Algérie*. I.I.N., Alger, 352 p.
- BENHOURIA T. - 1980 - *L'économie de l'Algérie*, Maspero, Paris, 447 p.
- BENMATI M. - 1977 - *Contribution à l'étude du secteur agricole de la commune de Constantine. Approche cartographique*. Mémoire D.E.A., Université Montpellier III, 72 p.
- BENKARTOUSSA A. - 1980 - *Planification de l'agriculture et du système céréalier dans la wilaya de Constantine*. Thèse 3^e cycle, Université Montpellier III.
- BENSEDDIK M. - 1983 - *Agriculture et élevage dans une région substeppe. Le cas de la daïra de Mila*. Thèse de 3^e cycle, Montpellier III, 227 p.
- BESSAOUD O. - 1985 - Evolution de l'ensemble productif agricole et besoins alimentaires en Algérie, *Revue du C.E.N.E.P.*, n° 3, pp. 83-127.
- BOUALI S. - 1973 - *Un exemple d'évolution de l'agriculture montagnarde en Grande Kabylie. Commune de Freha*. Mémoire Maîtrise, Alger, 129 p.
- BOUAZIZ N. - 1990 - *Impact foncier d'un projet d'autoroute sur les exploitations agricoles de la wilaya de Blida*. D.E.S.S. Montpellier III, 56 p.
- BOUDJELIDAH. - 1982 - *Dynamique de l'habitat et organisation de l'espace. Un exemple tellien. La région d'Azzaba (Algérie orientale)*. Thèse 3^e cycle, Montpellier III, 348 p.
- BOUKERZAZA H. - 1985 - *Décentralisation, développement local et aménagement du territoire en Algérie : le cas de la wilaya de Skikda*. Thèse 3^e cycle, Université Montpellier III, 279 p.
- BOUMAZA N. - 1976 - Politique de l'habitat rural et aménagement du territoire en Algérie, *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, pp. 33-52.
- BOURDIEU P., SAYAD A. - 1964 - *Le déracinement : la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Minuit, Paris, 220 p.
- BOUSSAÏD N. - 1983 - *Coopération agricole et développement rural en Algérie. Le cas de la région de Mila*. Thèse 3^e cycle, Université Montpellier III, 218 p.

- BOUTONNET J.P. - 1990 - *La spéculation ovine en Algérie. Un produit-clé de la céréaliculture*. INRA-ESR, Montpellier, Notes et Documents, n° 90, 52 p. + annexes.
- BOUZAR W. - 1983 - *La mouvance et la pause*, Alger, SNED, 2 vol., 819 p.
- BOUZIDI A. - Questions actuelles de la planification algérienne.
- BRULE J.-C. - 1972 - Propriété et exploitation dans les montagnes de Petite Kabylie. *Annales Algériennes de Géographie*, pp. 3-9.
- BRULE J.-C. - 1976 - Transformations récentes de l'espace rural algérien. *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, pp. 115-135.
- BRULE J.-C. - 1984 - La politique des réserves foncières en Algérie. *Colloque I.R.M.A.C.*, pp. 149-158.
- BRULE J.-C. et FONTAINE J. - 1986 - *L'Algérie. Volontarisme étatique et aménagement du territoire*. URBAMA, Tours, 248 p.
- BURGAT F. - 1981 - Les «nouveaux paysans» algériens et l'Etat. *Maghreb-Machrek*, n° 96, pp. 56-65.
- BURGAT F. et NANCY M. - 1984 - *Les villages socialistes de la révolution agraire algérienne*, C.N.R.S., Paris, 288 p.
- CASTILLO M. - 1976 - *Problèmes actuels de l'agriculture algérienne*. Conférence I.A.M., Montpellier.
- CHAULET C. - 1987 - *La terre, les frères et l'argent*, Alger, O.P.U., 3 t., 1 196 p.
- CHERRAD S. - 1979 - *La plaine de la Bou Namoussa : irrigation et organisation de l'espace*. Thèse 3^e cycle, Montpellier, 249 p.
- CHERRAD S. - 1987 - *Problématique de l'aménagement de l'espace rural en Algérie : analyse du discours, pratiques spatiales et perspectives*. Thèse d'Etat, Montpellier, 719 p.
- Collectif - 1976 - La révolution agraire algérienne. Socialisme et aménagement rural. *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, p. 2-135.
- Collectif - 1982 - La wilaya de Guelma : de l'éclatement à la cohérence, *Rhumel*, Constantine, pp. 44-57.
- Collectif - 1984 - Mutations et organisation de l'espace rural en Algérie, *Cahiers géographiques de l'Ouest*, 155 p.
- Collectif recherche - 1988 - *Fonctionnement d'exploitations agricoles de la wilaya de Sidi-bel-Abbès (1986-1987)*. Rapport de recherche I.N.R.A. et I.A.M. Montpellier, I.T.G.C. Alger.
- CODRÓN J.-M. - 1979 - *Autogestion et intensification céréalière en Algérie*. Université Montpellier I, thèse de 3^e cycle, 352 p.
- COLONNA F. - 1987 - *Savants paysans. Eléments d'histoire sociale sur l'Algérie rurale*. Alger, O.P.U., 356 p.
- COTE M. - 1979 - *Mutations rurales en Algérie. Le cas des Hautes Plaines de l'Est*. O.P.U., Alger et C.N.R.S., Paris, 163 p.
- COTE M. - 1983 - *L'espace algérien. Les prémices d'un aménagement*. O.P.U., Alger, 278 p.
- COTE M. - 1988 - *L'Algérie ou l'espace retourné*. Paris. Flammarion, 362 p.
- COUDERC R. - 1976 - Les parcours steppiques en Algérie. Migrations biologiques et organisation économique. *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, pp. 95-114.
- COUDERC R. - 1978 - *Géographie et développement : les hautes steppes sud-oranaises*. Thèse d'Etat, Montpellier III, 655 p.
- DELORME H. - 1981 - L'Algérie : importance des céréales, blocage de la production et développement de l'Etat, in *Déficit alimentaire et développement*, Maghreb-Machrek, n° 91, pp. 7-23.
- Divers - 1980 - Panorama Spécial Habitat. *Sciences sociales*, n° 4-5, Alger, 239 p.
- DJEGHLOUL A. - 1986 - Chronique algérienne. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS.
- DUVIGNAUD G. - 1985 - *Innovation agricole et société rurale en émergence. L'expérience-pilote du Sersou (Algérie, 1973-1977)*. Thèse d'Etat, Nice, 382 p.
- ECREMENT M. - 1986 - *Indépendance politique et libération économique. Un quart de siècle de développement de l'Algérie (1962-1985)*. Alger, O.P.U., Grenoble, P.U.G., 364 p.
- ETIENNE B. - 1977 - *L'Algérie, Cultures et Révolution*. Seuil, Paris, 335 p.
- F.A.O. - 1987 - *Rendements et productivité de la culture céréalière en Algérie. Bilan et perspectives*. 52 p. (Rapport réalisé particulièrement pour G. LAZAREV)
- FONTAINE J. - 1983 - *Villages kabyles et nouveau réseau urbain en Algérie. Le cas de la région de Béjaïa*. URBAMA, 273 p.
- FREMONT A. - 1982 - *Algérie-El Djazaïr. Les carnets de guerre d'un géographe*. Paris, Maspéro, 229 p.
- HAMIDOUCHE M. - 1985 - *De l'intensification agricole à l'aménagement rural. Exemple de la plaine des Beni Slimane (Algérie centrale)*. Mémoire D.E.A., Montpellier III, 94 p.
- HAMIDOUCHE M. - 1988 - *Intensification agricole et aménagement du territoire en Algérie. Le cas de la plaine des Beni Slimane*. Thèse de 3^e cycle, Université Montpellier III.
- HAMANI M. - 1985 - *De la tribu à la Révolution agraire, les statuts fonciers dans l'Est algérien ; approche cartographique*. Thèse de 3^e cycle, Montpellier III, 235 p. + cartes.
- HERSI A. - 1981 - *Les mutations des structures agraires en Algérie depuis 1962*. Alger, O.P.U., 205 p.
- I.N.R.A. Montpellier, I.D.G.C. Alger/Sidi-Bel-Abbès, I.A.M. Montpellier - 1988 - *Fonctionnement d'exploitations agricoles de la wilaya de Sidi-Bel-Abbès (1986-1987)*. 61 p.
- KACIMI B. - 1984 - *L'intensification de l'agriculture et le problème de l'eau (cas de la région semi-aride des Hautes Plaines sétifiennes), Algérie*. Thèse 3^e cycle, Montpellier I, 350 p.

- KESSERI M. - *Dynamique de l'espace péri-urbain. Restructuration et réorganisation dans la wilaya d'Oran* (inédit).
- KHELLIL M. - 1984 - *La Kabylie ou l'ancêtre sacrifié*. Paris, L'Harmattan, 182 p.
- LABII B. - 1983 - *Territoire et pouvoir en Algérie. Le cas du bassin de Mila*. Thèse 3^e cycle, Université Montpellier III, 390 p.
- LACHERAF M. 1978 - *L'Algérie, nation et société*, S.N.E.D., Alger, 346 p.
- LECA J. et GRIMAU N. - 1986 - *Le secteur privé en Algérie, Maghreb-Machrek*, n° 113, pp. 102-119.
- LECA J. et VATIN J.C. - 1975 - *L'Algérie politique, institutions et régime*. Paris, PFNSP, 501 p.
- LE COZ J. - 1974 - *Les réformes agraires. De Zapata à Mao Tsé-toung et la F.A.O.*, P.U.F., pp. 219-233, L'Algérie : de l'autogestion à la «révolution agraire».
- LECOZ J. - 1976 - Agriculture, développement et organisations spatiales. Le modèle algérien. *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, pp. 5-32.
- LE COZ J. - 1979 - Dynamique de la Révolution agraire algérienne. La phase de la «bataille de la gestion». *Méditerranée*, pp. 93-97.
- LE COZ J. - 1985 - La réhabilitation du secteur privé dans l'agriculture de l'Algérie socialiste in *Pour Fernand Joly*, Paris, pp. 93-102.
- LE COZ J. - 1990 - L'Algérie socialiste laboratoire permanent de la réforme agraire, pp. 322-329, in *Espaces méditerranéens et dynamiques agraires. Etat territorial et communautés rurales*, Options méditerranéennes, I.A.M., Montpellier, 383 p.
- LESBET D. - 1983 - *Les 1 000 villages socialistes en Algérie*, Alger, O.P.U., 335 p.
- LOPEZ-GARCIA B. - 1990 - Laïcisation de l'Islam ou islamisation de la politique, *Libér, le Monde*, 29 septembre 1990
- MALEK M. - *Le secteur socialiste agricole dans la région de Guelma* (inédit).
- MEDDAH A. - 1987 - *Restructuration du secteur agricole socialiste en Algérie*. Mémoire DESS, Faculté de Droit et Sciences économiques, Montpellier I, 231 p.
- MENOUER M. - 1985 - *Espace rural et restructuration agricole en Algérie*, thèse, Faculté de Droit et Sciences économiques, Montpellier I, 239 p.
- MUTIN G. - 1977 - *La Mitidja : décolonisation et espace géographique*, 607 p.
- MUTIN G. - 1980 - Agriculture et dépendance alimentaire en Algérie. *Maghreb-Machrek*, pp. 40-64.
- NADIR M.T. - 1982 - *L'agriculture dans la planification en Algérie de 1967 à 1977*. O.P.U., Alger, 597 p.
- PERENNES J.J. - 1986 - La politique hydro-agricole de l'Algérie : données nouvelles et principales contraintes. *Maghreb-Machrek*, n° 117, pp. 57-76.
- PERTHUIS C. de - 1984 - *L'Algérie face au déséquilibre agro-alimentaire*. Thèse, Montpellier I, 393 p.
- PRENANT A. - 1968 - Rapports ville-campagne dans le Maghreb : l'exemple de l'Algérie. *Actes Colloque Géographie maghrébine*, Tunis, pp. 25-66.
- PRENANT A. - 1975 - Algérie, in *Encyclopedia Universalis*, vol. 1, pp. 631-654.
- SADJI M. - 1985 - *Aspects du système agro-pastoral du Sersou. Exemple de la commune de Mahdia*. Mémoire D.E.A., Université Montpellier III, 78 p.
- SARI D. - 1977 - *L'Homme et l'érosion dans l'Ouarsenis*. S.N.E.D., Alger, 624 p.
- SAFAR-ZITOUN M. - 1976 - *Les villages socialistes de la révolution agraire en Algérie : l'adaptation sociale à un cadre sociologique nouveau*, thèse 3^e cycle, Montpellier III, 383 p.
- SIBONY D. - Un énorme fantasme, *Le Monde*, 19-20 août 1990.
- SMAIL M. - 1984 - *Le reboisement et l'aménagement agro-sylvo-pastoral dans la région de Djelfa (Algérie)*, Mémoire D.E.A., Montpellier, 80 p.
- SMAIL M. - *Aspects de l'aménagement de la steppe algérienne. Le cas de la wilaya de Djelfa* (Thèse d'Etat en préparation).
- TAYEB A. - 1985 - Eléments d'une problématique régionale. Analyse spatiale de l'emploi, in *L'économie régionale en Algérie*, t. II, La Revue du C.N.
- TIDAFI T. - 1969 - *L'agriculture algérienne et ses perspectives de développement*. Paris, Maspéro.
- TOMAS F. - 1977 - *Annaba et sa région*. Saint-Etienne, 720 p.
- TOULAÏT Hocine - 1988 - *L'agriculture algérienne. Les causes de l'échec*. Alger, O.P.U., 550 p.
- TROIN J.F. et alii - 1986 - *Le Maghreb, l'espace et les hommes*. A. Colin, Paris, 360 p.
- VATIN J.C. - 1983 - *L'Algérie politique, histoire et société*. Sciences politiques, Paris, 395 p.

Numéros disponibles

- 1 Raymond BOSSARD – Un espace de migration. Les travailleurs du Rif oriental (Province de Nador) et l'Europe. 1979, 213 p., 70 F.
- 3 Bernard FONTVIELLE – Un cas de gestion de l'espace périurbain : Prades-le-Lez et son Plan d'Occupation des Sols. 1980, 145 p., 60 F.
- 4 Claude HOLLARD – Mutations spatiales en Capcir : patrimoine foncier, agriculture et tourisme. 1982, 205 p., 70 F.
- 6 Philippe BOYER – Espaces marginalisés et développement : Systèmes d'élevage et améliorations pastorales dans le Gard. 1984, 55 p., 50 F.
- 7 Marie-Claire BERNARD, Pierre CARRIÈRE – Géographie électorale du Languedoc-Roussillon – 1981-1986, 1986, 280 p., 100 F.
- 8 Jean LE COZ – Socialisme et localité. Le deuxième cycle agraire de la Chine et de l'Algérie. I – La Chine. De l'esprit de Dazhai au système de responsabilité. 1984, 117 p., 60 F.
- 9 Stéphane HACQUART, Thierry WINKEL – Télédétection en milieu méditerranéen. Confrontation des résultats statistiques agricoles et de l'inventaire forestier national avec les données Landsat multitemporelles. 1985, 108 p., 4 pl. h.t., 60 F.
- 10 ACTES DU X^e COLLOQUE FRANCO-HONGROIS – Le changement social dans les campagnes. 1985, 239 p., 100 F.
- 11 Bernard GANDRILLE – Carstat : Logiciel de cartographie statistique assistée par ordinateur – Notice. 1986, 188 p., 80 F.
- 12 Jean CABOT – Des lieux-dits aux terroirs. L'évolution du finage de Cassagnoles du Moyen-Age à nos jours. 1986, 73 p., 50 F.
- 13 Jean LE COZ – La géopolitique éclatée. La micro-régionalisation dans le système territorial français. Des plans d'aménagement rural aux chartes intercommunales. 1987, 180 p., 80 F.
- 14 François GILBERT – Minervois, S. Chinian, Faugères : Crise viticole et politique de qualité dans les coteaux languedociens. 1987, 200 p., 90 F.
- 15 Olivier DESLONDES – Société, Territoire et Pouvoir en Cévenne languedocienne : de la marginalité au développement. 1987, 160 p., 80 F.
- 16 Jean CABOT (sous la direction de) – Aménagement rural et organisation de l'espace en Afrique soudano-sahélienne. 1987, 150 p., 90 F.
- 17 Marie-Claire BERNARD, Pierre CARRIÈRE – Élections présidentielles en Languedoc-Roussillon. 1 – Les scrutins de 1974 et 1981. 1988, 226 p., 100 F.
- 18 Lucette LAURENS – Aménagement rural et développement local en Aubrac. 1988, 94 p., 80 F.
- 19 Valérie CHAIGNE, Anne RIVIÈRE-HONEGGER, Jean-Louis TISSIER – Études camarguaises. 1989, 133 p., 90 F.
- 20 COLLECTIF – Pouvoirs, territoires, identités dans les sociétés rurales européennes (mélanges). 1989, 150 p., 100 F.
- 21 Thomas CURT, Lucette DAVY, Richard LAGANIER – Etudes hydrologiques méditerranéennes. 1990, 180 p., 100 F.
- 22 COLLECTIF – Deux visages de l'agriculture familiale : France – Pologne. 1990, 120 p., 80 F.
- 23 Anne RIVIÈRE-HONEGGER – L'eau en Camargue. Contribution de la Géographie culturelle à la définition de paramètres pour une gestion optimale de l'espace de l'eau. 1990, 270 p., 100 F.

Numéros hors-série

- Pierre CARRIÈRE – Les problèmes de l'agriculture soviétique. 1979, 77 p., 40 F.
 Bernard FONTVIELLE – Contribution à la connaissance du système de l'eau dans le Nord Montpellierais. 1984, 93 p., 40 F.
 ACTES DE LA TABLE RONDE – Sociétés et espaces ruraux dans les pays de l'Est. 1984, 430 p., 100 F.
 Pierre CARRIÈRE, Marie-Claire BERNARD – Atlas : Viticulture et société rurale en Languedoc-Roussillon, Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales. 1985, 106 p., 47 pl., 70 F.

Les commandes doivent être adressées à :
ESPACE RURAL
 Laboratoire de Géographie rurale
 Université Paul-Valéry — B.P. 5043
 34032 Montpellier cedex 1

Les règlements doivent être effectués au compte du :
Régisseur des Recettes des Publications
 C.C.P. Montpellier 523942 - Y

Directeur de la publication :
Pierre Carrière